

1 COMPTES CONSOLIDÉS

1.1 État du résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2024	2023 retraité*
Produits de l'activité ordinaire	3.1/4.1/4.2	4 573,7	4 309,4
Coût du linge, des appareils et des autres consommables		(719,1)	(629,4)
Coûts de traitement		(1 679,6)	(1 637,3)
Coûts de distribution		(670,8)	(626,6)
Frais de vente, généraux et administratifs		(798,0)	(763,6)
Pertes de valeur nettes sur créances clients et autres créances		(6,4)	(2,1)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	4.5	(84,9)	(85,7)
Autres produits et charges opérationnels	4.6	(18,5)	(67,9)
Résultat opérationnel	3.2	596,4	496,8
Résultat financier net	8.2	(130,4)	(124,6)
Résultat avant impôt		466,0	372,2
Charge d'impôt	9	(128,3)	(110,3)
Résultat des activités poursuivies		337,8	261,9
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt		0,0	0,0
RÉSULTAT NET		337,8	261,9
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère		337,8	262,0
› participations ne donnant pas le contrôle		0,0	(0,0)
Résultat par action (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	€1,43	€1,13
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	€1,35	€1,06
Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	€1,43	€1,13
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	€1,35	€1,06

(*) Voir note 1.4.

1.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2024	2023 retraité*
RÉSULTAT NET		337,8	261,9
Profits/(pertes) sur couvertures de flux de trésorerie, avant impôt	8.8	7,5	1,3
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en compte de résultat	8.8	0,2	0,3
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, avant impôt		7,7	1,6
Effets d'impôt	8.8	(2,0)	(0,4)
Variation nette du coût de la couverture, avant impôt	8.8	(11,4)	(21,9)
Effets d'impôt	8.8	2,9	5,7
Effets des variations des cours des monnaies étrangères - écarts de change nets		(133,0)	68,6
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(135,8)	53,6
Gains/(pertes) actuariels sur plans à prestations définies, avant impôts		(18,0)	(28,1)
Effets d'impôt		4,3	6,2
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(13,8)	(21,8)
Total des autres éléments du résultat global		(149,6)	31,7
RÉSULTAT GLOBAL		188,2	293,7
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère		188,2	293,7
› participations ne donnant pas le contrôle		0,0	(0,0)

(*) Voir note 1.4.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte de la variation de l'élément « *spot* » de la juste valeur des contrats à terme éligibles à la comptabilité de couverture.

La variation nette du coût de couverture résulte de la variation des points de terme de la juste valeur des contrats à terme éligibles à la comptabilité de couverture.

Ces dernières sont détaillées à la note 8.8 « Instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère tel que décrit à la note 2.3 « Conversion des monnaies étrangères ».

Les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages du personnel correspondent à l'incidence du changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation de l'obligation, taux d'augmentation des salaires, taux d'augmentation des retraites et rentabilité attendue des actifs du régime) de l'obligation relative aux régimes à prestations définies.

1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023 retraité*
Goodwill	6.1	3 944,9	3 979,2
Immobilisations incorporelles	6.2	634,2	707,7
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	6.3	571,1	513,7
Immobilisations corporelles	6.4	2 353,4	2 210,7
Autres participations		0,1	0,1
Autres actifs non courants	8.7	72,5	66,2
Actifs d'impôt différé	9	43,3	46,9
Actifs liés aux avantages du personnel	5.3	4,5	12,3
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 623,8	7 536,8
Stocks	4.7	200,0	185,6
Actifs sur contrats	4.3	53,1	51,9
Clients et autres débiteurs	4.4	839,4	823,5
Actifs d'impôt exigible		21,5	24,5
Autres actifs	4.9	27,6	19,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.4/8.5	622,1	665,3
Actifs détenus en vue de la vente		0,0	0,0
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		1 763,6	1 770,0
TOTAL ACTIF		9 387,4	9 306,9

(*) Voir note 1.4.

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023 retraité*
Capital émis	10.1	236,7	234,0
Primes liées au capital	10.1	2 485,2	2 477,7
Réserve sur actions propres		(2,7)	(0,7)
Autres réserves		(424,6)	(289,1)
Résultats accumulés non distribués		1 303,6	1 053,3
Capitaux propres - part du groupe		3 598,2	3 475,2
Participation ne donnant pas le contrôle		0,0	0,7
CAPITAUX PROPRES		3 598,2	3 475,9
Provisions	7.1	92,8	94,0
Passifs liés aux avantages du personnel	5.3	108,6	90,7
Emprunts et dettes financières	8.3/8.5	2 653,3	2 717,5
Passifs d'impôt différé	9	294,3	296,9
Passifs locatifs	6.3	478,1	430,8
Autres passifs non courants	8.7	14,4	58,3
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 641,5	3 688,1
Provisions - part à moins d'un an	7.1	11,8	17,1
Dettes d'impôt exigible		24,7	24,3
Fournisseurs et autres créditeurs	4.8	409,6	404,8
Passifs sur contrats	4.3	86,4	83,7
Passifs locatifs - part à moins d'un an	6.3	125,7	107,5
Autres passifs	4.9	482,6	532,2
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	8.3/8.5	1 006,8	973,2
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		0,0	0,0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 147,6	2 142,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 387,4	9 306,9

(*) Voir note 1.4.

1.4 État des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2024	2023 retraité*
RÉSULTAT NET		337,8	261,9
Charge d'impôt	9	128,3	110,3
Résultat financier net	8.2	130,4	124,6
Paiements en actions		27,1	22,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.5	963,3	886,0
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	4.5	(0,9)	(0,5)
Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		7,3	4,3
Ajustements de compléments de prix et autres éléments sans impact sur la trésorerie		(9,3)	48,4
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		1 584,0	1 457,9
Variation des stocks	4.7	(14,0)	12,3
Variation des clients, autres débiteurs et actifs sur contrats	4.4	(15,8)	(66,6)
Variation des autres actifs	4.9	(3,5)	(1,4)
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs	4.8	10,6	1,7
Variation des passifs sur contrats et autres passifs	4.9	21,3	52,5
Variation des autres postes		(3,2)	(0,9)
Avantages du personnel		(2,3)	(3,5)
Impôts versés		(124,9)	(126,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		1 452,1	1 325,6
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(26,6)	(26,8)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0,0	0,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(860,8)	(797,1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		7,3	2,8
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	2.4	(183,3)	(82,1)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		0,0	0,0
Variation des prêts et avances consentis		(1,0)	0,5
Dividendes reçus		0,0	(0,0)
Subventions d'investissement		4,1	0,3
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 060,3)	(902,3)
Augmentation de capital	10.1	10,4	7,9
Actions propres		(2,2)	1,2
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice		(101,3)	(61,7)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	8.3	1 207,8	1 194,8
Remboursements d'emprunts	8.3	(1 303,6)	(985,9)
Paiements de passifs locatifs (y compris intérêts sur passifs locatifs)		(150,8)	(130,8)
Intérêts financiers nets versés		(78,9)	(70,5)
Autres flux liés aux opérations de financement		(4,8)	(1,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(423,3)	(46,4)
VARIATION DE TRÉSORERIE		(31,5)	377,0
Trésorerie à l'ouverture		664,8	286,1
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		(11,3)	1,8
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	8.4	622,1	664,8

(*) Voir note 1.4.

1.5 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserve sur actions propres	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de coût de couverture	Réserves de conversion	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023, retraité*		234,0	2 477,7	(0,7)	(2,4)	(9,5)	(335,8)	35,3	23,4	1 053,3	3 475,2	0,7	3 475,9
Augmentations de capital en numéraire	10.1	0,8	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,4	0,0	10,4
Distributions aux actionnaires	10.2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(101,3)	(101,3)	0,0	(101,3)
Émission/remboursement de titres convertibles		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements en actions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,1	27,1	0,0	27,1
Mouvements sur actions propres		0,0	0,0	(2,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,0)	0,0	(2,0)
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	(0,7)	(0,2)
Acquisitions de filiales - minoritaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	10.1	1,9	(2,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
RÉSULTAT NET		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	337,8	337,8	0,0	337,8
Autres éléments du résultat global		0,0	0,0	0,0	5,7	(8,4)	(133,0)	0,0	0,0	(13,8)	(149,6)	0,0	(149,6)
RÉSULTAT GLOBAL		0,0	0,0	0,0	5,7	(8,4)	(133,0)	0,0	0,0	324,0	188,2	0,0	188,2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024		236,7	2 485,2	(2,7)	3,3	(17,9)	(468,9)	35,3	23,7	1 303,6	3 598,2	0,0	3 598,2

(*) Voir note 1.4.

1.6 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserve sur actions propres	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de coût de couverture	Réserves de conversion	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022		230,1	2 440,9	(1,7)	(3,6)	6,8	(404,5)	54,2	23,0	866,2	3 211,5	0,8	3 212,3
Augmentations de capital en numéraire		0,7	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	7,9	0,0	7,9
Distributions aux actionnaires	10.2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(61,7)	(61,7)	0,0	(61,7)
Émission/remboursement de titres convertibles		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(18,9)	0,0	18,9	(0,0)	0,0	(0,0)
Paiements en actions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,9	22,9	0,0	22,9
Mouvements sur actions propres		0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)
Acquisitions de filiales - minoritaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	10.1	3,1	29,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	(33,1)	(0,0)	0,0	(0,0)
RÉSULTAT NET		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	262,0	262,0	(0,0)	261,9
Autres éléments du résultat global		0,0	0,0	0,0	1,2	(16,3)	68,6	0,0	0,0	(21,8)	31,7	0,0	31,7
RÉSULTAT GLOBAL		0,0	0,0	0,0	1,2	(16,3)	68,6	0,0	0,0	240,1	293,7	(0,0)	293,7
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023 RETRAITÉ*		234,0	2 477,7	(0,7)	(2,4)	(9,5)	(335,8)	35,3	23,4	1 053,3	3 475,2	0,7	3 475,9

(*) Voir note 1.4.

1.7 Notes explicatives

Le groupe Elis (« le Groupe ») est un prestataire international multiservices, qui fournit des solutions de location-entretien d'articles textiles, d'hygiène et de bien-être, présent en Europe et en Amérique latine. Le Groupe livre des centaines de milliers de clients de toutes tailles dans les secteurs de l'Hôtellerie-Restauration, de la Santé, de l'Industrie, du Commerce et des Services.

La société Elis (« la Société ») est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance, cotée sur le marché Euronext à Paris, dont le siège social est situé au 5, boulevard Louis Loucheur, 92210 Saint-Cloud, France.

Les présents états financiers consolidés relatifs à l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le directoire le 5 mars 2025 et ont fait l'objet d'un examen par le comité d'audit du 4 mars 2025 et par le conseil de surveillance du 5 mars 2025.

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Principes comptables	8
Note 2	Périmètre de consolidation	15
Note 3	Information sectorielle	21
Note 4	Données opérationnelles	24
Note 5	Charges et avantages du personnel	30
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	40
Note 7	Provisions et passifs éventuels	49
Note 8	Financement et instruments financiers	52
Note 9	Impôts sur le résultat	68
Note 10	Capitaux propres et résultats par action	70
Note 11	Informations relatives aux parties liées	72
Note 12	Événements postérieurs à la date de clôture	78
Note 13	Honoraires des commissaires aux comptes	78

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés du groupe Elis comprennent les comptes de la société Elis et de ses filiales. Le groupe Elis désigne la société Elis SA, société mère du Groupe et les sociétés du périmètre de consolidation (cf. note 2 « Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice » et note 11 « Informations relatives aux parties liées »).

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation, et selon la convention du coût historique à l'exception principalement :

- des instruments financiers dérivés et des actifs compensatoires, passifs éventuels et passifs financiers représentatifs d'un ajustement de prix, reconnus dans un regroupement d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur ;

- des passifs (actifs) liés aux avantages du personnel, qui sont évalués à la juste valeur des actifs des plans à laquelle est retranchée la valeur actuelle des obligations à prestations définies, tels que limités par la norme IAS 19 ;
- des actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire.

1.2 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site : eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A32023R1803

Les principes comptables retenus sont identiques avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'exception de l'adoption des normes, amendements et interprétations suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

- amendements à IFRS 16 « Contrats de locations » : « Passif locatif découlant d'une cession-bail » ;
- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- amendements à IAS 7 « État des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : « Accords de financement de fournisseurs ».

Le Groupe n'a pas identifié d'impact de ces nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Textes publiés, mais non encore entrés en vigueur

- Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2024, mais d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025 :

- amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : « Absence de convertibilité » ;

Le Groupe n'a pas appliqué ce texte par anticipation avant son entrée en vigueur obligatoire dans l'Union européenne.

- Normes, amendements et interprétations publiés, mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2024 :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « *contracts referencing nature-dependent electricity* » applicables au 1^{er} janvier 2026 ;
- « *annual improvements volume 11* » applicables au 1^{er} janvier 2026 ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « *amendments to the classification and measurement of financial instruments* » applicables au 1^{er} janvier 2026 ;

Afin de documenter l'option comptable retenue pour la décomptabilisation du passif lorsque celui-ci est réglé via un système de paiement électronique (à la date de règlement ou à la date d'émission), il conviendra de mener une analyse dans les différents pays du Groupe.

- norme IFRS 18 « *Presentation and Disclosure in Financial Statements* » applicable au 1^{er} janvier 2027 ;

Le principal impact identifié de ce nouveau texte concerne la disparition du résultat financier net, avec les produits d'intérêts relatifs aux placements de trésorerie qui seront présentés dans la nouvelle catégorie « investissement » de l'état du résultat net / compte de résultat et reclassés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (actuellement en flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement) dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Une information plus détaillée sur les charges par nature au sein des sections du compte de résultat sera par ailleurs donnée dans les notes annexes. Enfin, les dispositions sur les libellés conduiront à vérifier la pertinence des désaggrégations.

Au titre des « *management-defined performance measures* », la définition et la réconciliation du résultat net courant (indicateur de performance défini par la direction), qui figurent actuellement dans le rapport de gestion, seront par ailleurs détaillées dans une nouvelle note aux états financiers consolidés.

1.3 Estimations et jugements comptables déterminants

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Elis doit procéder à des estimations et retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Elis revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Valeur recouvrable des *goodwills* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le Groupe soumet les *goodwills* et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (marques) à un test annuel de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations. Ces estimations ainsi qu'une analyse de sensibilité des hypothèses sont présentées notamment pour les *goodwills*, à la note 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés ».

Allocation du prix d'acquisition lors des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « *purchase accounting* ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur. L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

Passifs liés aux avantages du personnel

La valeur actualisée des obligations liées aux avantages du personnel est issue d'un calcul actuariel fondé sur différentes hypothèses. Le taux d'actualisation compte parmi les hypothèses retenues pour le calcul du coût net des retraites. Toute modification de ces hypothèses a une incidence sur la valeur comptable des obligations liées aux avantages du personnel.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque clôture. Il s'agit du taux d'intérêt qui doit être utilisé pour calculer la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie nécessaires pour s'acquitter des obligations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'emprunts d'entreprises de première catégorie (IBoxx € Corporates AA 10+ pour la zone Euro) qui sont libellés dans la monnaie de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation concernée.

La note 5.3 « Actifs/Passifs liés aux avantages du personnel » donne de plus amples informations à ce propos.

Détermination de la durée du contrat de location avec options de renouvellement (preneur)

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location si elle est raisonnablement sûre d'être exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option.

Le Groupe a la possibilité, dans le cadre de certains de ses contrats de location, de louer les actifs pour une durée supplémentaire. Le Groupe fait preuve de jugement pour déterminer s'il est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement. Autrement dit, il prend en compte les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer le renouvellement ainsi que le plan d'investissements stratégiques du Groupe à 5 ans.

Provisions

Le Groupe est amené à comptabiliser des provisions, principalement au titre de litiges et pour mise en conformité environnementale :

- provisions pour mise en conformité environnementale : les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. La direction qualité, sécurité et environnement du Groupe procède au recensement des sites concernés, suit l'avancement et les coûts des sites en cours de dépollution et s'assure de la mise à jour des provisions adéquates en fonction des études réalisées et de l'évolution des techniques de dépollution ;
- provisions pour litiges : certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 7.2 « Passifs éventuels ». La direction juridique du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Conséquences comptables du changement climatique

Elis a dévoilé le 4 septembre 2023 sa feuille de route climat et ses objectifs à horizon 2030, témoignant de son engagement à accompagner la transition de la société vers une économie bas-carbone.

Elis vise ainsi à :

- réduire de 47,5% en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2030, par rapport à 2019⁽¹⁾ ;
- réduire de 28% en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre du scope 3 issues de l'achat de biens et services, des carburants et de l'énergie amont, du transport et de la distribution amont, des déplacements domicile-travail ainsi que de la fin de vie des produits vendus (et ce également par rapport à 2019).

(1) L'objectif comprend les émissions liées à l'utilisation des terres et aux absorptions provenant des matières premières bioénergétiques. Les émissions du Scope 2 sont reportées en market-based.

Ces objectifs ont été approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi). Cet organisme issu d'un partenariat entre le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI), le Carbon Disclosure Project (CDP) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), est l'acteur de référence internationale sur le sujet. Ces objectifs sont alignés avec les Accords de Paris de 2015, et visent à contribuer à limiter l'augmentation de température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels pour les scopes 1 et 2, et nettement en dessous (« *well below* ») de 2°C pour le scope 3.

Ces objectifs climat marquent une nouvelle étape dans la stratégie RSE et climat d'Elis. Le Groupe travaille en effet depuis de nombreuses années à réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de CO₂eq. En 2024, il a réduit ses consommations d'énergie thermique en intensité de 30% par rapport à 2010 dans ses blanchisseries européennes et réduit ses émissions de CO₂eq (Scope 1 & 2) en valeur absolue de 20% entre 2019 et 2024.

Pour atteindre ses objectifs, Elis a développé une feuille de route et un plan d'action détaillés :

- ▶ sur les scopes 1 et 2, qui représentent 30 % des émissions de CO₂eq du Groupe, Elis vise à :
 - optimiser encore davantage la performance de ses blanchisseries industrielles grâce au déploiement de solutions d'efficacité énergétique reconnues et d'innovations expérimentales,
 - décarboner son énergie via la production sur site d'énergie renouvelable, en ayant recours à des énergies alternatives ou à de nouvelles stratégies d'achats,
 - réduire l'impact environnemental de sa flotte logistique grâce à des outils d'optimisation des livraisons, des actions d'éco-conduite ou la transition de sa flotte ;
- ▶ sur le scope 3, qui représente 70 % de ses émissions de CO₂eq, Elis vise à :
 - améliorer et optimiser ses pratiques opérationnelles, notamment en matière de gestion du linge,
 - réduire l'impact environnemental des produits d'Elis en travaillant sur la conception, les matières ou les modes de production,
 - réduire l'impact du transport de marchandises et accompagner ses employés vers des modes de déplacement plus responsables.

Ce plan d'action crédible et ambitieux privilégie des approches d'efficacité tant en termes de carbone que de gains financiers. Il s'appuie notamment sur des technologies et approches éprouvées par le Groupe. L'engagement de l'ensemble des parties prenantes du Groupe et du marché, sera cependant critique pour son atteinte d'ici à 2030.

Le Groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans les hypothèses de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les états financiers. En particulier, le Groupe a examiné les conséquences éventuelles des risques climatiques sur :

- ▶ l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles (note 6.4 « Immobilisations corporelles ») utilisées pour le calcul de l'amortissement. Le Groupe s'est ainsi assuré que ces dernières sont en cohérence avec ses engagements climatiques ;
- ▶ les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des actifs (note 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés »), qui incluent des investissements futurs supplémentaires : historiquement, le Groupe est en général parvenu à répercuter sur les clients les augmentations de ses coûts, grâce notamment aux clauses d'indexation de prix qui figurent dans les contrats conclus avec ces derniers ;
- ▶ les provisions pour conformité environnementale : le Groupe n'a pas été amené à modifier la façon dont il constitue ces provisions (note 7.1 « Provisions »).

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900,0 millions d'euros (voir note 8.3 « Endettement financier brut ») dont les coûts sont indexés sur l'atteinte d'objectifs ESG.

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Comptabilisation des actifs relatifs à la location-entretien

Les contrats de location-entretien ont généralement été analysés comme des contrats de service, ne transférant pas au client le droit d'utiliser un actif identifié (notamment à cause du droit de substitution substantiel des articles textiles). Les articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien sont dès lors comptabilisés en immobilisations.

Classement comptable de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Selon l'analyse du Groupe, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée au paragraphe 2 d'IAS 12 « Impôt sur le résultat ». Le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est donc présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

1.4 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les tableaux suivants présentent les ajustements de l'état du résultat, de l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2023 par rapport aux états financiers au 31 décembre 2023 antérieurement publiés.

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

La norme IFRS 3 impose de retraiter rétrospectivement les périodes antérieurement publiées dans les cas de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente).

Les retraitements sont principalement liés à l'affectation du *goodwill* des acquisitions réalisées au cours des trois derniers trimestres de 2023 en Allemagne, France et Italie : reconnaissance des relations clientèle selon la méthode des surprofits (méthode d'évaluation par actualisation des flux futurs de trésorerie) avec l'intervention d'un expert le cas échéant.

La juste valeur définitive des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au cours de l'exercice 2023 figure à la section « Acquisitions de l'exercice précédent » de la note 2.4 « Évolutions du périmètre de consolidation ».

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	2023 publié	IFRS 3	2023 refraîti
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	4 309,4	0,0	4 309,4
Coût du linge, des appareils et des autres consommables	(629,4)	0,0	(629,4)
Coûts de traitement	(1 637,3)	0,0	(1 637,3)
Coûts de distribution	(626,6)	0,0	(626,6)
Frais de vente, généraux et administratifs	(763,6)	(0,0)	(763,6)
Pertes de valeur nettes sur créances clients et autres créances	(2,1)	0,0	(2,1)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(85,1)	(0,6)	(85,7)
Autres produits et charges opérationnels	(67,9)	0,0	(67,9)
Résultat opérationnel	497,5	(0,7)	496,8
Résultat financier net	(124,6)	(0,0)	(124,6)
Résultat avant impôt	372,9	(0,7)	372,2
Charge d'impôt	(110,4)	0,2	(110,3)
Résultat des activités poursuivies	262,4	(0,5)	261,9
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	0,0	0,0	0,0
RÉSULTAT NET	262,4	(0,5)	261,9
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère	262,5	(0,5)	262,0
› participations ne donnant pas le contrôle	(0,0)	0,0	(0,0)
Résultat par action <i>(en euros)</i> :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	1,13€		1,13€
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	1,06€		1,06€
Résultat par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i> :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	1,13€		1,13€
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	1,06€		1,06€

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2023 publié	IFRS 3	2023 retraité
RÉSULTAT NET	262,4	(0,5)	261,9
Profits/(pertes) sur couvertures de flux de trésorerie, avant impôt	1,3	0,0	1,3
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en compte de résultat	0,3	0,0	0,3
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, avant impôt	1,6	0,0	1,6
Effets d'impôt	(0,4)	0,0	(0,4)
Variation nette du coût de la couverture, avant impôt	(21,9)	0,0	(21,9)
Effets d'impôt	5,7	0,0	5,7
Effets des variations des cours des monnaies étrangères - écarts de change nets	68,6	0,0	68,6
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	53,6	0,0	53,6
Gains/(pertes) actuariels sur plans à prestations définies, avant impôts	(28,1)	0,0	(28,1)
Effets d'impôt	6,2	0,0	6,2
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(21,8)	0,0	(21,8)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	31,7	0,0	31,7
RÉSULTAT GLOBAL	294,2	(0,5)	293,7
Attribuable aux :			
› actionnaires de la société mère	294,2	(0,5)	293,7
› participations ne donnant pas le contrôle	(0,0)	0,0	(0,0)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE – ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2023 publié	IFRS 3 affectation à la date d'acquisition	IFRS 3 variation entre la date d'acquisition et la clôture	IFRS 3 écarts de change	31/12/2023 retraité
<i>Goodwill</i>	3 988,1	(8,8)	0,0	(0,0)	3 979,2
Immobilisations incorporelles	695,1	13,3	(0,6)	0,0	707,7
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	512,8	0,9	(0,0)	0,0	513,7
Immobilisations corporelles	2 210,8	(0,1)	0,0	0,0	2 210,7
Autres participations	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres actifs non courants	66,5	(0,2)	0,0	0,0	66,2
Actifs d'impôt différé	46,9	0,0	0,0	0,0	46,9
Actifs liés aux avantages du personnel	12,3	0,0	0,0	0,0	12,3
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	7 532,5	5,0	(0,7)	(0,0)	7 536,8
Stocks	185,6	(0,0)	0,0	0,0	185,6
Actifs sur contrats	51,9	(0,0)	0,0	0,0	51,9
Clients et autres débiteurs	823,4	0,1	0,0	0,0	823,5
Actifs d'impôt exigible	24,5	0,0	0,0	0,0	24,5
Autres actifs	19,3	(0,0)	0,0	0,0	19,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	665,1	0,2	0,0	0,0	665,3
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	1 769,7	0,3	0,0	0,0	1 770,0
TOTAL ACTIF	9 302,2	5,3	(0,7)	(0,0)	9 306,9

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE – PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2023 publié	IFRS 3 affectation à la date d'acquisition	IFRS 3 variation entre la date d'acquisition et la clôture	IFRS 3 écarts de change	31/12/2023 retraité
Capital émis	234,0	0,0	0,0	0,0	234,0
Primes liées au capital	2 477,7	0,0	0,0	0,0	2 477,7
Réserve sur actions propres	(0,7)	0,0	0,0	0,0	(0,7)
Autres réserves	(289,1)	0,0	0,0	0,0	(289,1)
Résultats accumulés non distribués	1 053,8	(0,0)	(0,5)	0,0	1 053,3
Capitaux propres - part du groupe	3 475,7	(0,0)	(0,5)	0,0	3 475,2
Participation ne donnant pas le contrôle	0,7	0,0	0,0	0,0	0,7
CAPITAUX PROPRES	3 476,4	(0,0)	(0,5)	0,0	3 475,9
Provisions	94,0	0,0	0,0	0,0	94,0
Passifs liés aux avantages du personnel	90,7	0,0	0,0	0,0	90,7
Emprunts et dettes financières	2 717,5	0,0	0,0	0,0	2 717,5
Passifs d'impôt différé	293,6	3,5	(0,2)	0,0	296,9
Passifs locatifs	430,0	0,8	0,0	0,0	430,8
Autres passifs non courants	57,9	0,4	0,0	(0,0)	58,3
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 683,6	4,7	(0,2)	(0,0)	3 688,1
Provisions - part à moins d'un an	17,1	0,0	0,0	0,0	17,1
Dettes d'impôt exigible	24,2	0,1	0,0	0,0	24,3
Fournisseurs et autres crédettes	404,8	0,0	0,0	0,0	404,8
Passifs sur contrats	83,7	0,0	0,0	0,0	83,7
Passifs locatifs - part à moins d'un an	107,4	0,2	(0,0)	0,0	107,5
Autres passifs	531,9	0,3	0,0	(0,0)	532,2
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	973,1	0,0	0,0	0,0	973,2
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	2 142,2	0,6	(0,0)	(0,0)	2 142,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	9 302,2	5,3	(0,7)	(0,0)	9 306,9

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2023 publié	IFRS 3	2023 retraité
RÉSULTAT NET	262,4	(0,5)	261,9
Charge d'impôt	110,4	(0,2)	110,3
Résultat financier net	124,6	0,0	124,6
Paiements en actions	22,9	0,0	22,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	885,3	0,6	886,0
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(0,5)	0,0	(0,5)
Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,3	0,0	4,3
Ajustements de compléments de prix et autres éléments sans impact sur la trésorerie	48,4	0,0	48,4
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	1 457,9	(0,0)	1 457,9
Variation des stocks	12,3	0,0	12,3
Variation des clients, autres débiteurs et actifs sur contrats	(66,6)	0,0	(66,6)
Variation des autres actifs	(1,4)	0,0	(1,4)
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs	1,7	0,0	1,7
Variation des passifs sur contrats et autres passifs	52,5	0,0	52,5
Variation des autres postes	(0,9)	0,0	(0,9)
Avantages du personnel	(3,5)	0,0	(3,5)
Impôts versés	(126,4)	0,0	(126,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	1 325,7	(0,0)	1 325,6
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(26,8)	0,0	(26,8)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(797,1)	0,0	(797,1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	2,8	0,0	2,8
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(82,2)	0,2	(82,1)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	0,0	0,0	0,0
Variation des prêts et avances consentis	0,5	0,0	0,5
Dividendes reçus	(0,0)	0,0	(0,0)
Subventions d'investissement	0,3	0,0	0,3
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(902,4)	0,2	(902,3)
Augmentation de capital	7,9	0,0	7,9
Actions propres	1,2	0,0	1,2
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice	(61,7)	0,0	(61,7)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 194,8	0,0	1 194,8
Remboursements d'emprunts	(985,9)	0,0	(985,9)
Paiements de passifs locatifs (y compris intérêts sur passifs locatifs)	(130,8)	0,0	(130,8)
Intérêts financiers nets versés	(70,5)	(0,0)	(70,5)
Autres flux liés aux opérations de financement	(1,4)	0,0	(1,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(46,4)	0,0	(46,4)
VARIATION DE TRÉSORERIE	376,8	0,2	377,0
Trésorerie à l'ouverture	286,1	0,0	286,1
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie	1,8	0,0	1,8
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	664,7	0,2	664,8

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées en intégration globale

Le contrôle est obtenu lorsque le Groupe est exposé, ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Plus précisément, le Groupe contrôle une entreprise détenue si, et seulement si, le Groupe :

- › détient le pouvoir sur l'entité (c'est-à-dire, les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité) ;
- › est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue ;
- › a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité de manière à influencer ses rendements.

En général, il existe une présomption que la majorité des droits de vote donne le contrôle.

Le Groupe réévalue si oui ou non il contrôle une entité si les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements au niveau d'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de celle-ci et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'année sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle par

le Groupe jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse de contrôler la filiale.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère du Groupe d'actions et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe (intra-groupe) sont éliminés en consolidation.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs connexes (y compris le *goodwill*), le passif, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres tandis que tout gain ou perte résultant est comptabilisé en résultat.

Sociétés associées et coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, et les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition lorsque les actifs acquis et les passifs repris constituent une entreprise. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Par ailleurs, pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle, détenue dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle du Groupe dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les coûts connexes aux acquisitions sont comptabilisés en charges (voir note 4.6 « Autres produits et charges opérationnels » pour les acquisitions importantes).

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise un *goodwill* évalué comme la différence entre la contrepartie transférée auquel s'ajoute le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et le solde net des actifs identifiables et des passifs repris.

Dans le cas d'une acquisition par étapes conduisant à une prise de contrôle, le Groupe réévalue la participation antérieurement détenue à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 30 juin 2009

Les divergences comptables s'appliquant à ces regroupements d'entreprises sont les suivantes :

- › les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ont été inclus dans le coût de l'acquisition ;
- › les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant qualifiées « intérêts minoritaires ») étaient évaluées comme la quote-part de l'actif net acquis ;
- › les acquisitions par étapes étaient traitées de manière séparée et n'affectaient pas le *goodwill* ultérieurement reconnu.

2.3 Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat à l'exception de tous les éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à

la cession de l'investissement net, date à laquelle ces derniers sont reconnus dans le compte de résultat.

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et présentées dans une colonne spécifique (Réserves de conversion).

2.4 Évolutions du périmètre de consolidation

Acquisitions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes de sociétés ou d'actifs, pour lesquels le Groupe a conclu qu'il s'agissait de regroupements d'entreprises :

Acquisitions importantes

Aux Pays-Bas

Elis a réalisé, le 26 février 2024, l'acquisition de 100% de Moderna Holding BV et ses filiales (« Moderna »). Moderna dispose d'une blanchisserie très moderne qui deviendra l'une des plus grandes usines d'Elis. Située dans la région Nord-Est du pays, proche de la frontière allemande, elle peut, grâce à deux centres de services, desservir l'ensemble du territoire néerlandais. Avec environ 400 employés, Moderna propose des services de linge plat, vêtements de travail et de solutions d'hygiène et de bien-être, à des clients du secteur de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Industrie et du Commerce et des Services. Le chiffre d'affaires 2024 de Moderna s'est élevé à 49,2 millions d'euros. Cette acquisition complètera le réseau existant d'Elis aux Pays-Bas, notamment sur le marché porteur du vêtement de travail, et permettra au Groupe d'adresser le marché du linge plat, sur lequel il n'opérait jusqu'alors pas.

Elis a annoncé, le 31 octobre 2024, l'acquisition de 100% de Laundry Services BV et ses filiales (« Wasned »). Wasned dispose d'une usine moderne proche d'Utrecht, dans le centre du pays, et emploie près de 40 salariés. Le groupe s'adresse principalement à une clientèle en Hôtellerie-Restaurant. Après l'acquisition de Moderna, cette nouvelle acquisition permettra de renforcer le réseau d'Elis sur ce marché particulièrement dynamique aux Pays-Bas. Par ailleurs, l'équipe de direction actuelle restera en place et contribuera à poursuivre le développement de l'activité dans le pays. Le chiffre d'affaires de Wasned s'est élevé à 7,4 millions d'euros en 2024.

En Malaisie

Elis a réalisé, le 1^{er} juillet 2024, l'acquisition de 100% de Wonway Manufacturing Sdn Bhd et de ses filiales (« Wonway »). Créé en 1984, Wonway propose des services de tenues réutilisables pour salles propres (*Cleanroom*) à une clientèle majoritairement formée de groupes internationaux opérant dans les secteurs des semi-conducteurs, des dispositifs médicaux et de la chimie. Le groupe emploie environ 200 personnes réparties dans trois blanchisseries spécialisées, situées dans les régions de Kuala Lumpur, de Penang et de Malacca, offrant ainsi une couverture nationale. En 2024, Wonway a généré un chiffre d'affaires de 5,7 millions d'euros. Avec l'acquisition de Wonway, Elis poursuit sa stratégie de croissance et étend son réseau au continent asiatique. Il s'agit d'une acquisition qui permettra à Elis de se familiariser avec le marché régional. Wonway bénéficie à la fois de la très bonne rentabilité de l'activité *Cleanroom*, et du dynamisme de l'une des meilleures économies d'Asie du Sud-Est.

En Espagne

Elis a réalisé, le 28 novembre 2024, l'acquisition de 100% de Carsan Renting & Laundry SL et Alquitex Renting Textil SL (« Carsan »). Carsan, qui a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 9,7 millions d'euros, dispose d'une blanchisserie à Getafe et s'adresse principalement à une clientèle haut-de-gamme en Hôtellerie-Restaurant dans la région madrilène. Le groupe emploie actuellement environ 120 personnes. L'équipe dirigeante actuelle restera en place et contribuera à poursuivre le développement de l'activité.

En Allemagne

Elis a réalisé, le 18 décembre 2024, l'acquisition de 100% de Wäscherei Ernst GmbH (« Ernst »). Avec ses deux blanchisseries situées à Erbach, dans le Bade-Wurtemberg, Ernst dessert l'ensemble de la région Sud de l'Allemagne ainsi que le Nord-Ouest de l'Autriche. Ernst, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 19,0 millions d'euros en 2024, propose des services de location-entretien sur le marché du linge plat et s'adresse principalement à une clientèle en Hôtellerie-Restaurant et en Santé, et emploie environ 120 personnes. Cette nouvelle acquisition permet de renforcer le réseau d'Elis en Allemagne, notamment en Hôtellerie-Restaurant, secteur particulièrement dynamique dans le pays.

Autres acquisitions

- › le 1^{er} février 2024 : 100% de la société Les tapis Boland SRL en Belgique (chiffre d'affaires 2024 de 1,0 million d'euros, 7 employés) ;
- › le 13 mars 2024 : 100% de la société Los Carruajes de la Corona SA de CV au Mexique (chiffre d'affaires 2024 de 1,5 million d'euros, 60 employés) ;
- › le 28 mars 2024 : 100% de la société Lavanderia Hibisco Ltda au Brésil (chiffre d'affaires 2024 de 0,5 million d'euros, 47 employés) ;
- › le 28 juin 2024 : 100% de la société Ecob en Belgique (*pest control*, chiffre d'affaires 2024 de 1,4 million d'euros, 16 employés) ;
- › le 1^{er} juillet 2024 : actifs de la société Loonen Ongedieretebestrijding en Bedrijfsdiensten VOF aux Pays-Bas (*pest control*, chiffre d'affaires d'environ 0,3 million d'euros, 2 employés) ;
- › le 15 juillet 2024 : 100% de la société Servicio Tecnilavado SAS en Colombie (chiffre d'affaires 2024 de 1,3 million d'euros, 72 employés) ;
- › le 11 octobre 2024 : 100% de la société Aracnos Srl en Italie (*pest control*, chiffre d'affaires 2024 de 0,7 million d'euros, 10 employés) ;
- › le 1^{er} novembre 2024 : actifs de la société Rotovic Lavanderia Industrial Ltda au Brésil (chiffre d'affaires d'environ 1,9 million d'euros, 70 employés) ;
- › le 19 décembre 2024 : 100% de la société Artica Traitement SAS en France (*pest control*, chiffre d'affaires 2024 de 0,5 million d'euros, 4 employés).

Ces acquisitions « *bolt-on* » contribuent à consolider la position du Groupe dans ces différents pays et/ou à poursuivre le développement des services de *pest control*.

En janvier 2024, le Groupe a aussi acquis les 50% de participation ne donnant pas le contrôle dans la société Casbu SL en Espagne.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition*	Moderna	Wasned	Wonway	Carsan	Ernst	Autres acquisitions
Immobilisations incorporelles	19,7	14,8	0,4	0,0	0,0	0,0	4,5
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	7,3	3,9	0,0	0,2	0,0	0,0	3,2
Immobilisations corporelles	53,4	26,9	8,1	2,0	3,9	11,9	0,5
Autres participations	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs d'impôt différé	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
Actifs liés aux avantages du personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Stocks	4,1	3,1	0,1	0,8	0,0	0,0	0,1
Actifs sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Clients et autres débiteurs	16,2	8,6	0,7	1,3	2,4	1,8	1,3
Actifs d'impôt exigibles	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres actifs	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie nette	5,3	(0,1)	1,1	1,7	0,7	0,9	0,9
Provisions	(0,0)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs liés aux avantages du personnel	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Emprunts et dettes financières	(22,0)	(16,7)	0,0	(0,5)	(3,1)	0,0	(1,7)
Passifs d'impôt différés	(5,1)	(4,2)	(0,3)	(0,1)	0,0	0,0	(0,5)
Passifs locatifs	(7,3)	(3,9)	(1,4)	(0,2)	0,0	0,0	(1,8)
Autres passifs non courants	(7,9)	0,0	(7,3)	0,0	0,0	(0,5)	(0,0)
Provisions - part à moins d'un an	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)
Dettes d'impôt exigible	(0,7)	(0,5)	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,2)	(0,0)
Fournisseurs et autres créditeurs	(8,4)	(2,1)	(0,6)	(0,3)	(1,4)	(3,3)	(0,7)
Passifs sur contrats	(0,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,4)
Autres passifs	(6,8)	(4,2)	(0,4)	(0,2)	(0,4)	(0,5)	(1,0)
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIÉS À LA JUSTE VALEUR	48,3	26,1	0,4	4,7	2,6	10,2	4,4
Participations ne donnant pas le contrôle (-)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Goodwill	48,0	9,3	9,0	3,3	6,2	11,3	9,0
PRIX D'ACQUISITION	96,3	35,3	9,4	7,9	8,8	21,5	13,4
Coûts connexes à l'acquisition	1,8	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,9

(*) Valeur provisoire, voir ci-après.

Au 31 décembre 2024, compte tenu des récentes acquisitions, la comptabilisation initiale d'un certain nombre de regroupements d'entreprises est inachevée - le Groupe disposant d'une période d'un an après la date d'acquisition pour ajuster l'évaluation des actifs et passifs acquis. Les montants ci-dessus ne sont donc déterminés qu'à titre provisoire.

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises en 2024 ont contribué, au cours de cet exercice, pour 50,5 millions d'euros au chiffre d'affaires, pour 11,0 millions d'euros à l'EBITDA ajusté, pour 5,1 millions d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) et pour 1,4 million d'euros au résultat net. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année 2024, les produits des activités ordinaires additionnels auraient été de 49,5 millions d'euros, l'EBITDA ajusté additionnel de 13,5 millions d'euros, le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) de

8,0 millions d'euros et le résultat net additionnel de 2,4 millions d'euros.

Contrepartie éventuelle

Le contrat d'acquisition de Wonway prévoit de payer en 2027 aux actionnaires vendeurs un complément de prix sans montant maximal en fonction d'un multiple de la hausse de l'EBIT 2026 par rapport à l'EBIT de référence de 1,0 million d'euros (retraité des acquisitions éventuelles). Le Groupe a comptabilisé un montant de 0,5 million d'euros en autres passifs non courants au titre de ce complément de prix qui représente sa juste valeur à la date d'acquisition.

Goodwills résiduels

Les *goodwills* résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS

(en millions d'euros)	2024	Moderna	Wasned	Wonway	Carsan	Ernst	Lavartex	Autres acquisitions
Trésorerie nette acquise avec les filiales	5,3	(0,1)	1,1	1,7	0,7	0,9	0,0	0,9
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition	(94,8)	(35,3)	(9,4)	(7,5)	(8,8)	(21,5)	0,0	(12,3)
Compléments de prix et paiements différés	(93,9)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(83,2)	(10,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE	(183,3)	(35,4)	(8,3)	(5,7)	(8,1)	(20,6)	(83,2)	(22,0)

Acquisitions de l'exercice précédent

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes de sociétés ou d'actifs, pour lesquels le Groupe a conclu qu'il s'agissait de regroupements d'entreprises :

Acquisitions importantes

En Italie

Le Groupe a réalisé le 13 juin 2023 l'acquisition de 100% de Gruppo Indaco SRL (« Gruppo Indaco »). Le chiffre d'affaires 2023 s'est élevé à 4,5 millions d'euros. Gruppo Indaco est spécialisé dans le *pest control* avec une présence dans toute l'Italie, principalement en Lombardie et dans le Piémont, et emploie une soixantaine de salariés ; les services proposés (lutte contre les rongeurs, les rampants et les insectes) sont quasi-exclusivement en B2B.

En Espagne

Le Groupe a réalisé le 2 novembre 2023 l'acquisition de 100% de Compañía de Tratamientos Levante SL. Le chiffre d'affaires 2023 s'est élevé à 4,4 millions d'euros. La société est spécialisée dans le *pest control* avec un rayonnement national, mais opère principalement à Valence, Madrid, Castellón et Elche. Fondée il y a 30 ans, la société dispose d'une clientèle aussi bien publique que privée. Elle emploie environ 80 salariés et propose une large diversité de services de lutte contre les nuisibles (lutte contre les rongeurs et insectes rampants ou volants) ainsi que des services de désinfection.

Avec ces opérations, Elis renforce ses positions sur le marché du *pest control* en Europe du Sud, un segment très porteur, dont le développement s'est accéléré depuis la fin de la pandémie.

Autres acquisitions

- le 10 janvier 2023 : 100% de la société Center Lav Serviço de Lavanderia Ltda au Brésil, (chiffre d'affaires 2023 de 0,7 million d'euros, 35 employés) ;
- le 10 janvier 2023 : actifs d'Euromaty en Pologne (tapis, chiffre d'affaires d'environ 0,1 million d'euros, 1 employé) ;
- le 13 janvier 2023 : 100% de la société Lavandarias Monica SA au Portugal (chiffre d'affaires 2023 de 2,1 millions d'euros, 47 employés) ;
- le 21 février 2023 : 100% de la société Sistema Ambiente Srl en Italie (*pest control*, chiffre d'affaires 2023 de 1,6 million d'euros, 20 employés) ;
- le 28 février 2023 : 100% des sociétés Pevi sro et Terrana sro en République Tchèque (vêtements de travail, chiffre d'affaires 2023 de 1,9 million d'euros, 37 employés) ;
- le 31 mars 2023 : 100% de la société SOS Termites SAS en France (*pest control*, chiffre d'affaires 2023 de 0,7 million d'euros, 5 employés) ;
- le 5 mai 2023 : 100% de la société Servicetex GmbH en Allemagne (vêtements de travail, chiffre d'affaires 2023 de 2,7 millions d'euros, 12 employés) ;
- le 30 mai 2023 : 100% de la société Herr Entramatta AB en Suède (tapis, chiffre d'affaires 2023 de 0,5 million d'euros, 8 employés) ;
- le 31 mai 2023 : 100% de la société Miettex Service Süd GmbH en Allemagne (vêtements de travail, chiffre d'affaires 2023 de 1,5 million d'euros, 1 employé) ;
- le 7 juillet 2023 : 100% de la société 3D - Désinfection Dératation et Désinsectisation en France (*pest control*, chiffre d'affaires 2023 de 0,5 million d'euros, 5 employés) ;
- le 31 août 2023 : actifs de Caleo en Suède (tapis, chiffre d'affaires d'environ 0,4 million d'euros, 1 employé) ;
- le 2 octobre 2023 : actifs de R Bats en France (*pest control*, chiffre d'affaires d'environ 0,2 million d'euros, 1 employé) ;
- le 12 octobre 2023 : 100% de 4 sociétés constituant le groupe Alpes 3D en France (*pest control*, chiffre d'affaires 2023 de 1,7 million d'euros, 21 employés) ;
- le 1^{er} novembre 2023 : actifs de Radoslawem Woloszyk « Moraks » en Pologne (vêtements de travail et Tapis, chiffre d'affaires d'environ 0,4 million d'euros, 1 employé) ;
- le 30 novembre 2023 : 100% de la société Bio Pest Services en France (*pest control*, chiffre d'affaires 2023 de 1,8 million d'euros, 14 employés).

Ces acquisitions « *bolt-on* » ont contribué à consolider la position du Groupe dans ces différents pays et/ou à poursuivre le développement des services de *pest control*.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	Gruppo Indaco	Compañía de Tratamientos Levante	Autres acquisitions
Immobilisations incorporelles	20,7	4,1	0,3	16,3
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	1,5	0,4	0,4	0,6
Immobilisations corporelles	5,8	0,4	0,2	5,2
Autres actifs non courants	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)
Actifs d'impôt différé	0,1	0,1	0,0	0,0
Stocks	0,6	0,0	0,0	0,5
Actifs sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0
Clients et autres débiteurs	6,6	1,7	1,1	3,8
Actifs d'impôt exigible	0,4	0,3	0,0	0,1
Autres actifs	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
Trésorerie nette	5,7	2,1	0,6	3,0
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions	(0,4)	0,0	0,0	(0,4)
Passifs liés aux avantages du personnel	(0,7)	(0,6)	0,0	(0,1)
Emprunts et dettes financières	(4,4)	(1,0)	(0,3)	(3,1)
Passifs d'impôt différé	(5,0)	(1,0)	(0,1)	(4,0)
Passifs locatifs	(1,5)	(0,4)	(0,5)	(0,6)
Autres passifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions - part à moins d'un an	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
Dettes d'impôt exigible	(0,2)	(0,0)	(0,0)	(0,1)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2,6)	(0,5)	(0,2)	(1,9)
Passifs sur contrats	(0,4)	0,0	0,0	(0,4)
Autres passifs	(2,1)	(0,5)	(0,3)	(1,4)
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIÉS À LA JUSTE VALEUR	17,4	5,2	1,3	10,8
Participations ne donnant pas le contrôle (-)	0,0	0,0	0,0	0,0
Goodwill	27,6	4,3	7,8	15,6
PRIX D'ACQUISITION	51,0	9,5	9,2	32,4
Coûts connexes à l'acquisition	1,5	0,0	0,1	1,4

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises en 2023 ont contribué, au cours de cet exercice, pour 13,7 millions d'euros au chiffre d'affaires, pour 3,3 millions d'euros à l'EBITDA ajusté, pour 2,2 millions d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) et pour 1,4 million d'euros au résultat net. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année 2023, les produits des activités ordinaires additionnels auraient été de 11,6 millions d'euros, l'EBITDA ajusté additionnel de 1,8 million d'euros, le résultat

opérationnel complémentaire (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) de 1,0 million d'euros et le résultat net additionnel de 0,9 million d'euros.

Goodwills résiduels

Les *goodwills* résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS

(en millions d'euros)	2023	Gruppo Indaco	Compañía de Tratamientos Levante	Lavartex	Autres acquisitions
Trésorerie nette acquise avec les filiales	5,7	2,1	0,6	0,0	3,0
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition	(53,4)	(9,1)	(9,1)	0,0	(35,3)
Compléments de prix et paiements différés	(34,4)	0,0	0,0	(31,4)	(3,0)
FLUX NET DE TRÉSORERIE	(82,1)	(7,0)	(8,4)	(31,4)	(35,3)

2.5 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Les engagements donnés correspondent aux garanties accordées par Elis dans le cadre des opérations de cession. Il n'y a plus d'engagements donnés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Les engagements reçus s'élèvent à 165,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 (138,2 millions d'euros au 31 décembre 2023) et correspondent aux garanties maximales reçues par Elis dans le cadre de ses opérations d'acquisitions.

2.6 Événements postérieurs à la clôture liés au périmètre de consolidation

Acquisitions importantes

En Suisse

Elis a réalisé, le 10 janvier 2025, l'acquisition de 100% de Wäscherei Bodensee AG. L'entreprise, qui dispose de deux blanchisseries dans le centre et l'est du pays, propose des services de location-entretien de linge plat, principalement à une clientèle en Santé (hôpitaux et maisons de retraite) et en Hôtellerie-Restaurant. La société emploie 220 personnes et l'équipe dirigeante restera en place afin d'accompagner le développement de l'activité. En 2024, Wäscherei Bodensee a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 27 millions d'euros.

Cette nouvelle acquisition permettra de renforcer le réseau d'Elis en Suisse, et enrichira le portefeuille clients sur le secteur de la Santé dans le pays.

Autres acquisitions

D'autres regroupements d'entreprises ont été réalisés après la clôture :

- › le 20 février 2025 : 100% de la Blanchisserie BSC et de la SCI Tacema en France (chiffre d'affaires d'environ 4,0 millions d'euros, 40 employés) ;
- › le 28 février 2025 : 100% de la société BeMicron en Belgique (*Cleanroom*, chiffre d'affaires d'environ 0,8 million d'euros en 2024, 2 salariés) ;
- › le 3 mars 2025 : 100% de la société Profilakse en Lettonie (*Pest Control*, chiffre d'affaires d'environ 0,3 million d'euros, 10 salariés).

Ces acquisitions « bolt-on » contribuent à consolider la position du Groupe dans ces différents pays.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

Le Groupe est structuré en six secteurs opérationnels principaux, principalement selon la géographie. Afin de regrouper différents pays, le Groupe a exercé son jugement et a considéré que les regroupements présentés prenaient en compte au mieux les caractéristiques économiques similaires et la maturité en matière de croissance à long terme de chacun des pays.

La ventilation géographique des activités de services de location-entretien d'articles textiles et d'équipements d'hygiène et de bien-être est la suivante :

- › France ;
- › Europe centrale : Allemagne & Autriche, Belgique & Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Hongrie & Slovaquie, et Suisse ;
- › Scandinavie & Europe de l'Est : Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie ;
- › Royaume-Uni & Irlande ;
- › Amérique latine : Brésil, Chili, Colombie et Mexique ;
- › Europe du Sud : Espagne & Andorre, Italie et Portugal.

Les autres secteurs regroupent les entités manufacturières qui comprennent les unités génératrices de trésorerie Le Jacquard Français (créateur et fabricant de linge de maison en France) et Kennedy Hygiène (fabrication d'appareils sanitaires au Royaume-Uni), les holdings et l'Asie.

Le management suit la performance par secteur principalement au niveau de l'EBITDA ajusté. Au contraire, les charges de financement et la charge d'impôt sont essentiellement suivies au niveau du Groupe. Les actifs et passifs de chaque secteur ne sont pas régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

3.1 Produits de l'activité ordinaire

2024

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
Clients externes	1 354,6	1 137,9	619,6	570,1	455,4	405,4	30,7	4 573,7
Inter-secteur	1,5	5,8	0,1	0,1	(0,0)	0,6	(8,2)	0,0
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE DU SECTEUR	1 356,1	1 143,7	619,7	570,2	455,4	406,0	25,4	4 573,7

2023

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
Clients externes	1 311,6	1 013,4	599,2	534,9	444,9	379,2	26,1	4 309,4
Inter-secteur	3,8	4,7	0,1	0,2	0,0	0,6	(9,4)	0,0
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE DU SECTEUR	1 315,4	1 018,2	599,3	535,1	444,9	379,8	16,7	4 309,4

3.2 Résultat

Indicateurs non définis par les normes IFRS

L'EBIT ajusté est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise, pertes de valeur sur le goodwill, autres produits et charges opérationnels, frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat opérationnel) et charges IFRS 2 (paiements fondés sur des actions). Le rapprochement de l'EBIT ajusté avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessous.

L'EBITDA ajusté est défini comme l'EBIT ajusté, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat. Le rapprochement de l'EBITDA ajusté avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessous.

2024

(en millions d'euros)	Notes	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
EBITDA AJUSTÉ		566,8	369,9	218,7	180,3	159,0	132,4	(17,3)	1 609,8
Marge d'EBITDA ajusté		41,8%	32,3%	35,3%	31,6%	34,9%	32,6%		35,2%
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	4.4	(255,6)	(210,6)	(117,7)	(130,0)	(85,6)	(76,1)	(1,3)	(876,8)
EBIT AJUSTÉ		311,2	159,3	101,1	50,4	73,3	56,3	(18,6)	733,0
Marge d'EBIT ajusté		22,9%	13,9%	16,3%	8,8%	16,1%	13,9%		16,0%
Frais financiers divers									(1,8)
Autres produits et charges opérationnels	4.6								(18,5)
Charges sur paiements en actions	5.2								(31,4)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	6.2								(84,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL									596,4

2023

(en millions d'euros)	Notes	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Éliminations et autres secteurs	Total
EBITDA AJUSTÉ		529,7	310,9	218,5	164,4	153,0	117,1	(18,9)	1 474,8
Marge d'EBITDA ajusté		40,3%	30,5%	36,5%	30,7%	34,4%	30,8%		34,2%
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	4.4	(225,3)	(188,2)	(108,2)	(117,7)	(82,7)	(68,2)	(1,3)	(791,7)
EBIT AJUSTÉ		304,4	122,7	110,3	46,7	70,3	48,9	(20,3)	683,1
Marge d'EBIT ajusté		23,1%	12,1%	18,4%	8,7%	15,8%	12,9%		15,9%
Frais financiers divers									(1,6)
Autres produits et charges opérationnels	4.6								(67,9)
Charges sur paiements en actions	5.2								(31,1)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	6.2								(85,7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL									496,8

3.3 Informations géographiques

(en millions d'euros)	2024	2023
France (dont Le Jacquard Français)	1 364,0	1 321,4
Allemagne	592,8	548,3
Royaume-Uni (dont Kennedy Hygiene)	476,8	444,1
Espagne	271,3	253,5
Brésil	266,1	263,7
Danemark	242,4	242,3
Suède	232,5	218,0
Pays-Bas	229,2	171,8
Suisse	127,3	122,1
Mexique	124,4	118,0
République d'Irlande (Eire)	109,3	106,5
Russie	20,4	20,0
Autres pays	517,2	479,5
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	4 573,7	4 309,4

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France (dont Le Jacquard Français)	2 536,6	2 475,8
Suède	715,5	747,0
Danemark	621,6	632,0
Allemagne	605,3	551,7
Pays-Bas	558,5	497,7
Royaume-Uni (dont Kennedy Hygiene)	488,0	468,0
Brésil	377,6	443,4
Espagne	332,7	310,0
Mexique	247,4	282,7
Suisse	166,6	165,9
République d'Irlande (Eire)	150,8	150,2
Russie	15,2	16,0
Autres pays	687,6	670,7
ACTIFS NON COURANTS	7 503,5	7 411,3

Les actifs non courants présentés ci-dessus sont composés des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 Produits de l'activité ordinaire

Principes comptables

Prestations de services

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Le modèle en cinq étapes introduit par la norme IFRS 15 requiert notamment d'identifier pour chaque contrat de prestation les obligations de prestation qu'il comporte. La quasi-totalité des revenus du Groupe provient de la vente de prestations de services dans le cadre de contrats pluriannuels. L'analyse de contrats montre que d'une manière générale les différents services promis aux clients constituent une obligation unique de performance.

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure de la prestation rendue par Elis. Ces services sont le plus souvent facturés et réglés mensuellement : les entités du Groupe ont un droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'a pour le client l'obligation de prestation qu'elles ont remplie jusqu'à la date considérée.

Lorsque ces prestations de services sont facturées d'avance dans le cadre d'abonnements portant sur un mois ou plus, la quote-part de facturation correspondant à une prestation non encore réalisée, est enregistrée en « Passifs sur contrats ».

Ventes de biens

Les produits des activités ordinaires issus de la vente de biens sont comptabilisés à la date à laquelle le contrôle de l'actif vendu est transféré au client.

4.2 Désagrégation des produits des activités ordinaires

Les produits provenant des prestations de services sont répartis entre trois principales activités à savoir : le linge plat, les vêtements professionnels et les solutions d'hygiène et de bien-être. Ces prestations sont réalisées auprès de clients évoluant principalement sur les segments de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Industrie, du Commerce et des Services, et de la Santé.

2024

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Autres secteurs	Total
Linge plat	563,9	414,5	132,0	357,8	385,6	250,5	0,0	2 104,3
Vêtements professionnels	493,2	585,8	240,8	172,2	70,4	104,2	1,3	1 667,9
Équipements d'hygiène et de bien-être	337,1	115,0	204,2	30,3	0,0	52,8	0,0	739,4
Divers	(39,6)	22,5	42,4	9,9	(0,5)	(2,1)	29,4	62,0
Produits par services	1 354,6	1 137,9	619,6	570,1	455,4	405,4	30,7	4 573,7
Hôtellerie-Restaurant	478,2	171,0	112,6	192,9	46,4	194,9	0,0	1 196,0
Industrie	256,4	376,7	320,1	96,1	84,2	75,2	18,8	1 227,6
Santé	237,3	406,1	87,7	222,6	321,6	66,9	0,0	1 342,2
Commerce et Services	420,9	184,0	99,2	58,5	3,2	68,4	2,6	836,9
Divers	(38,1)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0	9,3	(28,9)
Produits par segment de clientèle	1 354,6	1 137,9	619,6	570,1	455,4	405,4	30,7	4 573,7
Prestations de services (fournis sur une certaine période)	1 347,7	1 111,5	577,7	555,1	450,6	405,0	3,9	4 451,6
Ventes de biens (fournis à une date donnée)	6,9	26,4	41,9	15,0	4,8	0,4	26,7	122,1
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	1 354,6	1 137,9	619,6	570,1	455,4	405,4	30,7	4 573,7

2023

(en millions d'euros)	France	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Royaume-Uni & Irlande	Amérique latine	Europe du Sud	Autres secteurs	Total
Linge plat	543,1	370,6	126,6	339,4	376,7	236,9	0,0	1 993,2
Vêtements professionnels	470,2	524,2	229,6	157,3	67,8	96,6	0,0	1 545,7
Équipements d'hygiène et de bien-être	335,8	96,6	202,3	27,7	0,0	46,5	0,3	709,2
Divers	(37,4)	22,0	40,8	10,5	0,3	(0,7)	25,8	61,3
Produits par services	1 311,6	1 013,4	599,2	534,9	444,9	379,2	26,1	4 309,4
Hôtellerie-Restauration	463,7	139,5	111,7	187,0	43,5	183,0	0,0	1 128,4
Industrie	244,7	329,6	311,1	84,4	80,3	71,1	15,8	1 137,0
Santé	227,9	389,1	79,3	203,0	318,2	62,4	0,0	1 279,9
Commerce et Services	411,5	155,2	97,1	60,5	2,9	62,8	0,6	790,6
Divers	(36,2)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	(26,4)
Produits par segment de clientèle	1 311,6	1 013,4	599,2	534,9	444,9	379,2	26,1	4 309,4
Prestations de services (fournis sur une certaine période)	1 303,4	986,1	558,5	520,3	439,8	378,8	0,5	4 187,5
Ventes de biens (fournis à une date donnée)	8,2	27,0	40,7	14,6	5,0	0,5	25,6	121,6
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	1 311,6	1 013,4	599,2	534,9	444,9	379,2	26,1	4 309,4

4.3 Soldes des contrats

Principes comptables**Actifs sur contrats**

Les actifs courants sur contrats représentent des prestations rendues aux clients au cours des derniers mois de la période de reporting, non encore facturées. Ces montants sont transférés en créance clients lorsque le Groupe acquiert un droit inconditionnel à cette créance. Ceci est généralement le cas lorsque la facture est adressée aux clients.

Passifs sur contrats

Les passifs courants sur contrats reflètent les produits constatés d'avance, à savoir la facturation de services qui seront principalement réalisés le mois suivant la fin de la période de reporting.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 impose de comptabiliser à l'actif les coûts marginaux d'acquisition de contrats conclus avec les clients lorsque leur durée de vie est supérieure à un an et d'en répartir le coût sur cette même durée. Dans le cas du Groupe, cet actif correspond notamment aux commissions sur ventes versées, proportionnelles au montant ou au nombre de contrats signés. La variation de cet actif, classé en « Actifs non courants », entre deux périodes de reporting est comptabilisée au compte de résultat en « Frais de vente, généraux et administratifs ».

Les montants des créances clients, des actifs et des passifs sur contrats avec les clients sont présentés à la note 4.4 « Créances clients, autres débiteurs et actifs sur contrats » et à la note 4.9 « Autres actifs et passifs courants ».

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours d'exercice incluent la totalité du montant qui était dans le solde d'ouverture des passifs sur contrats au début de l'exercice.

4.4 Créances clients, autres débiteurs et actifs sur contrats

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles sont incluses dans les actifs courants.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au titre des « pertes de crédit attendues », qui implique que le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie de la créance.

Pour ce faire, le Groupe utilise principalement une matrice de dépréciation basée sur l'historique. Cette dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier arrivent à expiration, lorsque la Société renonce à ses droits, ou bien lorsque la Société transfère ses droits et qu'elle n'a plus la quasi-totalité des risques et avantages attachés.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Clients et effets à recevoir (bruts)	824,4	807,9
(-) dépréciations des créances	(53,4)	(57,2)
CLIENTS ET EFFETS À RECEVOIR	771,1	750,7
Autres créances	68,3	72,8
TOTAL DES CRÉANCES ET AUTRES DÉBITEURS	839,4	823,5
Actifs sur contrats	53,1	51,9
TOTAL DES CRÉANCES, AUTRES DÉBITEURS ET ACTIFS SUR CONTRATS	892,5	875,4
› dont le recouvrement est attendu dans moins d'un an	892,5	875,4
› dont le recouvrement est attendu dans plus d'un an	0,0	0,0

Les variations des créances, autres débiteurs et actifs sur contrats au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Au 1^{er} janvier	875,4	792,0
Mouvements de BFR - brut	22,2	68,7
Variation de la provision pour dépréciation	(6,4)	(2,1)
Mouvements de BFR - net	15,8	66,6
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	16,2	6,6
Écarts de conversion	(13,7)	6,4
Variation des créances sur cession d'immobilisations	(0,1)	(0,2)
Autres mouvements	(1,1)	3,9
AU 31 DÉCEMBRE	892,5	875,4

Les mouvements sur la dépréciation des créances clients sont les suivants :

(en millions d'euros)	Dépréciation
Au 31 décembre 2023	(57,2)
Variations de l'exercice	(6,4)
Variations de périmètre	(0,3)
Écarts de conversion	1,5
Autres	9,0
AU 31 DÉCEMBRE 2024	(53,4)

Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 8.1 « Gestion des risques financiers ».

4.5 Dotations aux amortissements et aux provisions et autres charges par nature

(en millions d'euros)	2024	2023
Dotations aux amortissements (nettes de la quote-part de subvention virée au compte de résultat) incluses dans l'EBIT :	(876,8)	(791,7)
› Articles textiles en location-entretien	(537,6)	(482,1)
› Autres articles en location-entretien	(35,3)	(32,7)
› Autres immobilisations incorporelles et corporelles	(172,5)	(161,6)
› Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(132,2)	(115,8)
› Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0,9	0,5
Pertes de valeur comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	(3,3)	(0,0)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(84,9)	(85,7)
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (NETTES DE LA QUOTE-PART DE SUBVENTION VIRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT)	(965,0)	(877,4)
Dotations ou reprises de provisions incluses dans l'EBIT	3,3	(6,7)
Dotations figurant en autres produits et charges opérationnels	(0,7)	(1,4)
TOTAL DES DOTATIONS OU REPRISES DE PROVISIONS	2,6	(8,1)

4.6 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont présentés de manière distincte en « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'ils sont significatifs, ceci afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

(en millions d'euros)	2024	2023
Coûts connexes aux acquisitions importantes	(5,2)	(1,5)
Ajustements de compléments de prix	8,7	(48,9)
Charges de restructuration	(7,3)	(5,2)
Coûts non capitalisables relatifs au changement des principaux systèmes informatiques	(5,2)	(5,1)
Litiges	(0,5)	(2,6)
Plus ou moins-values liées aux sorties d'immobilisations	(1,5)	(1,2)
Charges liées aux cessions de sites	(0,2)	(0,9)
Dépollution - coûts nets des variations de provisions	(2,6)	(5,7)
Dépréciations d'actifs (incendie)	(3,3)	(0,0)
Avantages du personnel - effet des modifications de régime	0,0	0,9
Divers	(1,4)	2,3
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(18,5)	(67,9)
› dont éléments monétaires	(22,2)	(16,9)
› dont dépréciations d'actifs figurant en autres produits et charges opérationnels	(3,3)	(0,0)
› dont dotations, nettes des reprises, aux provisions figurant en autres produits et charges opérationnels	(0,7)	(1,4)
› dont plus ou (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(1,5)	(1,2)
› dont ajustements de compléments de prix	8,7	(48,9)
› dont autres produits et charges sans impact sur la trésorerie	0,5	0,5

Les autres produits et charges opérationnels ont été fortement impactés en 2023 par la réévaluation du complément de prix de l'acquisition réalisée au Mexique en 2022, les perspectives financières du groupe acquis ayant été revues deux fois au cours de l'exercice 2023 à la hausse, compte tenu de la performance réalisée au premier semestre 2023, puis au second semestre 2023.

4.7 Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Les stocks qui correspondent à des matières premières, des matières consommables, des pièces détachées et des marchandises, sont évalués au coût d'achat et sont à rotation rapide.

Les produits en cours et finis (articles textiles et appareils sanitaires) sont évalués à leur coût de revient, constitués :

- › du coût d'acquisition des matières consommées ;
- › des charges directes de production ;
- › des charges indirectes de production qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	37,3	41,6
Stocks d'encours de production	0,5	0,3
Stocks de produits intermédiaires et finis	9,0	16,4
Stocks de marchandises	153,1	127,2
STOCKS	200,0	185,6
› dont stocks (au coût)	208,8	194,2
› dont (-) dépréciations	(8,9)	(8,6)

Les variations des stocks nets au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Au 1^{er} janvier	185,6	195,2
Variation des stocks - brut	13,7	(9,9)
Variation de la provision pour dépréciation	0,3	(2,4)
Variation des stocks - net	14,0	(12,3)
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	4,1	0,6
Écarts de conversion	(3,1)	2,1
Autres mouvements	(0,6)	0,0
AU 31 DÉCEMBRE	200,0	185,6

4.8 Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	366,5	355,7
Dettes fournisseurs d'immobilisations	24,6	33,6
Autres créditeurs	18,4	15,5
TOTAL DES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	409,6	404,8

Les variations des fournisseurs et autres créditeurs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Au 1^{er} janvier	404,8	364,8
Mouvements de BFR	10,6	1,7
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	8,4	2,7
Écarts de conversion	(4,4)	2,5
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	(7,1)	5,4
Autres mouvements	(2,6)	27,8
AU 31 DÉCEMBRE	409,6	404,8

Les « autres mouvements » incluent des transferts de poste à poste.

Contrats de financement des fournisseurs

Le Groupe a classé ses dettes relatives à des opérations d'affacturage inversé réalisées par ses filiales espagnoles sur la même ligne du bilan et de l'état des flux de trésorerie que les dettes fournisseurs, dans la mesure où cette dette a une nature et une fonction similaires aux dettes fournisseurs. Au 31 décembre 2024, le montant concerné s'est élevé à 4,6 millions d'euros dont

0,6 million a déjà été versé aux fournisseurs avant la date d'échéance par l'établissement financier en charge de ces opérations depuis janvier 2021 (respectivement 2,6 millions et 0,7 million d'euros au 31 décembre 2023). Ces dettes fournisseurs ont les mêmes délais de paiement que pour les autres fournisseurs n'entrant pas dans ce programme, à savoir 60 jours.

4.9 Autres actifs et passifs courants

(en millions d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance		19,4	15,7
Dérivés actifs courants - couverture de flux de trésorerie	8.8	4,7	0,2
Autres dérivés actifs courants		1,0	1,2
Autres actifs		2,5	2,2
TOTAL DES AUTRES ACTIFS		27,6	19,3
Dépôts et cautionnements reçus		10,0	9,1
Dettes sociales		278,5	259,1
Dettes fiscales et autres dettes		169,7	170,5
Dettes liées aux paiements différés relatifs aux acquisitions		19,1	86,2
Dettes liées aux engagements de rachats des participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Dérivés passifs courants - couverture de flux de trésorerie	8.8	0,0	3,1
Autres dérivés passifs courants		0,5	2,7
Subventions d'investissement		4,8	1,6
TOTAL DES AUTRES PASSIFS		482,6	532,2
Passifs sur contrats		86,4	83,7
TOTAL DES PASSIFS SUR CONTRATS ET AUTRES PASSIFS		569,0	615,9

Les variations des autres actifs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Au 1^{er} janvier	19,3	17,4
Mouvements de BFR	3,5	1,4
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,4	(0,1)
Écarts de conversion	(0,1)	0,1
Variation des instruments dérivés	4,3	(0,3)
Autres mouvements	0,2	0,8
AU 31 DÉCEMBRE	27,6	19,3

Les variations des passifs sur contrats et des autres passifs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Au 1^{er} janvier	615,9	533,7
Mouvements de BFR	21,3	52,5
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	7,2	2,5
Écarts de conversion	(6,1)	3,8
Variation de la dette liée aux regroupements d'entreprises	(67,7)	53,0
Variation des instruments dérivés	(5,3)	(1,6)
Autres mouvements	3,6	(28,1)
AU 31 DÉCEMBRE	569,0	615,9

La variation des autres passifs s'explique principalement par la ré-estimation à la hausse de l'*earn-out* mexicain en 2023 puis son règlement en 2024.

Les « autres mouvements » incluent des reclassements de poste à poste.

NOTE 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs moyens

(en nombre de personnes)	2024	2023
Ingénieurs et cadres	4 041	3 969
Techniciens et agents de maîtrise	3 112	3 113
Employés	5 744	5 376
Agents de distribution	7 944	7 329
Ouvriers	35 916	35 105
Total effectif par catégorie	56 757	54 892
France	13 171	12 951
Étranger	43 586	41 941
Total effectif	56 757	54 892

5.2 Charges liées aux avantages du personnel

Principes comptables

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux obligations issues des régimes à prestations définies sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

(en millions d'euros)	2024	2023
Salaires et traitements	(1 456,7)	(1 351,7)
Charges sociales	(370,5)	(338,3)
Participation et intéressement des salariés	(51,6)	(48,1)
Autres avantages du personnel	2,3	3,5
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	(27,1)	(22,9)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (contributions sociales)	(4,3)	(8,2)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(1 907,9)	(1 765,7)

5.3 Actifs/passifs liés aux avantages du personnel

Principes comptables

Régimes à cotisations définies

Le Groupe cotise dans le cadre des diverses obligations légales ou, sur la base du volontariat, dans le cadre d'accords contractuels. L'obligation du Groupe se limite alors au versement des cotisations.

Régimes à prestations définies

Les engagements d'Elis en matière d'avantages à long terme, de régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies consentis par les filiales françaises portent sur :

- › des compléments de retraite versés à une catégorie de cadres supérieurs. Ce régime complémentaire dont tous les bénéficiaires sont retraités est actuellement fermé ;
- › des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux règles françaises habituelles ;
- › des gratifications honorifiques (médailles du travail), dont le montant versé dépend de l'ancienneté des salariés.

Les engagements du Groupe en matière d'Indemnités de Fin de Carrière envers les salariés de ses filiales françaises sont dorénavant évalués conformément à la décision de l'IFRIC « Rattachement des avantages d'un plan aux périodes de service (IAS 19) ».

Les engagements des **filiales du Groupe au Royaume-Uni** sont regroupés dans un seul plan de pensions qui leur est spécifique. Ces engagements sont couverts par un fonds externe dédié, constitué le 1^{er} février 2016 et couvrant la totalité des engagements à cette date afin de ne pas devoir procéder à des versements complémentaires hors circonstances extraordinaires. La dernière révision triennale de la valorisation du fonds prévue par la réglementation britannique a été réalisée en février 2022 et a validé la capacité du fonds à faire face à ses engagements.

Les prestations versées aux bénéficiaires de ce plan dépendent de leur ancienneté dans le plan et de leur rémunération dans les dernières années précédant leur départ en retraite. Les prestations versées sont revalorisées de 5% chaque année au titre des droits acquis antérieurement au 1^{er} février 1999 et de l'indice des prix à la consommation pour les engagements acquis postérieurement à cette date. Les modalités de gestion des actifs de ce plan sont définies par la réglementation britannique, ainsi que les relations entre le Groupe et les Gérants (*Trustees*) du fonds. La responsabilité de la gestion du fonds, comportant les décisions d'allocation d'actifs et les appels de contribution incombe conjointement au Groupe et aux Gérants du fond, ces derniers comprenant des représentants du Groupe et des bénéficiaires du plan conformément à la réglementation en vigueur.

Un régime à prestations définies de taille comparativement réduite existe également **en République d'Irlande**. Il est aussi couvert par un fonds externe dédié.

Les engagements des **filiales du Groupe en Suède** proviennent pour l'essentiel de leur participation au plan ITP-2 couvrant certaines catégories de salariés du secteur privés nés jusqu'en 1978.

Les filiales suisses d'Elis ont des engagements envers leur personnel dont les principes sont régis par la loi suisse sur la Prévoyance Professionnelle.

Évaluation des passifs liés au personnel

L'évaluation des engagements correspondants est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements du Groupe sont partiellement couverts par des fonds extérieurs et des provisions sont inscrites au bilan pour la différence.

La variation du solde au bilan du passif net comptabilisé au titre des prestations définies se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Obligation	Juste valeur des actifs du régime	Passif (Actif) net
AU 1^{ER} JANVIER 2023	410,7	363,3	47,4
Coût des services rendus au cours de la période	3,8	-	3,8
Coût financier de la période	17,6	16,1	1,5
Prestations servies	(26,5)	(26,4)	(0,1)
Cotisations des participants au régime	4,6	4,6	-
Cotisations des employeurs au régime	-	6,0	(6,0)
Coût des services passés	0,0	-	0,0
Effet des changements de régime	(0,9)	-	(0,9)
Règlements	(0,4)	-	(0,4)
Écarts actuariels	23,7	(0,0)	23,7
Rendement des actifs du régime	-	(4,3)	4,3
Variation de l'effet du plafond des actifs	0,7	-	0,7
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises et autres mouvements	-	-	-
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente	-	-	-
Différence de conversion	10,1	9,3	0,8
AU 31 DÉCEMBRE 2023	443,4	368,5	74,9
Coût des services rendus au cours de la période	5,4	-	5,4
Coût financier de la période	17,5	15,3	2,2
Prestations servies	(21,8)	(21,5)	(0,3)
Cotisations des participants au régime	4,9	4,9	-
Cotisations des employeurs au régime	-	7,5	(7,5)
Coût des services passés	(0,0)	-	(0,0)
Effet des changements de régime	(0,1)	-	(0,1)
Règlements	(0,1)	-	(0,1)
Écarts actuariels	(11,8)	0,1	(11,9)
Rendement des actifs du régime	-	(30,0)	30,0
Variation de l'effet du plafond des actifs	-	-	-
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises et autres mouvements	0,1	(0,5)	0,6
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente	-	-	-
Différence de conversion	10,3	11,8	(1,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2024	447,8	356,2	91,6

Les engagements nets à long terme du Groupe envers son personnel ont augmenté de 16,7 millions d'euros en 2024 en raison principalement de la hausse des taux observée sur l'exercice. Les écarts actuariels de 11,8 millions venant diminuer les engagements bruts, déterminés par référence à des taux de marchés applicables à des entreprises commerciales pour des devises et durées homogènes aux engagements, n'ont pas compensé le

rendement négatif de 30 millions d'euros des actifs des régimes, investis dans des instruments choisis par leurs gérants afin de varier parallèlement aux provisions techniques qu'ils calculent pour couvrir ces engagements en utilisant des taux d'obligations d'états. Ces deux variations sont classées parmi les autres éléments du résultat global consolidé.

FINANCEMENT DE L'ENGAGEMENT LIÉ AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée des engagements non financés	68,0	69,0
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	379,8	374,4
Valeur totale des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (1)	447,8	443,4
Juste valeur des actifs des régimes (2)	356,2	368,5
VALEUR NETTE DU PASSIF (ACTIF) RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	91,6	74,9
Autres avantages à long terme (4)	12,5	3,5
PASSIFS (ACTIFS) RELATIFS AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL (5)=(3)+(4)	104,1	78,3

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	41,0	39,2
Royaume-Uni	3,7	(8,2)
Irlande	(4,5)	(4,2)
Suède	24,2	26,8
Suisse	20,9	15,1
Autres pays	6,2	6,1
PASSIFS (ACTIFS) RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	91,6	74,9
Autres avantages à long terme	12,5	3,5
PASSIFS (ACTIFS) RELATIFS AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL	104,1	78,3

DÉTAIL POUR LA FRANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,3%	3,1%
Taux d'augmentation attendue des salaires	inflation + 0/6%	inflation + 0/6%

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée des engagements non financés	38,0	36,5
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	11,6	7,6
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	49,6	44,1
Juste valeur des actifs des régimes (2)	8,6	4,9
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	41,0	39,2

	Sensibilités France
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,5 pt	+4,4%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,5 pt	-3,8%
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions - impact d'une baisse de 0,5 pt	-5,1%
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions - impact d'une hausse de 0,5 pt	+5,1%

(en millions d'euros)	France
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	7,9
Duration moyenne pondérée des obligations (en années)	9

(en millions d'euros)	France
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1
Actions	2,6
Obligations	4,6
Immobilier et prêts hypothécaires	0,9
Dérivés	0,4
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	8,6

DÉTAIL POUR L'IRLANDE

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,5%	3,3%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,7%	3,1%
Taux d'augmentation attendue des retraites	3,0%	3,0%

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée des engagements non financés	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	21,4	22,3
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	21,4	22,3
Juste valeur des actifs des régimes (2)	25,9	26,5
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	(4,5)	(4,2)

	31/12/2024
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 8,2%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,5 pt	- 6,5%
Taux d'augmentation attendue des salaires - impact d'une baisse de 0,5 pt	- 1,1%
Taux d'augmentation attendue des salaires - impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 1,1%
Taux d'augmentation attendue des pensions - impact d'une baisse de 0,5 pt	-
Taux d'augmentation attendue des pensions - impact d'une hausse de 0,5 pt	-

(en millions d'euros)	31/12/2024
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	0,3
Duration moyenne pondérée des obligations (en années)	15

(en millions d'euros)	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2
Actions	4,2
Obligations	18,4
Immobilier et prêts hypothécaires	0,0
Dérivés	3,0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	25,9

DÉTAIL POUR LE ROYAUME-UNI

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	5,5%	4,8%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,8%	2,7%
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,9%	2,8%

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée des engagements non financés	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	261,0	269,5
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	261,0	269,5
Juste valeur des actifs des régimes (2)	257,3	277,7
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	3,7	(8,2)

	31/12/2024
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 6,0%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,5 pt	- 5,4%
Taux d'augmentation attendue des salaires - impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 0,0%
Taux d'augmentation attendue des salaires - impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 0,0%
Taux d'augmentation attendue des pensions - impact d'une baisse de 0,5 pt	- 2,2%
Taux d'augmentation attendue des pensions - impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 2,3%

(en millions d'euros)	31/12/2024
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	0,2
Duration moyenne pondérée des obligations (en années)	12

(en millions d'euros)	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,3
Actions	28,4
Obligations	118,3
Immobilier et prêts hypothécaires	0,0
Dérivés	104,2
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	257,3

DÉTAIL POUR LA SUÈDE

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,6%	3,3%
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,0%	2,0%

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée des engagements non financés	24,2	26,8
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	0,0	0,0
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	24,2	26,8
Juste valeur des actifs des régimes (2)	0,0	0,0
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	24,2	26,8

	31/12/2024
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 7,0%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,5 pt	- 6,4%
Taux d'augmentation attendue des pensions - impact d'une baisse de 0,5 pt	-
Taux d'augmentation attendue des pensions - impact d'une hausse de 0,5 pt	-

(en millions d'euros)	31/12/2024
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	1,1
Duration moyenne pondérée des obligations (en années)	14

DÉTAIL POUR LA SUISSE

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	0,8%	1,5%
Taux d'augmentation attendue des salaires	1,0%	1,3%
Taux d'augmentation attendue des retraites	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée des engagements non financés	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	85,4	74,5
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	85,4	74,5
Juste valeur des actifs des régimes (2)	64,5	59,4
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (3) = (1) - (2)	20,9	15,1

	31/12/2024
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 8,4%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,5 pt	- 7,3%
Taux d'augmentation attendue des salaires - impact d'une baisse de 0,5 pt	- 0,8%
Taux d'augmentation attendue des salaires - impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 0,8%

(en millions d'euros)	31/12/2024
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	3,4
Duration moyenne pondérée des obligations (en années)	9

(en millions d'euros)	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,1
Actions	24,1
Obligations	23,4
Immobilier et prêts hypothécaires	11,1
Dérivés	3,8
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	64,5

5.4 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Attributions gratuites d'actions de performance

En application d'IFRS 2, Elis a estimé la juste valeur des plans en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, mesurée en utilisant la méthode de Monte-Carlo, celle-ci étant conditionnée par l'évolution du cours de l'action, et pondérée par l'estimation raisonnable d'atteinte des critères d'attribution des actions. La charge, enregistrée avec une contrepartie en capitaux propres, est répartie sur la durée d'acquisition des droits courant à partir de la date du directoire ayant décidé du plan et est mentionnée à la note 5.2 « Charges liées aux avantages du personnel ».

Plan d'épargne de Groupe

Le Groupe évalue la charge IFRS 2 de l'avantage offert aux salariés qui souscrivent à son Plan d'Épargne de Groupe par différence entre le cours de clôture de l'action Elis à la date de fin des souscriptions et le prix de souscription consenti aux salariés.

Attributions gratuites d'actions de performance

Les plans d'attribution d'actions de performance mis en œuvre par la Société, dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice, ou sont toujours en cours d'acquisition à la clôture de l'exercice, sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	2022 - Plan n°17	2023 - Plan n°19	2023 - Plan n°20	2024 - Plan n°21	2024 - Plan n°22	2024-Plan n°23
Date d'assemblée	30/06/2020	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023
Date du conseil de surveillance	08/03/2022	07/03/2023 et 10/05/2023	07/03/2023 et 10/05/2023	14/12/2023, 05/01/2024 et 06/03/2024	14/12/2023 et 05/01/2024	14/12/2023, 05/01/2024 et 06/03/2024
Date de la décision du directoire	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024
Nombre de droits consentis à l'origine	500 500	1 251 994	6 559	990 040	29 250	16 730
Pourcentage du capital à la date d'attribution	0,223	0,543	0,003	0,420	0,012	0,007
› dont membres du comité exécutif	500 500	412 448	0	320 212	0	16 730
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0
Nombre de bénéficiaires	11	513	4	486	18	1
› dont membres du comité exécutif	11	11	0	10	0	1
› dont membres du directoire	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0
Date d'attribution	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024
Date d'acquisition						
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 ^(b)	16/06/2026 ^(b)		22/04/2027 ^(b)		06/11/2027 ^(b)
› autres bénéficiaires		16/06/2025 ^(b)	22/12/2025 ^(b)	22/04/2026 ^(b)	15/05/2026 ^(b)	
Date de fin de conservation des actions						
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 ^(c)	16/06/2026 ^(c)		22/04/2027 ^(c)		06/11/2027 ^(c)
› autres bénéficiaires		16/06/2025 ^(c)	22/12/2025 ^(c)	22/04/2026 ^(c)	15/05/2026 ^(c)	
Droits acquis au 31/12/2024	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2024	0	26 718	0	5 308	0	0
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2024	500 500	1 225 276	6 559	984 732	29 250	16 730
› dont membres du comité exécutif	500 500	388 960	0	320 212	0	16 730
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2024	10	487	4	468	18	1
› dont membres du comité exécutif	10	10	0	10	0	1
› dont membres du directoire	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0

- (a) Xavier Martiné, Louis Guyot et Matthieu Lechamy.
- (b) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition.
- (c) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ces plans de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'assemblée générale.
- (d) Outre ce qui est indiqué au (b), les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, à un critère RSE ainsi qu'à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Par ailleurs, trois seuils ont été définis pour déterminer l'atteinte des critères de performance économiques et RSE à l'issue de la période d'acquisition : un seuil de déclenchement (borne basse), un seuil cible et un seuil de surperformance (borne haute). S'agissant du critère boursier, deux seuils ont été définis (seuil cible et de surperformance). La mesure de la performance sera appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes. Le nombre d'actions à livrer à l'issue de la période de vesting, sera déterminé en deux étapes : (i) un calcul en fonction de l'atteinte par chacun des critères du seuil ainsi défini, la mesure de la performance étant appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes et (ii) une seconde limite sera appliquée afin de tenir compte de l'atteinte ou non des seuils cibles. Concernant les plans mis en œuvre à partir de 2022, en ce qui concerne les critères économiques et RSE, le nombre d'actions à livrer sera de 0%, si le seuil de déclenchement (borne basse) n'est pas atteint ; 25%, si le seuil cible est atteint ; 37,5%, si le seuil de surperformance (borne haute) est atteint. Pour le critère boursier, seuls les deux derniers quotas s'appliqueront. Puis, la seconde limite définie ci-après s'appliquera : (i) si les quatre seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 120 % des actions attribuées ; (ii) si seulement trois seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart du quatrième critère par rapport au seuil cible, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 90 % des actions attribuées ; (iii) si seulement deux seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart des deux autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 80 % des actions attribuées ; (iv) si seulement un seuil cible a été atteint (ou dépassé), et quel que soit l'écart des trois autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 70 % des actions attribuées ; (v) si aucun seuil cible n'a été atteint, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 60 % des actions attribuées.

Plan d'épargne Groupe

- Sur la base des délégations consenties aux termes des 27^e et 28^e résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2024, le directoire, après autorisation du conseil de surveillance du 14 décembre 2023, confirmée le 24 juillet 2024, a décidé le 25 juillet 2024 de procéder à deux augmentations de capital par émission d'actions, sans droit préférentiel de souscription, dites « Elis for all 2024 », réservée l'une, aux salariés adhérents au Plan d'épargne Groupe d'Elis et l'autre, aux salariés de filiales étrangères d'Elis dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Colombie, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
- Sur la base des délégations consenties aux termes de la 25^e résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022 et de la 21^e résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2023, le directoire : après autorisation du conseil de surveillance du 15 décembre 2022, a décidé le

16 mars 2023 de procéder à deux augmentations de capital par émission d'actions, sans droit préférentiel de souscription, dites « Elis for all 2023 », réservée l'une, aux salariés adhérents au Plan d'épargne Groupe d'Elis et l'autre, aux salariés de filiales étrangères d'Elis dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de l'objectif de développement de l'actionnariat salarié du groupe Elis, visant à renforcer le sentiment d'appartenance de ses salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés à son développement et à ses performances futures. Elles comportent uniquement une formule dite « classique » avec décote et abondement, au titre de laquelle le souscripteur est pleinement exposé aux variations du cours de l'action Elis.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans et les hypothèses de valorisation retenues :

Caractéristiques des opérations d'actionnariat salarié	Plan 2024	Plan 2023
Date de l'assemblée générale	23/05/2024	25/05/2023
Date de décision du Président du directoire, arrêtant le prix de souscription	16/09/2024	15/09/2023
Date de clôture des souscriptions des salariés	03/10/2024	04/10/2023
Maturité du plan (en années)	3 ou 5	3 ou 5
Prix de souscription	14,73 €	12,13 €
Cours de clôture, à la date de l'augmentation de capital	20,80 €	16,15 €
Décote faciale	30,00%	30,00%
Décote par rapport au cours à la date de l'augmentation de capital	29,2%	24,9%
Nombre d'actions abondées	1 pour 10	1 pour 10
Montants souscrits et valorisation		
Souscription		
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	10,6	8,2
Nombre d'actions souscrites	721 930	673 510
Montant comptabilisé en charge (en millions d'euros)	4,4	2,9
Abonnement		
Nombre d'actions nouvelles abondées	39 017	38 688
Nombre d'actions préalablement rachetées abondées	27 535	24 437
Montant comptabilisé en charge (en millions d'euros)	1,4	1,0
Total		
Nombre d'actions soucrites et abondées	788 482	712 198
Montant comptabilisé en charge (en millions d'euros)	5,8	3,9

5.5 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif qui compte dix membres et le Président du directoire au 31 décembre 2024. Les rémunérations cumulées attribuées au titre de l'exercice aux principaux dirigeants sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2024	2023
Nombre de personnes	11	11
Avantages à court terme - Rémunérations fixes, variables, exceptionnelles et autres	(10,7)	(16,1)
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2)	(9,2)	(9,0)
Avantages postérieurs à l'emploi	(4,2)	(3,2)
Autres avantages à long terme	0,0	(0,0)
Indemnités de fin de contrat de travail	(1,0)	(0,0)

Les avantages postérieurs à l'emploi sont relatifs à un régime de retraite supplémentaire conforme aux dispositions de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale (Loi Pacte). Il est par ailleurs précisé que ce plan de retraite est géré par l'assureur Predica, actionnaire d'Elis jusqu'en octobre 2023.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, les avantages au personnel provisionnés au titre de l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 5,2 millions d'euros (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance (y compris au Président du conseil de surveillance) comptabilisées en charge au titre des rétributions des administrateurs s'élèvent à 0,8 million d'euros pour l'exercice 2024 (0,9 million d'euros en 2023). Le conseil de surveillance d'Elis est composé de 12 membres et d'un censeur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 Goodwills

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36, le groupe Elis a affecté ses *goodwills* à des « unités génératrices de trésorerie » (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	4 078,3	4 022,9
Cumul des dépréciations	(99,1)	(108,8)
VALEUR NETTE COMPTABLE À L'OUVERTURE	3 979,2	3 914,1
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	48,0	27,6
Cessions	0,0	0,0
Différences de conversion	(83,9)	27,8
Autres variations	(0,0)	0,0
VARIATIONS SUR MONTANT BRUT	(35,9)	55,5
Pertes de valeur comptabilisées	0,0	0,0
Différences de conversion	1,6	9,7
Autres variations	(0,0)	0,0
VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	1,6	9,7
Valeur brute	4 042,4	4 078,3
Cumul des dépréciations	(97,5)	(99,1)
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 944,9	3 979,2

La valeur nette comptable du *goodwill* alloué aux principales unités génératrices de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
UGT France	1 424,4	1 423,8
UGT Suède & Finlande	508,6	525,2
UGT Danemark	412,8	413,1
UGT Pays-Bas	383,7	365,4
UGT Brésil	223,3	267,1
UGT Allemagne	189,7	178,3
UGT Mexique	143,0	161,1
UGT Espagne & Andorre	120,9	114,7
UGT Grande-Bretagne	102,9	98,2
UGT Pologne	94,4	93,0
UGT Norvège	90,2	94,7
UGT Irlande	76,1	76,1
UGT Suisse	68,0	69,1
Autres UGT	106,9	99,5
VALEUR COMPTABLE DU GOODWILL	3 944,9	3 979,2

Comptabilisation d'une perte de valeur

Principes comptables

La méthode et les hypothèses des tests de perte de valeur sont décrites à la note 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés ».

À la suite des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024, le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur.

6.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Marques

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur (évaluée par la méthode des flux de redevances actualisées) à la date d'acquisition. Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques à durée d'utilité finie sont amorties sur leur durée de vie. Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Il en est de même lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le classement d'une marque à durée de vie finie ou indéterminée résulte en particulier des critères suivants :

- › positionnement global de la marque sur son marché en matière de volume d'activité, de présence internationale et de réputation ;
- › perspectives de rentabilité à long terme ;
- › degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- › événement majeur intervenu dans le secteur d'activité susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- › ancienneté de la marque.

Immobilisations incorporelles (hors marques)

Les immobilisations incorporelles (hors marques) sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'ensemble des immobilisations incorporelles a une durée de vie finie et les amortissements sont comptabilisés en charge, généralement selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées :

- › modèles de motif textile : 3 ans ;
- › logiciels : 5 ans ;
- › ERP : 15 ans ;
- › contrats et relations clientèle acquis : 4 à 14 ans.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien.

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques et clauses de non-concurrence	Relations clientèle	Autres	Total
Valeur brute	267,3	1 392,9	233,9	1 894,1
Cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs	(54,5)	(921,3)	(154,8)	(1 130,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2023	212,8	471,5	79,0	763,4
Investissements	0,0	0,0	26,8	26,8
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0,0	20,6	0,0	20,7
Mises hors service et cessions	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	(1,2)	(84,6)	(21,6)	(107,4)
Différences de conversion	0,4	7,3	(0,4)	7,3
Pertes de valeur comptabilisées	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	(0,0)	(0,0)	(3,2)	(3,2)
Valeur brute	268,5	1 424,5	252,8	1 945,8
Cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs	(56,4)	(1 009,6)	(172,1)	(1 238,2)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	212,1	414,9	80,7	707,7
Investissements	0,0	0,0	26,6	26,6
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	1,1	18,0	0,6	19,7
Mises hors service et cessions	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	(1,1)	(83,8)	(22,7)	(107,6)
Différences de conversion	(0,3)	(11,8)	(0,2)	(12,2)
Pertes de valeur comptabilisées	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	(0,1)	0,1	0,0	0,0
Valeur brute	265,2	1 417,3	268,6	1 951,1
Cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs	(53,5)	(1 079,9)	(183,6)	(1 316,9)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	211,7	337,4	85,0	634,2

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels. Les « autres mouvements » incluent des transferts de poste à poste.

Les valeurs des marques du Groupe, qui sont toutes issues d'un regroupement d'entreprises – dans le cadre des travaux d'affectation du *goodwill*, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Amortissement
Marques Elis	206,5	206,5	Non amortie
Autres marques (services textiles & hygiène)	2,7	2,9	3 à 5 ans
Autres marques (entités manufacturières)	2,2	2,2	
› Marque Le Jacquard Français	0,9	0,9	Dépréciation
› Marque Kennedy Hygiene	1,3	1,3	Non amortie
Clauses de non-concurrence et divers	0,3	0,5	
MARQUES ET CLAUSES DE NON-CONCURRENCE	211,7	212,1	

Comptabilisation d'une perte de valeur

Aucune dépréciation des marques n'a été enregistrée au cours des deux exercices. La marque Le Jacquard Français d'une valeur brute de 6,8 millions d'euros est dépréciée à hauteur de 5,9 millions d'euros.

6.3 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et passifs locatifs

Le Groupe a conclu des contrats de location pour divers biens immobiliers, véhicules, machines et autres équipements. Les contrats immobiliers portent typiquement sur plusieurs années avec un loyer fixe indexé et avec des options d'extension.

Principes comptables

Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de commencement du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'ensemble sous-jacent est disponible). Les actifs liés au droit d'utilisation sont évalués au coût, déduction faite de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés, et ajusté en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés avant la date de prise d'effet, déduction faite des incitations à la location reçues. À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte de sa durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont sujets à dépréciation.

Passifs locatifs

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs locatifs évalués à la valeur actuelle des paiements locatifs à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les incitations à louer à recevoir, les paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, ainsi que les montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les paiements au titre de la location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont le Groupe est raisonnablement certain qu'elle sera exercée, ainsi que le paiement de pénalités pour résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice de l'option de résiliation par le Groupe. Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de location, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du Groupe ajusté d'un *spread* par pays, à la date de début de la location, si le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement déterminable. Le taux dépend également de la durée du contrat. Après la date de commencement, le passif locatif est augmenté des intérêts courus et réduit avec les paiements de location effectués. En outre, la valeur comptable du passif locatif est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification des paiements de location fixes en substance ou de modification de l'évaluation permettant d'acheter l'actif sous-jacent.

Dans l'état des flux de trésorerie, ces paiements locatifs sont présentés en flux de financement, ventilés entre les intérêts (comptabilisés en charges financières) et les remboursements de principal (présentés sur une ligne séparée).

Mesures de simplification retenues

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme (c'est-à-dire que les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation aux locations d'actifs de faible valeur (à savoir dont la valeur à neuf est inférieure à 4 000 euros). Les paiements de location sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée de la location. Dans l'état des flux de trésorerie, ces paiements locatifs sont présentés en flux des activités opérationnelles.

Le Groupe a aussi choisi d'utiliser la mesure de simplification prévue par la norme de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives (principalement pour les véhicules loués) et de comptabiliser en lieu et place ces composantes comme une seule composante de nature locative.

(en millions d'euros)	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation			Total	Passifs locatifs
	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et matériels		
AU 1^{ER} JANVIER 2023	311,4	147,4	8,1	466,9	485,4
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	1,1	0,3	0,0	1,5	1,5
Nouveaux droits d'utilisation	26,9	103,4	2,3	132,6	132,6
Réévaluation des droits d'utilisation	22,1	2,3	0,6	24,9	24,9
Amortissements de l'exercice	(48,2)	(64,1)	(3,6)	(115,9)	0,0
Pertes de valeur comptabilisées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements du principal	0,0	0,0	0,0	0,0	(111,0)
Écarts de conversion	5,0	0,5	0,1	5,6	5,9
Autres mouvements	2,2	(3,3)	(0,7)	(1,9)	(1,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	320,5	186,5	6,7	513,7	538,3
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	1,6	0,1	5,6	7,3	7,3
Nouveaux droits d'utilisation	10,4	132,0	3,3	145,7	145,7
Réévaluation des droits d'utilisation	39,7	0,0	(0,0)	39,6	39,7
Amortissements de l'exercice	(50,0)	(79,1)	(3,1)	(132,2)	0,0
Pertes de valeur comptabilisées	(0,4)	0,0	0,0	(0,4)	0,0
Paiements du principal	0,0	0,0	0,0	0,0	(125,0)
Écarts de conversion	(4,9)	(0,6)	(0,1)	(5,5)	(6,3)
Autres mouvements	5,1	(1,6)	(0,5)	3,0	4,2
AU 31 DÉCEMBRE 2024	322,0	237,3	11,8	571,1	603,8

Le Groupe a reconnu des charges de location se rapportant aux contrats de location :

› à court terme pour 6,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2024 (7,7 millions d'euros en 2023) ;

› dont l'actif sous-jacent est de faible valeur pour 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2024 (1,9 million d'euros en 2023) ;

› aux paiements de loyers variables pour 0,7 million d'euros au cours de l'exercice 2024 (0,5 million d'euros en 2023).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs locatifs sont les suivantes (montants non actualisés) :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2025	Flux de trésorerie 2026	Flux de trésorerie 2027-2029	Flux de trésorerie 2030 et au-delà	Estimation des flux futurs au 31/12/2024
Passifs locatifs	603,8	145,7	126,9	273,4	172,2	718,1

6.4 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les biens donnés en location pour lesquels les contrats ne transfèrent en substance pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur (contrats de location simple) sont inscrits en immobilisations. Pour les autres contrats (opérations de location financement), les actifs sont présentés comme des prêts pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- › constructions : application de la méthode par composants :
 - structure – façade – toiture : 40 ou 50 ans,
 - menuiseries – cloisons – revêtements : 10 ou 12,5 ans ;
- › matériel de production : 10 à 30 ans ;
- › véhicules : 4 à 8 ans ;
- › matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- › matériel informatique : 3 à 7 ans ;
- › articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien (articles textiles, appareils et autres articles loués) : ces articles sont initialement comptabilisés en stock, et sont ensuite immobilisés et amortis sur une période allant de 18 mois à 5 ans.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et matériels	Articles en location-entretien	Total
Valeur brute	932,8	138,9	1 802,6	2 440,7	5 315,0
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(352,2)	(122,6)	(1 202,8)	(1 597,6)	(3 275,2)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023	580,7	16,2	599,8	843,2	2 039,8
Investissements	41,2	3,4	136,4	621,6	802,6
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3,3	0,5	0,7	1,3	5,8
Mises hors service et cessions	(0,6)	(0,2)	(1,3)	(4,8)	(7,0)
Amortissements de l'exercice	(30,7)	(6,7)	(102,5)	(514,8)	(654,7)
Différences de conversion	5,2	0,6	6,9	8,2	20,9
Pertes de valeur	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)
Autres mouvements	13,1	0,6	(11,0)	0,6	3,3
Valeur brute	997,3	137,9	1 942,0	2 821,0	5 898,3
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(385,2)	(123,5)	(1 313,2)	(1 865,7)	(3 687,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	612,0	14,4	628,8	955,4	2 210,7
Investissements	32,9	2,8	187,9	628,8	852,4
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	29,9	1,8	14,0	7,6	53,4
Mises hors service et cessions	(4,2)	(0,4)	(0,3)	(9,5)	(14,5)
Amortissements de l'exercice	(34,0)	(5,6)	(110,1)	(573,1)	(722,7)
Différences de conversion	(3,3)	(0,9)	(9,6)	(10,1)	(23,9)
Pertes de valeur	(1,4)	0,0	(1,5)	0,0	(2,9)
Autres mouvements	8,4	0,9	(8,8)	0,4	0,8
Valeur brute	1 055,4	129,8	2 077,7	3 095,4	6 358,3
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(415,1)	(116,7)	(1 377,2)	(2 095,9)	(4 004,9)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	640,3	13,0	700,5	999,5	2 353,4

Les « autres mouvements » incluent des transferts de poste à poste.

6.5 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Principes comptables

Des tests de perte de valeur sont systématiquement effectués au 31 décembre ou en cas d'indice de perte de valeur, pour l'ensemble des *goodwills* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Les pertes de valeur éventuellement constatées sur les *goodwills* ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession. Ces calculs sont habituellement complétés par une valorisation par les multiples d'indicateurs économiques (EBITDA ajusté principalement).

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Pour l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie).

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, elles font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont comptabilisées le cas échéant au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Détermination des flux de trésorerie futurs

Les tests de dépréciation des *goodwills* sont réalisés en intégrant les effets de la norme IFRS16 et en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- › estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les « business plans », selon deux scénarios (voir ci-après au paragraphe Hypothèses fondamentales des tests de perte de valeur), établis par la direction de chaque UGT, validés par le directoire et dont la trajectoire 2025-2027 a été approuvée par le conseil de surveillance du 17 décembre 2024. Les projections des flux de trésorerie futurs sont réalisées avec des hypothèses prudentes de croissance ;
- › les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode des flux de trésorerie actualisés = EBITDA ajusté (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements (y compris de renouvellement des contrats de location) ;
- › l'horizon explicite retenu est au maximum de 5 années sauf pour les pays où une durée supérieure est justifiée (Amérique latine, Malaisie et Russie, où les perspectives de forte croissance sont plus longues du fait du faible recours à l'externalisation) ;
- › la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- › l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital, ou WACC (*weighted average capital cost*) en anglais, déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur le marché dans lequel évolue le Groupe.

Méthodologie de détermination du WACC

Les paramètres de calcul du WACC retenus par Elis ont été déterminés comme suit :

- › « taux sans risque » : moyenne sur une période d'observation comprise entre deux à cinq ans des cotations des taux sans risques de référence par pays ;
- › « spread » de crédit : moyenne sur une période d'observation comprise entre deux à cinq ans ;
- › « beta » endettés des sociétés comparables : « beta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « beta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- › ratio moyen de la dette nette sur les fonds propres pour des sociétés comparables : ratio calculé sur la base des capitalisations boursières rapportées à la dette nette observée trimestriellement sur deux années glissantes :
 - ce ratio moyen dette nette sur fonds propres obtenu pour chaque comparable, est utilisé pour désendetter le « beta » de la Société,
 - ce « beta » désendetté est représentatif du secteur d'activité et sera le « beta » retenu pour le calcul du WACC (les valeurs extrêmes étant exclues de la moyenne),
 - le « gearing » retenu pour le calcul du WACC est issu du ratio moyen dette (y compris passifs locatifs) sur fonds propres calculé sur la base des ratios trimestriels des sociétés comparables.

Le détail par UGT des WACC utilisés pour les principales unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de perte de valeur est le suivant :

Pays	France	Allemagne	Brésil	Danemark	Espagne	Grande-Bretagne	Mexique	Pays-Bas	Suède
Taux sans risque	3,4%	2,5%	6,8%	2,6%	3,9%	4,4%	6,1%	2,7%	2,4%
Spread de crédit	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Coût de la dette (avant impôt)	4,8%	4,0%	8,2%	4,0%	5,4%	5,8%	7,5%	4,2%	3,8%
Taux d'impôt	25,8%	30,0%	34,0%	22,0%	25,0%	25,0%	30,0%	25,8%	20,6%
Coût de la dette (après impôt)	3,6%	2,8%	5,4%	3,1%	4,0%	4,4%	5,3%	3,1%	3,0%
Primes de risque	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%
Beta endetté	0,98	0,97	0,96	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98
Coût des capitaux propres	9,3%	8,4%	12,7%	8,6%	9,9%	10,3%	12,0%	8,7%	8,4%
Gearing	17,2%	17,2%	17,2%	17,2%	17,2%	17,2%	17,2%	17,2%	17,2%
WACC 2024	8,3%	7,5%	11,4%	7,6%	8,9%	9,3%	10,9%	7,7%	7,5%
WACC 2023	8,0%	7,1%	12,8%	7,5%	8,6%	8,6%	11,4%	7,4%	7,6%
TAUX D'ACTUALISATION AVANT IMPÔT 2024 (APPROXIMATION)	11,2%	10,6%	17,3%	9,8%	11,8%	12,4%	15,5%	10,4%	9,4%
Taux d'actualisation avant impôt 2023 (approximation)	10,7%	10,2%	19,4%	9,6%	11,4%	11,4%	16,3%	10,0%	9,5%

Hypothèses fondamentales des tests de perte de valeur

Les business plans des UGT ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction. Les projections de flux futurs se veulent raisonnables et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de l'UGT.

Les principales hypothèses prises concernent :

- › l'inflation, avec un niveau usuel en dernière année du plan, tel qu'anticipé par le Fonds Monétaire International ;

- › le plan climat du Groupe, avec un niveau d'investissements supérieur aux amortissements historiquement constatés ;
- › le niveau de croissance organique, ajusté selon les scénarios ;
- › des hausses de charges sociales et taxes en France et au Royaume-Uni.

Sensibilité des tests pour les goodwill

La sensibilité des tests de perte de valeur a été vérifiée au regard des variations des deux principales hypothèses : le WACC et le taux de croissance à l'infini. Les sensibilités les plus significatives aux tests de perte de valeur par rapport au WACC et au taux de

croissance à l'infini se détaillent comme suit (marge du test = différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'UGT).

France (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	7,3%	1 257,3	1 490,4	1 630,3	1 935,3	2 307,1
	7,8%	996,1	1 190,9	1 306,8	1 556,2	1 854,9
	8,3%	770,5	935,3	1 032,5	1 239,6	1 483,9
	8,8%	573,8	714,6	797,0	971,2	1 174,0
	9,3%	400,7	522,1	592,6	740,7	911,3

Allemagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	6,5%	187,0	256,8	338,6	444,7	581,5
	7,0%	121,0	178,4	244,4	328,2	433,1
	7,5%	65,3	113,2	167,5	235,1	318,0
	8,0%	17,6	58,1	103,5	159,2	226,1
	8,5%	(23,7)	11,0	49,4	95,9	151,0

Brésil (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		2,0%	2,5%	3,0%	3,5%	4,0%
WACC	10,4%	123,8	142,3	163,3	187,3	215,0
	10,9%	92,3	108,1	125,9	146,1	169,2
	11,4%	64,3	77,9	93,1	110,2	129,6
	11,9%	39,1	50,9	64,0	78,6	95,1
	12,4%	16,4	26,6	38,0	50,6	64,7

Danemark (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	6,6%	37,0	93,7	162,7	248,4	357,6
	7,1%	(14,6)	32,6	89,0	157,5	242,5
	7,6%	(58,3)	(18,6)	28,3	84,2	152,3
	8,1%	(96,0)	(62,0)	(22,5)	24,0	79,6
	8,6%	(128,7)	(99,4)	(65,6)	(26,4)	19,8

Espagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	7,9%	132,4	161,0	194,4	234,0	281,8
	8,4%	99,5	123,6	151,6	184,3	223,1
	8,9%	70,7	91,3	115,0	142,4	174,4
	9,4%	45,4	63,2	83,4	106,6	133,4
	9,9%	22,9	38,4	55,8	75,7	98,4

Grande-Bretagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	8,3%	154,0	188,0	227,3	273,4	328,1
	8,8%	116,2	145,3	178,7	217,4	262,7
	9,3%	82,9	108,1	136,8	169,6	207,7
	9,8%	53,4	75,4	100,2	128,4	160,7
	10,3%	27,0	46,4	68,0	92,4	120,2

Mexique (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini					
		2,0%	2,5%	3,0%	3,5%	4,0%
WACC	9,9%	87,5	101,7	118,0	136,9	159,0
	10,4%	64,6	76,6	90,3	106,0	124,2
	10,9%	44,4	54,6	66,2	79,4	94,5
	11,4%	26,3	35,2	45,1	56,3	68,9
	11,9%	10,2	17,9	26,4	35,9	46,7

Pays-Bas (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini					
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	6,7%	371,2	450,7	547,0	666,1	817,1
	7,2%	298,7	364,9	443,9	539,6	657,8
	7,7%	236,9	293,0	358,8	437,2	532,2
	8,2%	183,7	231,7	287,4	352,7	430,6
	8,7%	137,4	178,9	226,5	281,8	346,7

Suède (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini					
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
WACC	6,5%	29,5	87,4	158,3	247,0	361,4
	7,0%	(31,3)	15,9	72,5	141,9	228,8
	7,5%	(82,6)	(43,6)	2,6	58,0	126,0
	8,0%	(126,6)	(93,9)	(55,7)	(10,4)	43,9
	8,5%	(164,6)	(136,9)	(104,8)	(67,4)	(23,1)

Suisse (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini					
		0,0%	0,5%	1,0%	1,5%	2,0%
WACC	5,1%	13,6	29,4	49,0	73,9	106,8
	5,6%	(3,3)	9,3	24,6	43,7	68,0
	6,1%	(17,5)	(7,2)	5,1	20,0	38,6
	6,6%	(29,5)	(21,0)	(11,0)	1,0	15,5
	7,1%	(39,9)	(32,7)	(24,4)	(14,7)	(3,0)

Par ailleurs, la prise en compte du scénario plus dégradé, embarquant des sécurités dans les flux, et élaboré pour tenir compte des incertitudes économiques dans les grands pays du

Groupe se traduirait par une réduction du *headroom* de 106,4 millions d'euros sur la France, 18,4 millions d'euros sur l'Allemagne, 47,8 millions d'euros au Royaume-Uni,

Sensibilité des tests pour les marques non amorties

Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés selon la méthode des flux de redevances sont les suivantes :

	Elis		Le Jacquard Français		Kennedy Hygiene	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	9,3%	9,0%	9,3%	9,0%	10,3%	9,6%
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Taux de redevance	1,0%	1,0%	4,0%	4,0%	2,0%	2,0%

La sensibilité de l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable de la marque Elis s'analyse comme suit :

Marque Elis (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini					
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
Taux d'actualisation	8,3%	342,3	379,7	423,2	474,8	536,7
	8,8%	306,6	338,7	375,8	419,0	470,3
	9,3%	275,3	303,2	335,1	371,9	414,9
	9,8%	247,7	272,2	299,9	331,5	368,1
	10,3%	223,2	244,8	269,1	296,6	328,0

NOTE 7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

7.1 Provisions

Principes comptables

Une provision est constituée lorsque, le Groupe a une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du management, au regard du risque et de sa probabilité de réalisation, compte tenu des éléments à sa disposition à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Les engagements correspondant à des plans de restructuration sont comptabilisés lorsqu'une obligation existe, que leur réalisation est considérée comme hautement probable et que les coûts correspondants ont fait l'objet de prévisions détaillées.

Les obligations résultant de contrats déficitaires sont aussi comptabilisées sous forme de provision.

(en millions d'euros)	Mise en conformité	Litiges	Autres	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2023	77,9	13,8	19,4	111,1
Augmentations / Dotations de l'exercice	5,0	8,7	2,0	15,7
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,1
Réductions / Reprises de provisions utilisées et non utilisées	(1,8)	(11,8)	(4,7)	(18,3)
Écarts de conversion	(1,3)	(0,6)	(1,9)	(3,7)
Autres	0,4	0,1	(0,6)	(0,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2024	80,2	10,3	14,3	104,7
Part à moins d'un an	0,1	7,2	4,5	11,8
Part à plus d'un an	80,1	3,0	9,7	92,8
<i>France</i>	<i>17,7</i>	<i>6,0</i>	<i>0,5</i>	<i>24,2</i>
<i>Royaume-Uni & Irlande</i>	<i>14,8</i>	<i>0,0</i>	<i>(0,0)</i>	<i>14,8</i>
<i>Scandinavie & Europe de l'Est</i>	<i>25,5</i>	<i>0,0</i>	<i>3,4</i>	<i>28,9</i>
<i>Amérique latine</i>	<i>7,4</i>	<i>3,5</i>	<i>9,5</i>	<i>20,5</i>
<i>Autres secteurs</i>	<i>14,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>16,4</i>

Provisions pour mise en conformité environnementale

Les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. Elles représentent le montant des études et de travaux de remise en état dont le Groupe aura à supporter le coût pour respecter ses obligations environnementales en lien principalement avec les dégradations continues constatées. Elles concernent des sites ou des catégories de travaux dont la réalisation devrait être entreprise dans un délai prévisible.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges comprennent principalement des provisions destinées à couvrir des risques sociaux. Une provision

de 4,4 millions d'euros est comptabilisée au 31 décembre 2024 (7,7 millions d'euros au 31 décembre 2023) pour tenir compte du surcroît d'engagement des entités françaises du Groupe en matière d'acquisition des droits à congés payés en cas d'absence pour maladie non professionnelle qui pourrait résulter des arrêts de la Cour de cassation rendus le 13 septembre 2023 et de la jurisprudence européenne.

Autres provisions

Les autres provisions intègrent par ailleurs des provisions pour litiges fiscaux (non relatifs à de l'impôt sur le résultat), pour restructuration, pour contrats déficitaires et des provisions pour divers contentieux liés aux activités opérationnelles du Groupe.

7.2 Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités, notamment :

Au Brésil

Procédure relative à des faits supposés de corruption

À la suite d'une action publique engagée contre plusieurs fournisseurs de services de blanchisserie industrielle dont Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis SA (Atmosfera) et Prolav Servicos Tecnicos Ltda (Prolav), et relative à des faits supposés de corruption de fonctionnaires pour la période comprise entre 2003 et 2011 dans le cadre de marchés dans l'État de Rio de Janeiro, Atmosfera a déposé un dossier de défense préliminaire en décembre 2014. Le Procureur a rejeté les arguments avancés par Atmosfera et a décidé la poursuite de l'action publique.

Au 31 décembre 2024, Atmosfera et Prolav restent dans l'attente d'informations supplémentaires et ne sont donc pas en mesure d'évaluer le passif éventuel encouru et l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre des garanties de passif respectivement consenties. Plus précisément, des informations supplémentaires ne devraient être disponibles qu'une fois que l'ensemble des parties à la procédure auront été notifiées de l'ouverture de ladite procédure. À cette fin, une ordonnance a été rendue par le tribunal en charge de l'affaire afin d'obtenir de la part d'un notaire un certificat recensant ceux des défendants ayant déjà été notifiés et ceux ayant d'ores et déjà présenté leur défense.

Les anciens propriétaires du groupe Atmosfera, auxquels la procédure a été notifiée à titre conservatoire le 26 novembre 2014 au titre de la convention de garantie en date du 20 décembre 2013 relative à l'acquisition du groupe Atmosfera, ont contesté la demande d'indemnisation formulée par Atmosfera.

Dans le cadre de cette procédure, Atmosfera et Prolav pourraient encourir les sanctions suivantes : (i) remboursement au Trésor Public de tous les gains obtenus illégalement par Atmosfera au résultat des actes de corruption et/ou (ii) paiement d'une amende civile s'élevant à un montant maximum de trois fois le montant visé au (i). En outre, Atmosfera et Prolav pourraient éventuellement se voir interdire la conclusion de nouveaux contrats avec toute entité publique brésilienne ou le bénéfice d'avantages fiscaux au Brésil pendant une période de cinq ou dix ans.

Procédures impliquant NJ Lavanderia (Procédures à l'encontre de personnes physiques)

En juin 2021, le Groupe a été informé de l'existence d'une enquête pénale après que les autorités publiques ont réalisé des perquisitions au sein de quatre de ses sites en application de mandats délivrés par le 1^{er} Tribunal pénal du District fédéral (Brasilia). À la connaissance du Groupe, l'enquête pénale vise des contrats conclus avec le Secrétariat à la Santé de Brasilia entre 2013 et 2016 (à savoir certains des contrats faisant l'objet des procédures décrites ci-dessus et impliquant NJ Lavanderia). Par conséquent, ces mandats de perquisitions avaient pour but de rechercher des preuves d'éventuels méfaits pouvant avoir eu lieu préalablement à l'acquisition de Lavebras (et, par conséquent, de NJ Lavanderia) par le Groupe en 2017, ce bien que des contrats conclus postérieurement à 2017 aient été saisis par les autorités.

Au 31 décembre 2024 et à la connaissance de la Société, l'enquête ne vise que des personnes physiques qui ne sont actuellement pas employées par l'une des filiales du Groupe et qui n'exercent aucune responsabilité au sein du Groupe. Il n'existe aucune preuve crédible permettant de conclure que les dirigeants ou salariés actuels du Groupe ont été impliqués dans les faits objet de l'enquête. Plus encore, la responsabilité pénale des personnes morales n'étant pas engagée au Brésil, aucune des entités du Groupe n'est visée par cette procédure pénale, même si certaines entités sont citées dans certains des actes de procédures et concernées par des éléments précis de l'enquête.

Bien que la Société ne soit pas directement impliquée dans l'enquête pénale visée ci-dessus (ni ses filiales, salariés ou dirigeants), elle ne peut exclure que des conséquences potentielles puissent résulter de cette enquête dans le futur, soit en lien avec les procédures en cours à l'encontre de NJ Lavanderia, soit du fait de toute nouvelle procédure qui pourrait être initiée à terme. La Société ne dispose pas à ce jour d'information lui permettant d'estimer un passif éventuel pouvant, le cas échéant, résulter de ces nouveaux développements ; aucune provision n'a été constituée par Lavebras ou NJ Lavanderia au 31 décembre 2024 en lien avec ces mêmes développements.

Procédures relatives à Lavebras

Le Groupe a été informé de l'existence d'une enquête anticorruption initiée par la Police Fédérale Brésilienne, laquelle pourrait avoir identifié de potentiels manquements à deux dispositifs législatifs brésiliens, le « Brazilian Clean Companies Act » et l'« Administrative Improbability Act », susceptibles d'impliquer Lavatec Lavanderia Técnica Ltda. (Lavatec), une ancienne filiale fusionnée dans Lavebras en 2014.

Au 31 décembre 2024, Lavebras n'a reçu aucune notification officielle relative à ces potentiels manquements, à l'exception d'une procédure distincte conduite par l'administration fiscale à l'encontre d'une organisation sociale, l'ICN.

Dans le cadre de la procédure fiscale visant ICN, l'administration fiscale brésilienne soutient que Lavebras – ainsi que d'autres sociétés – doit être tenue solidairement responsable des obligations d'ICN compte tenu de (i) la nature illégale des paiements effectués par ICN au titre des contrats conclus avec cette dernière et en vertu desquels Lavebras et ICN entretenaient une relation commerciale, et (ii) l'absence de coopération dont ICN a fait preuve au cours de l'inspection menée par l'administration fiscale brésilienne. Une décision administrative de première instance a été rendue en septembre 2019 en vertu de laquelle le point de vue de l'administration fiscale brésilienne a été confirmé. En mai 2024, à la suite de l'appel interjeté par Lavebras en lien avec cette décision, la juridiction administrative en charge de la décision en appel a rendu sa décision et a fait partiellement droit aux demandes de Lavebras. Lavebras reste en l'attente de précisions en lien avec cette décision et étudie les voies de recours éventuelles dont elle dispose pour obtenir gain de cause sur l'ensemble de ces demandes. Sur cette base, au 31 décembre 2024, le montant maximum du litige s'élevait à environ 443 millions de réaux, soit environ 69 millions d'euros (en ce compris toutes pénalités, mais à l'exclusion de l'effet futur potentiel de l'inflation).

Lavebras pense toujours disposer de bons arguments pour contester le point de vue de l'administration fiscale brésilienne. Le Groupe considère dès lors que le risque pour Lavebras d'être tenue solidairement responsable avec ICN pour le paiement de l'amende fiscale est limité. Aucune provision n'a été constituée par Atmosfera ou Lavebras en lien avec cette procédure.

Dans l'hypothèse où Lavebras ferait l'objet d'une notification et, à la suite de l'enquête de la Police Fédérale Brésilienne, serait tenue responsable au titre des infractions, Lavebras pourrait être exposée à différentes sanctions, dont (i) l'interdiction de bénéficier de mesures incitatives ou de recevoir des subventions, aides, donations ou prêts de la part d'entités et d'institutions financières publiques pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, (ii) une amende d'un montant maximum égal à trois fois les montants injustement perçus, (iii) l'interdiction de conclure des contrats avec des entités publiques pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans, et (iv) l'obligation de dédommager intégralement l'administration publique de tout préjudice effectivement subi par cette dernière. En outre, Lavebras pourrait faire l'objet d'une amende administrative d'un montant compris entre 0,1% et 20% du chiffre d'affaires brut hors taxe réalisé au cours de l'exercice précédant le dépôt de la procédure administrative. En conséquence de la fusion de Lavatec dans Lavebras intervenue en 2014, les autorités brésiliennes pourraient soutenir que le montant de l'amende administrative devrait être calculé sur la base du chiffre d'affaires brut de Lavebras en lieu et place de celui de Lavatec, ce que Lavebras contestera en considérant que la responsabilité totale de Lavebras (en ce compris le montant de l'amende et toute réparation due au titre du préjudice susceptible d'être subi) devrait être limitée au montant des actifs Lavatec transférés à Lavebras dans le cadre de la fusion. En l'absence de notification, aucune provision n'a été constituée par Atmosfera ou Lavebras en lien avec cette procédure.

Procédure relative à la conclusion de contrats publics dans l'État de São Paulo

Le Groupe a été informé de différentes enquêtes et procédures initiées par cinq autorités de l'État de São Paulo en lien avec la conclusion de plusieurs contrats publics entre différents hôpitaux et sociétés intervenant dans le même secteur d'activité que le Groupe (en ce compris Atmosfera, Lavebras et d'autres sociétés brésiliennes du Groupe).

Ces enquêtes et procédures résultent d'un audit réalisé par le Contrôleur Général de l'État de São Paulo (CGA) auprès de différents hôpitaux de l'État, au cours duquel la CGA a relevé un nombre élevé de contrats conclus en urgence (en exception d'une procédure d'appel d'offres telle que normalement prévue par le droit brésilien) et a décidé de (i) initier une enquête à l'encontre de plusieurs hôpitaux et sociétés concernés afin de vérifier si des irrégularités ont accompagné la conclusion en urgence de ces contrats et (ii) transmettre les conclusions de son audit à différentes autorités brésiliennes afin que ces dernières puissent, à leur discrétion, initier une enquête.

En conséquence, le Groupe (comme certains de ses concurrents) fait face à différentes enquêtes ou procédures décrites ci-après, dont certaines sont d'ores-et-déjà closes. D'autres enquêtes ou procédures initiées par d'autres autorités brésiliennes pourraient résulter de la transmission à ces dernières du rapport d'audit susvisé.

Les différentes enquêtes listées ci-dessus étaient closes au 31 décembre 2024 et n'ont donné lieu à aucune sanction à l'encontre de la Société.

Litiges administratifs avec des clients publics

Le Groupe fait face à des litiges administratifs avec certains de ses clients publics au Brésil du fait de difficultés présumées dans l'exécution de certains contrats ou d'une qualité de service jugée insuffisante. En conséquence, ces clients publics entendent prendre des sanctions à l'encontre de certaines des entités du Groupe au Brésil. Selon les circonstances, ces sanctions peuvent consister en (i) le cas échéant, un remboursement de certains des paiements reçus au titre de ces contrats, (ii) l'application d'amendes, et/ou (iii) une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics s'applique généralement uniquement à la personne morale ayant été sanctionnée, et est en principe limitée au même niveau administratif (à savoir au niveau fédéral, régional ou municipal) que celui du client public ayant prononcé ces sanctions. De plus, une telle interdiction est sans effet sur les contrats en cours avec des clients publics (à l'exception néanmoins (i) du renouvellement de ces contrats, que les clients publics pourraient considérer au cas par cas comme inadaptes, ainsi que (ii) des contrats pour lesquels le prononcé d'une telle interdiction constituerait un motif valable de résiliation). Néanmoins, le Groupe ne peut exclure la possibilité qu'une telle interdiction soit étendue, d'une part, à d'autres États du Brésil ou municipalités et, d'autre part, à d'autres niveaux administratifs (au niveau fédéral, régional ou municipal) sur le territoire concerné, étant entendu toutefois qu'une telle extension ne pourrait avoir lieu qu'au cas par cas et en vertu d'une demande spécifique déposée par une partie ayant un intérêt à agir.

Dans les différents litiges susvisés, le Groupe a soumis ou s'apprête à soumettre ses arguments en défense afin de répondre à ceux développés par ses clients publics et reste en attente des décisions administratives à venir. Lorsqu'une décision administrative définitive sera prise, le Groupe pourra, s'il le souhaite, la contester par voie judiciaire, y compris, afin d'obtenir son annulation en invoquant une violation du principe constitutionnel de proportionnalité des sanctions prononcées par les personnes publiques. Parallèlement à cette contestation, le Groupe pourrait, si cela était nécessaire, chercher à obtenir, par voie de procédure d'urgence, la suspension d'une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics en l'attente d'une décision sur le fond.

En lien avec ces différents litiges, des provisions ont été comptabilisées au 31 décembre 2024 par la Société pour un montant d'environ 3 millions de réaux (soit environ 0,6 million d'euros).

Contrôles fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux dans différents pays. Lorsque le Groupe considère, avec ses conseils, disposer de suffisamment d'arguments, aucune provision n'est enregistrée.

NOTE 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Gestion des risques financiers

Risque de crédit et de contrepartie

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie sont principalement :

- › les créances clients : leur montant ainsi que leur ancienneté font l'objet d'un suivi détaillé, partie intégrante du système de reporting mensuel :
 - en France, le Groupe assure son risque client auprès d'une compagnie d'assurance reconnue. Les encours clients sont gérés de façon décentralisée par les centres opérationnels et

par la direction des grands comptes, qui assurent le premier niveau de recouvrement des créances. Un second niveau de recouvrement et de gestion des dossiers contentieux est assuré au sein des directions financières et juridiques en fonction de la typologie des créances,

- dans les autres pays du Groupe, le Groupe peut avoir recours à une compagnie d'assurances afin d'assurer son risque client, notamment au Royaume-Uni. La gestion du recouvrement et des dossiers contentieux peut être effectuée par les centres opérationnels et/ou par les directions financières centrales des pays.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de crédit sur les créances clients par secteur opérationnel est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	267,8	265,5
Europe centrale	174,5	150,6
Scandinavie & Europe de l'Est	102,0	112,0
Amérique latine	100,1	96,8
Europe du Sud	88,6	89,0
Royaume-Uni & Irlande	84,6	83,1
Autres secteurs opérationnels	6,4	5,6
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRATS	824,1	802,6

En raison du nombre important de clients du Groupe, il n'existe pas de concentration significative du risque de crédit (poids significatif d'une ou plusieurs contreparties dans l'encours client). L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur des encours clients au bilan consolidé.

L'exposition au risque de crédit relatif aux créances clients et actifs sur contrat, présentée sous la forme de matrice de dépréciation, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Valeur brute	Dépréciation	Taux de pertes de crédit attendu	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 1 mois	687,1	(1,8)	(0,3)%	685,3
Échus entre 1 à 4 mois	122,4	(2,8)	(2,3)%	119,6
Échus entre 5 à 12 mois	27,2	(12,8)	(47,1)%	14,4
Échus depuis plus d'un an	40,7	(36,0)	(88,3)%	4,7
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRAT	877,5	(53,4)		824,1

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Valeur brute	Dépréciation	Taux de pertes de crédit attendu	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 1 mois	679,9	(0,9)	(0,1)%	679,0
Échus entre 1 à 4 mois	108,1	(3,9)	(3,6)%	104,2
Échus entre 5 à 12 mois	20,7	(11,1)	(53,7)%	9,6
Échus depuis plus d'un an	51,0	(41,2)	(80,8)%	9,8
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRAT	859,8	(57,2)		802,6

- › les actifs de trésorerie : le Groupe a pour politique de minimiser sa trésorerie afin de réduire sa dette et d'optimiser sa charge financière. Pour placer sa trésorerie résiduelle, le Groupe a recours à des OPCVM monétaires court terme, des dépôts à termes bancaires de maturités courtes ou a pour politique de laisser en dépôt sur les comptes bancaires auprès des contreparties bancaires qui financent le Groupe, dans le respect des règles de diversification et de qualité de

contrepartie inscrites dans la Politique de Gestion de la Trésorerie et des Placements du Groupe ;

- › instruments dérivés : dans le cadre de ses Politiques de Gestion des Risques de Taux et de Change, le Groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et banques de financement du Groupe.

Le risque de contrepartie bancaire est géré par la direction du financement et de la trésorerie dans le cadre des Politiques de Gestion de la Trésorerie et des Placements d'une part, et des Politiques de Gestion des Risques de Taux et de Change d'autre part. Il est lié aux encours de dépôts, aux valeurs de marché des instruments dérivés et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, dans la plus grande majorité des cas, le Groupe ne prend un engagement sur des instruments financiers qu'avec des contreparties bénéficiant d'une notation minimum long terme « A- » chez S&P Global Ratings ou « A3 » chez Moody's Ratings. La liste des contreparties bancaires liées aux placements et celle des instruments financiers font l'objet d'une revue régulière et d'une approbation par la direction financière du Groupe.

Selon le Groupe, ses placements et instruments dérivés ne l'exposent pas à un risque de contrepartie significatif.

Risque de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières non seulement pour financer son activité courante, mais aussi pour maintenir sa capacité d'investissement. Les sources de financement du Groupe reposent sur plusieurs piliers : une trésorerie disponible et une génération de cash positive issue des activités opérationnelles d'une part, des financements sur les marchés de capitaux court et moyen terme ou bancaire d'autre part.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette du Groupe s'élevait à 622,1 millions d'euros, soutenue par une génération de *free cash-flow* de 346,2 millions d'euros, en hausse de 14% par rapport à 2023.

Par ailleurs, afin de conforter sa liquidité et sécuriser son échéancier d'endettement, le Groupe a procédé en 2024 au refinancement partiel de la souche obligataire de 500 millions d'euros arrivant à maturité le 3 avril 2025 par l'émission d'une nouvelle souche obligataire de 400 millions d'euros de maturité mars 2030.

Le recours à ces différentes sources de financement s'inscrit dans le cadre d'une politique de financement globale mise en œuvre par la direction financière. Cette politique de financement est revue régulièrement pour soutenir au mieux le développement du Groupe et prendre en compte l'évolution des conditions sur les marchés financiers, tout en respectant un profil de crédit compatible avec une notation financière long terme minimum de catégorie « BBB- stable/Baa3 stable/BBB stable » des agences de notation S&P Global Ratings, Moody's Ratings et Morningstar DBRS.

Les contrats de prêt comportent des engagements juridiques et financiers habituels dans ce type de transactions et prévoient une exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces engagements. Les engagements financiers prévoient notamment l'obligation pour le Groupe de satisfaire un covenant financier tel que présenté à la note 10.1 « Gestion du capital ». Sur la base des présents comptes consolidés, le Groupe a satisfait ce ratio et s'attend à le respecter au moins pour les 12 prochains mois.

Politique de financement

La politique de financement mise en œuvre par le Groupe repose sur les principes suivants :

- gestion active de la dette, qui peut amener le Groupe à se financer par anticipation sur les marchés de capitaux et bancaires, afin (i) d'allonger la maturité moyenne de la dette, (ii) de répartir les échéances de remboursement dans le temps, et (iii) d'optimiser les coûts de financements ; au 31 décembre 2024, la maturité moyenne pondérée résiduelle des emprunts et dettes financières brutes était ainsi de 3,1 ans, avec un ratio de dette à long terme (emprunts et dettes financières bruts supérieurs à un an/emprunts et dettes financières bruts totaux) de 72% ;
- recours à des emprunts bancaires et obligataires afin de diversifier ses sources de liquidités et créanciers : dans le but de bénéficier d'économies d'échelle et de faciliter l'accès aux

financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), le Groupe centralise une large majorité de ses opérations de financement sur la société Elis ;

- maintien permanent d'un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées pour sécuriser sa liquidité et faire face à ses échéances de dettes à court terme, notamment sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture des marchés de capitaux : au 31 décembre 2024, le Groupe disposait d'une facilité de crédit confirmée d'un montant total de 900,0 millions d'euros, entièrement non utilisée ;
- surveillance permanente du niveau de trésorerie disponible : au 31 décembre 2024, le Groupe disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles tels que présentés à la note 8.4 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ;
- mise en œuvre dans tous les principaux pays où il opère et où la réglementation locale le permet d'une centralisation quotidienne et physique des besoins et excédents de trésorerie par l'intermédiaire de M.A.J. et Elis SA, respectivement entités centralisatrices des périmètres historiques Elis et Berendsen ;
- financement par augmentation de capital si besoin.

La mise en œuvre de cette politique de financement permet ainsi de réduire significativement le risque de liquidité, par ailleurs atténué grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe.

Notations financières

La mise en œuvre de la politique de financement et la maîtrise du risque de liquidité, nécessite un suivi régulier des notations financières du Groupe. Au 31 décembre 2024, la Société est notée par les agences de notation :

- Moody's Ratings : par un communiqué publié le 8 novembre 2024, l'agence de notation Moody's Ratings a relevé sa perspective sur sa note de crédit attribuée à Elis de « Ba1 » (perspective positive) à « Baa3 » (perspective stable). Cette même notation s'applique aux émissions obligataires réalisées par la Société sous le programme EMTN.
- S&P Global Ratings : par un communiqué publié le 29 août 2024, l'agence S&P Global Ratings a confirmé la note de crédit long terme du Groupe à « BBB- » (perspective stable). La note de crédit des financements EMTN est également « BBB- ».
- Morningstar DBRS : par un communiqué publié le 13 mars 2024, l'agence de notation Morningstar DBRS a relevé la notation de la Société à « BBB » (perspective stable). Cette même notation s'applique à l'ensemble des émissions obligataires en vie réalisées par la Société sous le programme EMTN.

Ces notations *Investment Grade* reflètent la solidité financière du Groupe ainsi que ses perspectives d'amélioration de marge, d'accélération de génération de trésorerie et de désendettement supplémentaire. Il récompense aussi la grande robustesse du modèle économique d'Elis, largement démontrée pendant la pandémie.

Endettement net et flux futurs

Le solde d'endettement net du Groupe est détaillé à la note 8.5 « Endettement financier net ».

L'analyse des échéances requise par les paragraphes 39 (a) et (b) d'IFRS 7, correspondant aux flux futurs de trésorerie contractuels non actualisés au 31 décembre 2024 est présentée ci-après, auxquels il convient d'ajouter les obligations brutes liées à des contrats de locations (avant déduction des charges financières) qui sont présentées à la note « 6.3 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et passifs locatifs ».

Les montants contractuels sont présentés sur la base des encours au bilan à la clôture, sans présumer de toute décision de gestion ultérieure pouvant modifier de manière significative la structure de la dette financière du Groupe ou la politique de couverture. Les intérêts à verser correspondent au cumul des intérêts à verser jusqu'à l'échéance ou la date de remboursement prévue de la dette. Ils ont été estimés le cas échéant sur la base des taux *forward* calculés à partir de la courbe à la date de clôture.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2025		Flux de trésorerie 2026		Flux de trésorerie 2027-2029		Flux de trésorerie 2030 et au-delà		Estimation des flux futurs au 31/12/2024	
	Coût amorti	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Obligations convertibles	354,6	0,0	8,6	0,0	8,6	380,0	8,6	0,0	0,0	380,0	25,7
USPP	705,8	0,0	23,3	0,0	23,3	338,5	65,5	361,0	69,1	699,5	181,2
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 138,5	500,0	51,4	350,0	46,4	850,0	75,3	400,0	15,0	2 100,0	188,0
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Billets de trésorerie (NEU CP)	259,0	259,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	259,0	0,0
Revolving	0,4	0,0	2,4	0,0	2,4	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0	9,6
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(17,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte courant bloqué de participation	11,4	3,5	0,1	2,1	0,2	9,4	1,4	0,0	0,0	15,0	1,7
Dettes de mobilisation de créances commerciales	200,3	200,3	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,3	0,8
Divers	7,9	1,1	0,1	0,8	0,1	5,8	0,1	0,5	0,0	8,2	0,2
Découverts bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 660,1	964,0	86,6	352,8	80,9	1 583,8	155,5	761,4	84,1	3 662,0	407,1

Le tableau ci-dessus tient compte du droit de remboursement des détenteurs d'obligations convertibles 2029 à la date du 22 septembre 2027. Les intérêts complémentaires qui seraient versés au cas où ce droit ne serait pas exercé s'élèvent à 17,1 millions d'euros.

Risques de marché

Le groupe Elis est exposé aux risques de marché, notamment concernant le coût de sa dette et lors de la réalisation de ses transactions en devises. La direction financière gère de façon centralisée les principaux risques financiers, principalement change et taux, dans le cadre de Politiques de Gestion dédiées et de procédures opérationnelles détaillées. Ces politiques, centrées sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa performance financière. Pour couvrir certaines expositions aux risques, des stratégies de couverture des risques de taux et change sont élaborées et mises en œuvre en fonction des opportunités de marché via des instruments dérivés, tout en respectant des principes de prudence et de limitation du risque prévus dans les politiques de gestion correspondantes.

Risque de taux

Le risque de taux comprend essentiellement le risque de fluctuation des flux futurs sur l'endettement à taux variable. La politique de gestion du Groupe en la matière est de maintenir sur un horizon à moyen ou long terme une part très majoritaire de la dette totale à taux fixe. Ainsi, l'encours de la dette long terme à taux variable du Groupe est négligeable au 31 décembre 2024 (de même qu'au 31 décembre 2023). Le programme de titrisation du Groupe d'un montant maximal de 200 millions d'euros est la seule ligne de financement significative à taux variable.

Par ailleurs, en dehors de son volant de trésorerie, le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Risque de change

Risque de change transactionnel

Le Groupe est exposé à un risque de change transactionnel essentiellement lié à ses achats de marchandises auprès de fournisseurs tiers (linge), libellés en dollars américains. En 2024 ces achats se sont élevés à 115,5 millions de dollars américains contre 116,6 millions de dollars américains en 2023. Le Groupe s'efforce de réduire l'impact des variations de change sur son résultat par l'usage de couvertures de change au titre de ces

approvisionnements de marchandises. Au 31 décembre 2024, le Groupe a acheté à terme 2025 un montant de 111,0 millions de dollars américains (contre 114,7 millions de dollars américains un an plus tôt).

Le Groupe est également exposé aux flux commerciaux en devises des entités opérationnelles (y compris achats de marchandises libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités opérationnelles) et aux flux financiers intra-groupe (frais de gestion, redevance de marques, dividendes). Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place ponctuellement ou de manière récurrente des contrats de change à terme pour couvrir ces risques.

Le risque de change transactionnel est géré de manière centralisée par la direction financière dans le cadre d'une politique de gestion dédiée et d'une convention de gestion centralisée du risque de change. Les flux en devises des entités opérationnelles sont couverts dans le cadre du processus budgétaire annuel pour les filiales ayant des flux récurrents en devise. Les filiales communiquent en fin d'année, au moment de l'établissement de leur budget, leur exposition au risque de change de l'année suivante à la direction financière, qui centralise l'exécution des opérations de dérivés de change externes sur la société Elis. Cette dernière agit ainsi en qualité de contrepartie interne de négociation des opérations de couverture pour les filiales présentant une exposition au risque de change transactionnel.

Risque de change financier

Les besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro assurés par des prêts/emprunts intra-groupe et la centralisation des excédents de trésorerie exposent certaines entités du Groupe à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Ce risque de change est couvert essentiellement via des swaps de devises dans le cadre d'une politique de couverture mise en œuvre par la direction financière. Au 31 décembre 2024, les swaps de devises contre euro portaient principalement sur la couronne

suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK), la couronne danoise (DKK), la couronne tchèque (CZK), la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), le peso mexicain (MXN) et le zloty polonais (PLN).

Financements USPP libellés en dollars américains

Une partie du financement du Groupe est libellée en dollars américains (financements de type USPP) : afin de couvrir ce risque de change, le Groupe a souscrit des contrats de *cross-currency swap* adossés au financement, portant sur un montant notionnel de 415 millions de dollars américains au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Exposition du Groupe au risque de change

Le Groupe opère une grande partie de ses activités dans des pays de la zone euro. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les pays hors zone euro représentaient 37,9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, dont principalement 10,4% pour le

Royaume-Uni, 5,8% pour le Brésil, 5,3% pour le Danemark, 5,1% pour la Suède, 2,8% pour la Suisse, 2,7% pour le Mexique, 1,7% pour la Pologne et 1,6% pour la Norvège.

Lors de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, celui-ci doit procéder à la conversion des comptes de ses filiales situées hors de la zone euro en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change des devises qui ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cela se traduit par un aléa sur la conversion en euro des bilans et comptes de résultat des filiales étrangères en dehors de la zone euro.

À l'exception des financements USPP libellés en dollars américains, les financements externes du Groupe sont, en règle générale, libellés en euros.

Dans ce cadre, le tableau ci-après présente le risque de perte de change, en capitaux propres et en résultat, sur les principales devises du Groupe.

(en millions d'euros)	Impact comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, d'une baisse de 10% du cours de change	Impact, sur le résultat, d'une baisse de 10% du cours de change
SEK (Suède)	(62,4)	(1,7)
DKK (Danemark)	(57,9)	(2,2)
BRL (Brésil)	(43,0)	(1,0)
GBP (Royaume-Uni)	(41,1)	(2,4)
MXN (Mexique)	(25,8)	(1,5)
PLN (Pologne)	(16,5)	(1,2)
CHF (Suisse)	(16,2)	(0,3)
NOK (Norvège)	(13,4)	(0,4)

Risque sur actions

Au 31 décembre 2024, l'exposition du Groupe au risque sur actions concerne les 184 855 actions Elis auto-détenues, principalement dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces actions, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2024 (18,93 euros) représentent un montant de 3,5 millions d'euros. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place une politique d'encadrement du risque actions.

Risque sur matières premières

Le Groupe n'achète pas directement de matières premières sur les marchés financiers, mais le Groupe est indirectement exposé à la volatilité des matières premières dans le cadre de ses achats de linge et de vêtements professionnels dont une partie du prix de fabrication est liée au cours du coton ou du polyester, et via sa

consommation de produits pétroliers (gaz et carburants notamment) ou d'électricité. Au 31 décembre 2024, les dépenses énergétiques du Groupe représentent respectivement 166,1 millions d'euros (191,4 millions d'euros au 31 décembre 2023) pour le gaz et autres combustibles et 77,2 millions d'euros (90,1 millions d'euros au 31 décembre 2023) pour l'électricité. Afin d'atténuer les effets de la volatilité des prix de ses achats de gaz et d'électricité, le Groupe souscrit, lorsqu'il le juge opportun, des offres à prix fixe auprès de ses énergéticiens pour couvrir ce risque. Au 31 décembre 2024, le Groupe a fixé en Europe pour 2025 avec ses fournisseurs le prix d'environ 93% de sa consommation prévue de gaz et 93% de sa consommation électrique. Le Groupe a également fixé avec ses fournisseurs le prix de respectivement, approximativement 62% et 18% de sa consommation prévisionnelle de gaz et environ 64% et 23% de sa consommation prévisionnelle d'électricité en Europe, pour 2026 et 2027.

8.2 Résultat financier

(en millions d'euros)	2024	2023
Charge d'intérêts sur emprunts et comptes courants de participation mesurée au coût amorti	(124,1)	(109,3)
Charge d'intérêts sur passifs locatifs	(25,8)	(19,8)
Produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif	25,5	18,0
CHARGE NETTE TOTALE D'INTÉRÊTS	(124,3)	(111,1)
Gains/Pertes sur instruments dérivés de taux évalués à la juste valeur par le résultat	0,0	0,0
Gains/Pertes de change liés aux opérations de financement	0,5	(0,3)
Gains/Pertes sur instruments dérivés de change évalués à la juste valeur par le résultat	2,0	0,1
Charges de désactualisation	(8,8)	(13,8)
Autres	0,3	0,5
RÉSULTAT FINANCIER NET	(130,4)	(124,6)

En 2024, la charge nette totale d'intérêts est en augmentation de 13,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023 en lien avec (i) les refinancements récents (USPP en juillet 2023 et EMTN en mars 2024), à des taux d'intérêts supérieurs à ceux des lignes de

financement précédentes, et (ii) du fait de la hausse des taux d'intérêts retenus pour l'évaluation des passifs locatifs.

Par ailleurs, le résultat financier net est impacté par la charge de désactualisation du complément de prix de l'acquisition réalisée au Mexique en 2022.

8.3 Endettement financier brut

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets de coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette d'au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Le Groupe décomptabilise un passif financier dès lors que le passif est éteint. Lorsqu'un échange de passif a lieu avec un prêteur, et que les termes sont sensiblement différents, un nouveau passif est comptabilisé.

Les sources de financement du groupe Elis reposent sur plusieurs piliers : financements sur les marchés de capitaux court et moyen terme, financements bancaires et placements privés.

Certains des contrats de financement conclus par Elis SA et décrits ci-dessous (financement de type USPP, émission des obligations convertibles (OCÉANES), émission des titres EMTN (Euro Medium Term Notes) et ligne de crédit renouvelable syndiquée) contiennent une clause de défaut croisé, en application desquelles un défaut de paiement au titre d'un contrat de financement représentant un endettement d'au moins 100,0

millions d'euros pour certains contrats de financement (ou 75,0 millions d'euros pour d'autres contrats de financement) pourrait constituer un cas de défaut au titre d'un autre contrat de financement, et pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au titre de ces contrats de financement, et leur remboursement anticipé.

Au 31 décembre 2024, la dette consolidée se détaille principalement comme suit :

Placements privés

« USPP »

Le Groupe a mis en place en avril 2019 un financement de type USPP comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300,0 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70%, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99%. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* pour un montant de 35,7 millions d'euros, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69%.

Le 1^{er} juin 2022, Elis a signé un second financement au format USPP, pour un montant de 175,0 millions de dollars. Les nouvelles obligations émises ont une maturité de 10 ans (juin 2032) et offrent aux investisseurs un coupon de 4,32% en dollar. Celles-ci ont été intégralement converties en euro via des *cross-currency swaps* pour un montant total de 158,6 millions d'euros. Elis paie un coupon final en euro de 3,0%.

Le 20 juillet 2023, Elis a signé, un troisième financement au format USPP, pour un montant de 200,0 millions de dollars américains. Les

nouvelles obligations émises ont une maturité de 12 ans (juillet 2035) et offrent aux investisseurs un coupon de 6,03% en dollar américain. Celles-ci ont été intégralement transposées en euro pour un montant total de 183,4 millions d'euros par Elis, qui paiera un coupon final en euro de 5,21%. Les fonds levés par ce financement ont été consacrés au refinancement de la dette existante du Groupe, notamment au remboursement de l'émission obligataire de 500,0 millions d'euros à échéance avril 2024.

Ces contrats de financement prévoient notamment :

- un *covenant*⁽¹⁾ *Leverage Ratio* <3,75 à respecter à la fin de chaque semestre. Le non-respect de ce *covenant* à la date considérée constituerait un cas de défaut, dont il pourrait résulter l'exigibilité immédiate et le remboursement anticipé, de toutes ou parties des obligations émises dans le cadre des financements au format USPP) ;
- un cas de défaut croisé, comme expliqué ci-dessus.

Marchés de capitaux

Obligations convertibles (OCÉANES)

Le 22 septembre 2022, Elis a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant total en principal de 380,0 millions d'euros dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés uniquement conformément à l'article L.411-2, 1^o du code monétaire et financier, arrivant à échéance le 22 septembre 2029 (les « OCÉANES 2029 »).

Les OCÉANES 2029 ont une valeur nominale unitaire de 100 000 euros chacune et portent intérêt au taux annuel de 2,25% payable annuellement et pour la première fois le 22 septembre 2023. Les OCÉANES 2029 ont été émises à 100% de leur valeur nominale. Le prix de conversion / d'échange initial a été fixé à 17,3190 euros, correspondant à une prime de 42,50% par rapport au cours de référence de l'action de la Société au 15 septembre 2022. À moins qu'elles n'aient été converties, échangées,

remboursées ou rachetées et annulées, les OCÉANES 2029 seront remboursées le 22 septembre 2029, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus non encore payés depuis la dernière date de paiement des intérêts.

Conformément aux termes et conditions des OCÉANES 2029, les OCÉANES 2029 pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé avant leur date de maturité,

- à la discrétion des porteurs des OCÉANES 2029, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus non encore payés depuis la dernière date de paiement des intérêts, (i) en cas de changement de contrôle de la Société ou d'une radiation des actions de la Société (tel que ces termes sont définis dans les termes et conditions des OCÉANES 2029) ou (ii) à partir du 22 septembre 2027 ; ou

(1) Le levier d'endettement financier correspond au *covenant financier* tel que défini dans le contrat de financement bancaire signé en 2021 : *Leverage Ratio* = endettement financier net (tel que décrit à la note 8.5 « Endettement financier net »)/EBITDA ajusté (tel que défini à la note 3.2 « Résultat »), pro-forma des acquisitions finalisées au cours des 12 derniers mois et après synergies.

- à la discrétion de la Société, (i) à tout moment, en tout ou partie, sans limitation de prix ou de quantité, en rachetant des OCÉANES 2029 sur le marché ou hors marché ou par voie de rachat, d'offre(s) de rachat ou d'échange, ou (ii) à tout moment à compter du 13 octobre 2026, en intégralité uniquement, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus non encore payés depuis la dernière date de paiement des intérêts, dès lors que la moyenne arithmétique des produits des cours moyens pondérés de l'action de la Société et du ratio de conversion / d'échange excède 130% de la valeur nominale des OCÉANES 2029 (telles que les modalités de ce calcul sont fixées dans les termes et conditions des OCÉANES 2029), ou (iii) à tout moment, en intégralité uniquement, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus non encore payés depuis la dernière date de paiement des intérêts, dès lors que le nombre total d'OCÉANES 2029 en circulation est inférieur à 15% du nombre total d'OCÉANES 2029 émises initialement.

Conformément aux termes et conditions des OCÉANES 2029, les OCÉANES 2029 pourraient également faire l'objet d'un remboursement anticipé avant leur date de maturité, sous certaines conditions fixées dans les termes et conditions des OCÉANES 2029, en cas de survenance d'un cas de défaut (tel que ce terme est défini dans les termes et conditions des OCÉANES 2029), dans la mesure où la masse des porteurs des OCÉANES 2029 le demande.

Ces contrats de financement prévoient notamment un cas de défaut croisé, comme expliqué ci-dessus.

Ces 3 800 OCÉANES 2029 représentent 22 906 781 actions sous-jacentes de la Société au 31 décembre 2024. Ce nombre d'actions tient compte du dernier ajustement du ratio de conversion fixé à 6 028,1002 actions par obligation, intervenu le 29 mai 2024 corrélativement à la distribution du dividende au titre de l'exercice 2023. Ainsi, le nouveau « cours de conversion » des OCÉANES 2029 s'établit à 16,60 euros, soit une valeur inférieure au cours de bourse au 31 décembre 2024.

Principes comptables

L'Océane est qualifiée d'instrument financier composé et, à ce titre, entre dans le champ d'application d'IAS 32 qui impose de comptabiliser séparément au bilan la composante capitaux propres (l'option d'achat que le porteur détient en vue de convertir son obligation en action) et la composante dette (l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie).

La juste valeur de la composante dette des OCÉANES 2029, présentée en passifs non courants, équivaut à 328,3 millions d'euros à l'origine (nette de 3,6 millions de frais d'émission).

La composante optionnelle, présentée dans les capitaux propres, a été évaluée à 47,6 millions d'euros (nette de 0,5 million d'euros de frais d'émission), avant impôt différé.

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN, renouvelé et visé par l'AMF le 11 mai 2023, d'un montant de 4 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé plusieurs émissions obligataires, dont les souches suivantes sont toujours en circulation ou ont été remboursées au cours de l'exercice :

- le 15 février 2018, une émission obligataire d'un montant de 350,0 millions d'euros de maturité 8 ans (février 2026) et offrant un coupon annuel à 2,875% ;
- le 11 avril 2019, une émission obligataire d'un montant de 500,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon annuel de 1,75% ; entièrement remboursée à l'échéance en 2024 ;
- le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850,0 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1%, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;

- le 23 septembre 2021, une émission obligataire de 200,0 millions d'euros entièrement assimilable et formant une souche unique avec les obligations existantes de maturité avril 2028 émises le 3 octobre 2019 pour un montant initial de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625%. Le montant de la souche obligataire a ainsi été porté à 550,0 millions d'euros ;
- le 17 mai 2022, une émission obligataire d'un montant de 300,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon annuel de 4,125% ;
- le 14 mars 2024, Elis a placé, dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), un montant en principal de 400,0 millions d'euros d'obligations seniors non garanties (*senior unsecured*), dont la maturité est de 6 ans et offrant un coupon fixe annuel de 3,75%. Le produit net de cette émission sera essentiellement dédié au refinancement de la souche obligataire d'un montant en principal de 500,0 millions d'euros dont la maturité est fixée au 3 avril 2025.

Ces contrats de financement prévoient notamment un cas de défaut croisé, comme expliqué ci-dessus.

Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)

En complément de son programme de billets de trésorerie, Elis dispose également depuis juin 2021 d'un programme de bons à moyen terme négociables (NEU MTN), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 200,0 millions d'euros. Ce programme permet au Groupe de lever à des conditions de marché favorable des ressources de financement

moyen terme, de maturités intermédiaires entre les billets de trésorerie et les titres obligataires émis dans le cadre du programme EMTN (entre 18 mois et trois ans). Au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, il n'y a plus d'encours de bons à moyen terme négociables.

Billets de trésorerie (NEU CP)

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600,0 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme

désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2024, l'encours de billets de trésorerie était de 259,0 millions d'euros, (252,0 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Financement bancaire

Crédit renouvelable syndiqué

Elis a conclu le 9 novembre 2021 une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900 millions d'euros avec un groupe de 13 banques relationnelles, entièrement non tirée au 31 décembre 2023. Cette facilité de crédit, d'une maturité de 5 ans (novembre 2026) est assortie de deux options d'extension d'une année chacune (« 5+1+1 » ans). La première option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2022 et accepté à l'unanimité par les banques, portant la maturité de la ligne à

novembre 2027. La deuxième option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2023 et accepté par l'ensemble du pool bancaire à l'exception d'une banque, portant la maturité de la ligne à novembre 2028 pour un montant de 870,0 millions d'euros.

Cette ligne de crédit intègre une composante ESG, au travers d'un mécanisme d'ajustement de la marge liée à l'atteinte d'objectifs annuels pour quatre indicateurs au cœur de la stratégie de

Développement durable du Groupe, à savoir :

- › la consommation d'eau, que le Groupe s'engage à réduire de 30% par kg de linge livré sur la période 2018-2030 pour ses blanchisseries basées en Europe ;
- › la parité, avec un engagement d'augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de managers ou cadres pour atteindre 42% à horizon 2030 (34% en 2020) ;
- › la réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, avec un engagement de les réduire de 47,5 % en valeur absolue à horizon 2030 par rapport à 2019 ;
- › la réduction de 28 % à horizon 2030 par rapport à 2019 des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 issues de l'achat

de biens et services, des carburants et de l'énergie amont, du transport et de la distribution amont, des déplacements domicile-travail ainsi que de la fin de vie des produits.

Ce contrat de prêt prévoit notamment :

- › un *covenant*⁽¹⁾ *Leverage Ratio* <3,75 à respecter à la fin de chaque semestre. Le non-respect de ce *covenant* à la date considérée pourrait constituer un cas de défaut (sauf autorisation expresse obtenue de ses créanciers (*waiver*)), dont il pourrait résulter l'exigibilité immédiate, et le remboursement anticipé, de toutes ou parties des sommes dues au titre du crédit renouvelable syndiqué ;
- › un cas de défaut croisé, comme expliqué ci-dessus.

Programme de cessions de créances commerciales (titrisation)

Le Groupe a souscrit en date du 12 juin 2023 un financement d'un montant maximal 200,0 millions d'euros, sous la forme d'un programme de cession de créances commerciales en France (titrisation) pour une durée de 5 ans.

Dans le cadre de ce programme, le Groupe a convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de ses créances clients. Conformément aux dispositions du contrat, les filiales s'engagent à indemniser l'acheteur au cas où les créances cédées deviendraient irrécouvrables ou litigieuses. Par ailleurs, dans ces contrats, l'acheteur des créances, pour assurer son risque, ne finance qu'une partie des créances qui lui sont cédées, comme

usuellement pratiqué dans le cadre de transactions commerciales similaires. Ainsi, les risques et avantages ne pouvant être considérés comme intégralement transférés, les créances clients ne peuvent pas être décomptabilisées et ces opérations sont traitées comme un financement sécurisé.

Le poste « Clients » comprend donc un encours de créances cédées pour un montant de 285,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 (278,6 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, la dette correspondante s'élève à 199,9 millions d'euros (contre 177,5 millions au 31 décembre 2023) ; la différence constituant le dépôt de garantie.

Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2023	Changements dans les flux de trésorerie découlant d'activités de financement	Changements découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales ou d'autres entreprises	Effet des changements dans les taux de change	Variations des découverts bancaires	Autres changements	31/12/2024
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	343,1	0,0	0,0	0,0	0,0	9,2	352,3
USPP	675,6	0,0	0,0	23,9	0,0	0,0	699,5
EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTES)	2 200,0	(100,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	2 100,0
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Billets de trésorerie (NEU CP)	252,0	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	259,0
Revolving	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette de mobilisation de créances commerciales	177,5	22,4	0,0	0,0	0,0	0,0	199,9
Autres emprunts	2,0	(16,1)	22,4	0,0	(0,0)	(0,0)	8,2
Découverts bancaires	0,4	0,0	0,0	0,0	(0,4)	0,0	0,0
Compte-courant bloqué de participation des salariés	13,0	(1,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4
EMPRUNTS	445,0	11,6	22,4	0,0	(0,4)	(0,0)	478,5
INTÉRÊTS COURUS	42,6	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	5,1	47,6
FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNTS RESTANTS À AMORTIR	(15,5)	(7,3)	0,0	0,0	0,0	5,1	(17,8)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 690,7	(95,7)	22,4	23,9	(0,4)	19,3	3 660,1
Réconciliation avec l'état des flux de trésorerie							
› Encaissements liés aux nouveaux emprunts		1 207,8					
› Remboursements d'emprunts		(1 303,6)					
Variation de l'endettement		(95,7)					

(1) Le levier d'endettement financier correspond au *covenant financier* tel que défini dans le contrat de financement bancaire signé en 2021 : $\text{Leverage Ratio} = \frac{\text{endettement financier net (tel que décrit à la note 8.5 « Endettement financier net »)}}{\text{EBITDA ajusté (tel que défini à la note 3.2 « Résultat »)}}$, pro-forma des acquisitions finalisées au cours des 12 derniers mois et après synergies.

Répartition des dettes financières par devise

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
EUR	3 260,1	3 315,0
USD	399,5	375,6
MYR	0,5	0,0
CLP	0,0	0,1
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 660,1	3 690,7

Les dettes financières libellées en USD liées aux financements USPP sont en totalité transposées en EUR via les *cross-currency swaps* tel que détaillé à la section « risque de change financier » de la note 8.1 « Gestion des risques financiers » et à la note 8.8 « Instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2024	2025	2026	2027-2029	2030 et au-delà
Obligations convertibles	354,6	2,4	0,0	352,3	0,0
USPP	705,8	6,3	0,0	0,0	699,5
EMTN (<i>Euro Medium Term Notes</i>)	2 138,5	538,5	350,0	850,0	400,0
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Billets de trésorerie (NEU CP)	259,0	259,0	0,0	0,0	0,0
Revolving	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(17,8)	(4,8)	(4,4)	(7,6)	(1,0)
Compte courant bloqué de participation	11,4	3,6	1,4	6,4	0,0
Dettes de mobilisation de créances commerciales	200,3	200,3	0,0	0,0	0,0
Divers	7,9	1,1	3,5	3,1	0,3
Découverts bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 660,1	1 006,8	350,4	1 204,1	1 098,7

Le tableau ci-dessus tient compte du droit de remboursement des détenteurs d'obligations convertibles 2029 à la date du 22 septembre 2027.

8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à très court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois ainsi que les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les emprunts, en passifs courants.

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalent de trésorerie contient :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	451,8	287,6
Équivalents de trésorerie	170,3	377,7
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF	622,1	665,3
Découverts bancaires	(0,0)	(0,4)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NET	622,1	664,8

Les équivalents de trésorerie incluent :

- au 31 décembre 2024, des dépôts (pour des durées inférieures ou égales à 3 mois) à hauteur de 60,0 millions d'euros et des titres de créance à hauteur de 101,5 millions d'euros souscrits auprès d'établissements bancaires français de premier ordre.
- au 31 décembre 2023, des dépôts à terme souscrits auprès de plusieurs établissements bancaires français à hauteur de 370,0 millions d'euros, pour des durées inférieures ou égales à 3 mois.

En Amérique du Sud (hors Mexique), où il peut exister des restrictions sur le contrôle des changes, la trésorerie et les

équivalents de trésorerie s'élèvent à 59,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (62,8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

En France, la trésorerie mobilisée dans le cadre du nouveau contrat de liquidité s'élève à 1,5 million au 31 décembre 2024 (3,7 millions au 31 décembre 2023).

En Russie, la trésorerie s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (3,2 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ce montant est utilisé pour les opérations courantes des filiales dans ce pays.

8.5 Endettement financier net

(en millions d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	352,3	343,1
USPP	699,5	675,6
EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTES)	2 100,0	2 200,0
Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)	0,0	0,0
Billets de trésorerie (NEU CP)	259,0	252,0
Dettes de mobilisation de créances commerciales	199,9	177,5
Autres emprunts	8,2	2,0
Découverts bancaires	0,0	0,4
Compte-courant bloqué de participation des salariés	11,4	13,0
EMPRUNTS	478,5	445,0
INTÉRÊTS COURUS	47,6	42,6
FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNTS RESTANTS À AMORTIR	(17,8)	(15,5)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 660,1	3 690,7
Dont part des dettes financières à moins d'un an	1 006,8	973,2
Dont part des dettes financières à plus d'un an	2 653,3	2 717,5
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (ACTIFS)	622,1	665,3
SOLDE ENDETTEMENT NET	3 038,0	3 025,4

8.6 Actifs et passifs financiers

Principes comptables

Comptabilisation initiale des actifs et des passifs financiers

À la date d'entrée au bilan, l'instrument est enregistré initialement à la juste valeur de ce qui est donné (pour les actifs) ou reçu (pour les passifs). La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour les transactions comparables. En l'absence de prix du marché, la juste valeur est calculée par actualisation des flux futurs de l'opération ou par un modèle. L'actualisation n'est pas nécessaire si son incidence est négligeable. Aussi, les créances et dettes à court terme, nées du cycle d'exploitation, ne sont pas actualisées.

Les coûts directement liés à la transaction (frais, commissions, honoraires, taxes...) sont ajoutés à la valeur d'entrée des actifs et déduits de celle des passifs.

Évaluations ultérieures

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- › les instruments dérivés sont évalués par application de techniques de valorisation au moyen de données de marché ;
- › les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

(en millions d'euros)	31/12/2024		Classification des instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Obligatoire à la juste valeur par le résultat net	Juste valeur - instruments de couverture par OCI	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Autres participations	0,1	0,1	0,1			
Autres actifs non courants	72,5	72,5	20,6	7,1	44,7	
Actifs sur contrats	53,1	53,1			53,1	
Clients et autres débiteurs	839,4	839,4			839,4	
Autres actifs courants	27,6	27,6	1,0	4,7	21,9	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	622,1	622,1			622,1	
ACTIFS FINANCIERS	1 614,7	1 614,7	21,6	11,9	1 581,2	0,0
Emprunts et dettes financières	2 653,3	2 576,2				2 653,3
Autres passifs non courants	14,4	14,4	4,4	9,6		0,4
Fournisseurs et autres créditeurs	409,6	409,6				409,6
Passifs sur contrats	86,4	86,4				86,4
Autres passifs courants	482,6	482,6	19,5	0,0		463,0
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	1 006,8	1 001,8				1 006,8
PASSIFS FINANCIERS (HORS PASSIFS LOCATIFS)	4 653,1	4 571,0	23,9	9,6	0,0	4 619,5

(en millions d'euros)	31/12/2023		Classification des instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Obligatoire à la juste valeur par le résultat net	Juste valeur - instruments de couverture par OCI	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Autres participations	0,1	0,1	0,1			
Autres actifs non courants	66,2	66,2	23,6	1,9	40,7	
Actifs sur contrats	51,9	51,9			51,9	
Clients et autres débiteurs	823,5	823,5			823,5	
Autres actifs courants	19,3	19,3	1,2	0,2	17,9	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	665,3	665,3			665,3	
ACTIFS FINANCIERS	1 626,3	1 626,3	24,9	2,1	1 599,3	0,0
Emprunts et dettes financières	2 717,5	2 588,6				2 717,5
Autres passifs non courants	58,3	58,3	31,9	17,1		9,2
Fournisseurs et autres créditeurs	404,8	404,8				404,8
Passifs sur contrats	83,7	83,7				83,7
Autres passifs courants	532,2	532,2	88,9	3,1		440,3
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	973,2	967,5				973,2
PASSIFS FINANCIERS (HORS PASSIFS LOCATIFS)	4 769,7	4 635,2	120,8	20,2	0,0	4 628,7

Hiérarchie de juste valeur

Les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définies ci-avant, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation :

- › Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- › Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- › Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers sont principalement :

- › Actifs compensatoires et dettes liées aux acquisitions : flux de trésorerie actualisés.
- › Dette USPP et composante dette des obligations convertibles : technique de comparable de marché / flux de trésorerie actualisés. La juste valeur présentée intègre l'évolution des taux d'intérêt pour la dette à taux fixe et l'éventuelle évolution du risque crédit du Groupe pour l'ensemble de la dette.
- › Dérivés de change : fixation des prix à terme.
- › *Cross-currency swaps* : modèles de swaps.

Le tableau ci-après précise le niveau auquel chaque juste valeur est classée dans la hiérarchie de juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2024	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres participations	0,1			0,1
Dérivés actifs non courants (<i>cross-currency swap</i>)	7,1		7,1	
Dérivés actifs courants (change à terme)	5,7		5,7	
Actifs compensatoires	20,6			20,6
ACTIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	33,5	-	12,8	20,7
Dérivés passifs non courants (<i>cross-currency swap</i>)	9,6		9,6	
Dérivés passifs courants (change à terme)	0,5		0,5	
Dettes liées aux acquisitions	23,5			23,5
PASSIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	33,6	-	10,1	23,5
USPP	659,6		659,6	
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 081,8	2 081,8		
Obligations convertibles - composante dette	357,6		357,6	
PASSIFS DONT LA JUSTE VALEUR EST UTILISÉE DANS L'ANNEXE	3 099,0	2 081,8	1 017,2	-

(en millions d'euros)	31/12/2023	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres participations	0,1			0,1
Dérivés actifs non courants (<i>cross-currency swap</i>)	1,9		1,9	
Dérivés actifs courants (change à terme)	1,4		1,4	
Actifs compensatoires	23,6			23,6
ACTIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	27,0	-	3,4	23,6
Dérivés passifs non courants (<i>cross-currency swap</i>)	17,1		17,1	
Dérivés passifs courants (change à terme)	5,7		5,7	
Dettes liées aux acquisitions	118,2			118,2
PASSIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	141,0	-	22,8	118,2
USPP	628,4		628,4	
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 135,9	2 135,9		
Obligations convertibles - composante dette	346,0		346,0	
PASSIFS DONT LA JUSTE VALEUR EST UTILISÉE DANS L'ANNEXE	3 110,3	2 135,9	974,5	-

8.7 Autres actifs et passifs non courants

Principes comptables

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés en actifs non courants.

Les actifs compensatoires correspondent aux garanties de passif reçues des vendeurs et sont évalués sur la même base que le passif donnant lieu à indemnisation, sous réserve de la nécessité d'une correction de valeur pour montants irrécouvrables. Dès lors que l'indemnisation porte sur un passif reconnu à la juste valeur lors de l'acquisition, l'actif compensatoire est aussi comptabilisé à la juste valeur.

Les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle donnent lieu à la comptabilisation d'une dette. Les variations ultérieures de valeur du prix d'exercice de l'option de vente sont enregistrées, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, en résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

(en millions d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Instruments dérivés actifs non courants	8.8	7,1	1,9
Prêts et créances à long terme		3,7	2,9
Actifs compensatoires et autres actifs non courants		20,6	23,6
Coûts marginaux d'obtention des contrats		41,0	37,8
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		72,5	66,2
Instruments dérivés passifs non courants	8.8	9,6	17,1
Dette liée aux paiements différés relatifs aux acquisitions		4,4	31,9
Dette liée aux engagements de rachats des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Autres passifs non courants		0,4	9,2
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		14,4	58,3

8.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Principes comptables

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les variations en résultant sont comptabilisées en résultat pour les dérivés couvrant les comptes courants intra-groupe libellés en devises étrangères.

Le Groupe désigne les autres dérivés comme étant des instruments de couverture afin de couvrir l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie associée à une transaction hautement probable découlant de variations des taux de change.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou en passifs courants.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de flux futurs

Seule la variation de juste valeur de l'élément « *spot* » (part efficace) des contrats de change à terme est désignée en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Celle-ci est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe comptabilise les points de terme (report/déport) des contrats à terme séparément dans les autres éléments du résultat global et sont accumulés en réserve de coûts de couverture dans une composante séparée des capitaux propres jusqu'à leur incorporation en résultat ou dans le coût initial de l'actif non financier acquis.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsque le dénouement de la transaction donne lieu à la comptabilisation d'un actif non financier (par exemple une immobilisation ou un stock), le montant des gains ou pertes de couverture, différés en capitaux propres, est incorporé à la valeur d'entrée de l'élément couvert au bilan (méthode dite du « *basis adjustment* »).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité, ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain (ou la perte) cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement reclassé en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le gain (ou la perte) cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Le Groupe détient les instruments dérivés suivants pour couvrir ses risques de taux et de change (les montants nominaux sont présentés convertis en euros au cours de couverture) :

Au 31 décembre 2024	Echéance			Total
	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	
RISQUE DE CHANGE				
Achats à terme de USD (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	37,7	28,9		66,6
Cours moyen EUR:USD à terme	1,11	1,11		-
Achats à terme de USD (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	17,1	14,0		31,1
Cours moyen GBP:USD à terme	1,31	1,31		-
Cross-currency swap - USPP				
Nominal (en millions d'euros)			35,7	35,7
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2029			2,69%	-
Nominal (en millions d'euros)			158,6	158,6
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2032			2,98%	-
Nominal (en millions d'euros)			183,4	183,4
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2035			5,21%	-

Au 31 décembre 2023	Echéance			Total
	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	
RISQUE DE CHANGE				
Achats à terme de USD (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	44,5	35,8		80,3
Cours moyen EUR:USD à terme	1,08	1,09		-
Achats à terme de USD (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	11,3	14,1		25,4
Cours moyen GBP:USD à terme	1,22	1,23		-
Cross-currency swap - USPP				
Nominal (en millions d'euros)			35,7	35,7
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2029			2,69%	-
Nominal (en millions d'euros)			158,6	158,6
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2032			2,98%	-
Nominal (en millions d'euros)			183,4	183,4
Taux d'intérêt fixé jusqu'en 2035			5,21%	-

Les montants concernant les éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2024	Variation de la valeur de l'élément couvert utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de la couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie avant impôt	Réserve de couverture de flux de trésorerie (comptabilité de couverture plus appliquée)
Risque de change			
Achats futurs hautement probables	(7,5)	4,4	0,0
Risque de taux			
Instruments à taux variable	0,0	(0,0)	0,0

Au 31 décembre 2023	Variation de la valeur de l'élément couvert utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de la couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie avant impôt	Réserve de couverture de flux de trésorerie (comptabilité de couverture plus appliquée)
Risque de change			
Achats futurs hautement probables	(1,3)	(3,3)	0,0
Risque de taux			
Instruments à taux variable	0,0	(0,0)	0,0

Le tableau ci-après détaille l'incidence des dérivés sur les comptes consolidés du groupe Elis :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024			31/12/2024					Poste de l'état du résultat
	Valeur comptable			Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	Coûts de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montant reclassé de la réserve de couverture au compte de résultat	Coûts de couverture reclassés au compte de résultat		
	Nominal	Actifs	Passifs					Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	
Risque de change									
Achats à terme de devises	97,7	4,7	0,0	« Autres actifs et passifs courants », voir la note 4.8	7,5	(0,1)	0,2	(0,0)	« Résultat financier » Gains/ pertes de change
Cross-currency swap - USPP	377,7	7,1	9,6	« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	-	(11,2)	-	0,0	« Résultat financier » Gains/ pertes de change

(en millions d'euros)	Au 31/12/2023			31/12/2023					Poste de l'état du résultat
	Valeur comptable			Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	Coûts de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montant reclassé de la réserve de couverture au compte de résultat	Coûts de couverture reclassés au compte de résultat		
	Nominal	Actifs	Passifs					Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	
Risque de change									
Achats à terme de devises	105,7	0,2	3,1	« Autres actifs et passifs courants », voir la note 4.8	1,3	(0,4)	0,3	(0,1)	« Résultat financier » Gains/ pertes de change
Cross-currency swap - USPP	377,7	1,9	17,1	« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	-	(21,5)	-	(9,2)	« Résultat financier » Gains/ pertes de change

La réconciliation de chaque composant des capitaux propres impacté par la comptabilité de couvertures est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réserve de coût de couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie
Couvertures de flux de trésorerie		
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2023	6,8	(3,6)
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de change	(21,9)	1,3
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de taux	0,0	0,0
Montants reclassés au compte de résultat	(0,1)	0,3
Effet d'impôt	5,7	(0,4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	(9,5)	(2,4)
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de change	(11,4)	7,5
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de taux	0,0	0,0
Montants reclassés au compte de résultat	(0,0)	0,2
Effet d'impôt	2,9	(2,0)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	(17,9)	3,3

8.9 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe et autres engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés		
Cession et nantissement de créances à titre de garantie		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	2,2	1,7
Avals, cautions et garanties données		
Engagements reçus		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties reçues	32,6	35,7

NOTE 9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Principes comptables

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'un impôt différé :

- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un *goodwill* ;
- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariat, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont ré-appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus hors résultat sont comptabilisés hors résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la charge d'impôt et détaille la réconciliation entre la charge d'impôt réel et la charge d'impôt théorique calculée sur la base du taux d'impôt applicable à la société mère :

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat net consolidé des activités poursuivies	337,8	261,9
Impôt courant des activités poursuivies	127,7	120,3
Impôt différé des activités poursuivies	0,6	(10,1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	466,0	372,2
Taux théorique	25,83%	25,83%
IMPÔT THÉORIQUE	120,4	96,1
IMPÔT RÉEL	128,3	110,3
Incidence d'impôts dont la base diffère du résultat net (CVAE en France, IRAP en Italie)	3,5	4,6
ÉCART	(4,4)	(9,5)
Justification de l'écart		
Différences de taux d'impôt	(0,1)	(0,0)
Différences permanentes (dont charges IFRS 2 non déductibles)	(12,1)	(12,2)
Utilisation de déficits reportables non activés/(Reports déficitaires non constatés)/Crédits d'impôts	0,3	14,8
Ajustements et désactualisation de compléments de prix non déductibles*	0,8	(15,8)
Autres différences (CVAE déductible...)	6,7	3,6

(*) Voir note 4.6.

Les sources de l'impôt différé actif et passif sont les suivantes (en impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2023 net	Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	Résultat	Éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion & autres	31/12/2024 net
Goodwill (amort. fiscalement déductible)	(3,6)	0,0	(1,0)	0,0	1,0	(3,6)
Immobilisations incorporelles	(125,8)	(3,8)	20,3	0,0	0,4	(108,9)
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(100,3)	(0,0)	(7,2)	0,0	(1,6)	(109,1)
Immobilisations corporelles	(162,1)	(0,5)	(15,2)	0,0	(0,3)	(178,1)
Autres actifs	(16,4)	0,0	(0,5)	0,0	0,6	(16,2)
Instruments dérivés - actifs	(0,9)	0,0	(1,3)	(1,2)	0,0	(3,3)
Provisions	23,2	0,0	(0,4)	0,0	(1,3)	21,5
Passifs nets liés aux avantages du personnel	12,3	0,0	(0,3)	4,3	0,3	16,6
Emprunts et dettes financières	(13,6)	0,0	3,4	0,0	0,0	(10,2)
Instruments dérivés - passifs	5,9	0,0	(5,4)	2,1	0,0	2,6
Passifs locatifs	105,1	0,0	9,5	0,0	1,4	116,0
Autres passifs courants	1,8	0,0	2,6	0,0	(0,1)	4,3
Autres	(13,0)	(0,3)	2,7	0,2	(0,1)	(10,5)
Déficits activés	37,4	0,0	(7,9)	0,0	(1,5)	27,9
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔT DIFFÉRÉ - NET	(250,0)	(4,6)	(0,6)	5,4	(1,2)	(251,0)
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	46,9					43,3
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(296,9)					(294,3)

- des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et en l'absence d'historique de pertes récentes ;
- les pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'élèvent au 31 décembre 2024 à un montant de 34,9 millions d'euros en base (32,7 millions d'euros au 31 décembre 2023). La plus grande partie de ces déficits fiscaux, qui sont relatifs en quasi-totalité aux filiales étrangères, n'a pas de date d'expiration.

Taux minimum mondial d'imposition

Principes comptables

Le Groupe applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

Le Groupe est soumis depuis le 1^{er} janvier 2024 à la règle « impôt minimum » de la réforme de la fiscalité internationale de l'OCDE, désignée communément sous le nom « Pilier 2 ».

À ce titre, le Groupe est redevable d'un impôt additionnel (*qualifying domestic top-up tax*) en Irlande de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2024.

Le taux d'impôt effectif moyen (calculé selon le paragraphe 86 d'IAS 12) en fonction de la juridiction fiscale est le suivant :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt 2024	Impôt comptabilisé 2024	Taux d'impôt effectif moyen 2024	Résultat avant impôt 2023	Impôt comptabilisé 2023	Taux d'impôt effectif moyen 2023
France	163,7	46,4	28,3%	94,1	47,1	50,0%
Union européenne (hors France)	210,9	52,3	24,8%	177,2	35,4	20,0%
dont Irlande	8,2	2,0	24,7%	10,1	1,3	13,0%
Pays non coopératifs à des fins fiscales (liste de l'Union européenne)	(0,6)	(0,1)	19,1%	0,2	0,6	321,4%
Hors Union européenne	92,0	29,7	32,3%	100,7	27,2	27,0%
TOTAL	466,0	128,3	27,5%	372,2	110,3	29,6%

Le taux effectif d'imposition de la France a été fortement impacté au cours de l'exercice 2023 par les ajustements de compléments de prix non déductibles fiscalement.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

10.1 Informations sur le capital et les réserves

Gestion du capital

La nouvelle politique d'allocation du capital du Groupe prévoit d'améliorer le retour à l'actionnaire via :

- › la poursuite des acquisitions *bolt-on*, avec une enveloppe d'acquisitions comprise entre 50 et 150 millions d'euros par an⁽¹⁾;
- › maintien du statut investment grade d'Elis et poursuite de la baisse du levier d'endettement financier⁽²⁾, mais limitée à environ 0,1x par an ; à ce titre, le levier d'endettement financier s'élève à 1,85x au 31 décembre 2024 (2,04x au 31 décembre 2023).

Le cash restant sera principalement utilisé pour améliorer le retour aux actionnaires, par l'intermédiaire du versement d'un dividende ou d'un rachat d'actions.

Contrat de liquidité

Elis a confié à Oddo BHF (groupe Natixis), à partir du 2 janvier 2024, pour une durée initiale s'achevant le 31 décembre 2024, et renouvelable ensuite chaque année pour un an par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires Elis (code ISIN FR0012435121), conforme à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant sur l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. La plateforme de négociation sur laquelle les transactions au titre de ce contrat de liquidité sont effectuées est Euronext Paris.

Au 31 décembre 2024, 184 390 titres et 1,5 million d'euros de liquidités sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Évolution du capital

Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2023	230 147 257
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023	234 000 047
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024	236 664 445
Nombre d'actions autorisées	236 664 445
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	236 664 445
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	1,00
Actions de l'entité détenue par elle-même	184 855
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	-

Au cours de l'exercice 2024 :

- › à la suite de l'acquisition définitive des actions gratuites de performance, le capital social a été augmenté en date des 11 mars, 15 avril et 24 octobre 2024 d'un montant nominal cumulé de 1,9 million d'euros par incorporation desdites sommes sur le poste « Primes liées au capital » ;
- › dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe, les opérations suivantes ont été effectuées en date du 14 novembre 2024 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 0,8 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 9,9 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, le solde a été doté à la réserve légale pour 0,3 million d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».

Au cours de l'exercice 2023 :

- › à la suite de l'acquisition définitive des actions gratuites de performance, le capital social a été augmenté en date des 10 mars, 10 juillet et 30 août 2023 d'un montant nominal cumulé de 1,1 million d'euros par incorporation desdites sommes sur le poste « Primes liées au capital » ;
- › après l'assemblée générale du 25 mai 2023, le capital et la prime d'émission ont été augmenté respectivement à hauteur de 2,0 millions d'euros et 30,8 millions d'euros via la création de 2 002 768 nouvelles actions Elis pour donner suite à la distribution en actions du dividende (voir ci-après). Un prélèvement de 0,3 million d'euros sur le solde du bénéfice distribuable a par ailleurs été effectué pour porter la réserve légale de la Société au dixième de son nouveau capital social ;
- › dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe, les opérations suivantes ont été effectuées en date du 7 novembre 2023 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 0,7 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 7,5 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, le solde a été doté à la réserve légale pour 0,1 million d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».

(1) Sans remettre en cause cette nouvelle politique d'allocation du capital, Elis pourrait étudier des opportunités stratégiques pour le développement de zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère déjà à ce jour.

(2) Le levier d'endettement financier correspond au covenant financier tel que défini dans le contrat de financement bancaire signé en 2021 : $\text{Leverage Ratio} = \frac{\text{endettement financier net}}{\text{EBITDA ajusté}}$ (tel que défini à la note 3.2 « Résultat »), pro-forma des acquisitions finalisées au cours des 12 derniers mois et après synergies.

10.2 Dividendes et distributions payés et proposés

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2023 de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2022 de 0,41 euro par action, avec option de paiement en actions Elis. La distribution du dividende en numéraire et en actions a été effective le 22 juin 2023, 34,72% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions du dividende, soit une émission de 2 002 768 actions nouvelles. Le montant du dividende versé en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le paiement en actions s'est élevé à 61,7 millions d'euros.

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2024 de distribuer un dividende en numéraire au titre de l'exercice 2023 de 0,43 euro par action, soit 101,3 millions d'euros.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle de distribuer en numéraire un montant de 0,45 euro par action soit 106,4 millions d'euros, sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2024 (hors actions d'autocontrôle).

10.3 Résultats par action

Principes comptables

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation cours de l'année.

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits et charges qui résulterait de la conversion des actions ordinaires potentiellement dilutives.

Toutefois, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion, d'exercice ou d'autres émissions d'actions potentielles qui pourraient avoir un effet anti-dilutif sur le résultat par action (c'est-à-dire qui n'augmente pas la perte par action).

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère		
› Activités poursuivies	337,8	262,0
› Activités abandonnées	0,0	0,0
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	337,8	262,0
Charge d'intérêts relative aux obligations convertibles en actions (nette d'impôt)	13,2	15,6
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE, AJUSTÉ POUR L'EFFET DE LA DILUTION	351,0	277,6
Nombre moyen pondéré d'actions	235 896 652	232 122 085
Impact potentiel de la conversion d'obligations convertibles	22 906 781	28 177 067
Impact potentiel des actions dont l'émission est conditionnelle	1 757 910	2 342 990
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat par action dilué	260 561 343	262 642 141
Résultat par action (en euros) :		
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	€1,43	€1,13
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	€1,35	€1,06
Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :		
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	€1,43	€1,13
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	€1,35	€1,06

Les nombres moyens pondérés d'actions tiennent compte du retraitement de 106 642 actions propres en 2024 (99 574 actions propres en 2023).

NOTE 11 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

À l'exception de la rémunération des dirigeants et du plan de retraite figurant à la note 5.5 « Rémunération des dirigeants (parties liées) », il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées au cours des exercices 2024 et 2023.

11.1 Filiales et entreprises consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Elis et des filiales, toutes consolidées par intégration globale, énumérées dans le tableau suivant :

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2024	% d'intérêts 31/12/2023
Elis SA	Saint-Cloud	Société mère	100	100
FRANCE				
M.A.J. SA	Pantin	Services textiles & hygiène	100	100
Les Lavandières SAS	Avrillé	Services textiles & hygiène	100	100
Régionale de location et services textiles SAS	Marcq-en-Barœul	Services textiles & hygiène	100	100
Pierrette – T.B.A. SA	Malzeville	Services textiles & hygiène	100	100
Le Jacquard Français SARL	Gérardmer	Entité manufacturière	100	100
Elis Services SAS	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
Thimeau SAS	Meaux	Services textiles & hygiène	100	100
Pro Services Environnement SAS	Rochetoirin	Services textiles & hygiène	100	100
AD3 SAS	Dardilly	Services textiles & hygiène	100	100
SCI Les Gailletrous	La Chaussée-Saint-Victor	Autre activité	100	100
SCI du Château de Janville	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
GIE Eurocall Partners	Villeurbanne	Autre activité	100	100
SCI Maine Beauséjour	Limoges	Autre activité	100	100
SCI La Forge	Bondouffe	Autre activité	100	100
Société de Participations Commerciales et Industrielles SARL	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
SCI des 2 Sapins	Grenoble	Autre activité	100	100
SHF SAS	Saint-Cloud	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Prévention Nuisibles SAS	Savigny-sur-Orge	Services textiles & hygiène	100	100
Blanchisserie Blésoise SAS	La Chaussée-Saint-Victor	Services textiles & hygiène	100	100
SOS Termites SAS	La Teste-de-Buch	Textile & hygiène services	100	100
Alpes 3D SAS	Saint-Martin-le-Vinoux	Services textiles & hygiène	100	100
Artica Traitement SAS	Nantes	Services textiles & hygiène	100	-
Bio Pest Services SAS	Bully	Services textiles & hygiène	Dissoute	100
3D - Désinfection, Dératisation, Désinsectisation SAS	Voiron	Services textiles & hygiène	Dissoute	100
SHF Holding SA	Saint-Cloud	Autre activité	Dissoute	100
Savoie Anti-Nuisibles SAS	Aix-les-Bains	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Haute-Savoie Anti-Nuisibles SAS	Annemasse	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Ain Anti-Nuisibles SAS	Château-Gaillard	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Anchain Trade Services SAS	Flers-en-Escrebieux	Services textiles & hygiène	-	Dissoute

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2024	% d'intérêts 31/12/2023
ALLEMAGNE				
Elis Holding ⁽¹⁾	Rehburg-Loccum	Autre activité	100	100
Elis Textil-Service GmbH ⁽¹⁾	Mörlenbach	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Ibbenbüren GmbH ⁽¹⁾	Ibbenbüren	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Immobilien GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Ibbenbüren	Autre activité	100	100
Elis Freiburg GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Freiburg im Breisgau	Sans activité	100	100
Wolfsperger Verwaltungs GmbH ⁽¹⁾	Freiburg im Breisgau	Autre activité	100	100
Elis Potsdam GmbH ⁽¹⁾	Potsdam	Services textiles & hygiène	100	100
Elis München GmbH ⁽¹⁾	München	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Südwest GmbH ⁽¹⁾	Simmern	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Wismar GmbH ⁽¹⁾	Wismar	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Stralsund GmbH ⁽¹⁾	Stralsund	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Mannheim GmbH ⁽¹⁾	Mannheim	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Servicegesellschaft Rhein-Neckar mbH ⁽¹⁾	Mannheim	Autre activité	100	100
Elis Ost GmbH	Schönebeck/Elbe	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Beteiligungs GmbH ⁽¹⁾	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis GmbH ⁽¹⁾	Hamburg	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Glückstadt GmbH ⁽¹⁾	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis Nordost GmbH ⁽¹⁾	Fürstenwalde	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Schleswig GmbH ⁽¹⁾	Schleswig	Services textiles & hygiène	100	100
Elis West GmbH ⁽¹⁾	Hagen	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Group Services GmbH ⁽¹⁾	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis Textilmanagement GmbH ⁽¹⁾	Hamburg	Services textiles & hygiène	100	100
Decontam GmbH ⁽¹⁾	Bad Windsheim	Services textiles & hygiène	100	100
Jentex GmbH ⁽¹⁾	Jena	Sans activité	49	49
TSL Textilservice-und Logistik GmbH ⁽¹⁾	Fürstenwalde	Sans activité	100	100
Elis Sulz GmbH ⁽¹⁾	Sulz am Neckar	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Eckental GmbH ⁽¹⁾	Eckental	Services textiles & hygiène	100	100
Curantex Verwaltungs GmbH ⁽¹⁾	Erkelenz	Autre activité	100	100
Elis Erkelenz GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Erkelenz	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Landstuhl GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Landstuhl	Services textiles & hygiène	100	100
Haber Geschäftsführungsgesellschaft mbH ⁽¹⁾	Landstuhl	Autre activité	100	100
Steamtech GmbH ⁽¹⁾	Landstuhl	Autre activité	100	100
Elis Mitte GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Alsfeld	Services textiles & hygiène	100	100
Jöckel Beteiligungs GmbH ⁽¹⁾	Alsfeld	Autre activité	100	100
Jöckel Grundstücksverwaltungs GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Alsfeld	Autre activité	100	100
Wäscherei Ernst GmbH ⁽¹⁾	Erbach	Services textiles & hygiène	100	-
Servicetex GmbH ⁽¹⁾	Villingen-Schwenningen	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Miettex Service Süd GmbH ⁽¹⁾	Hamburg	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Niessing Miettextil GmbH & Co. KG ⁽¹⁾	Schwarzenbek	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
Verwaltung Niessing GmbH ⁽¹⁾	Schwarzenbek	Autre activité	-	Fusionnée
ANDORRE				
Auxiliar Hotelera Arly	Sant Julià de Lòria	Services textiles & hygiène	100	100
Arly les Valls	Andorra la Vella	Sans activité	En liquidation	En liquidation
AUTRICHE				
Elis Austria GmbH	Hard	Services textiles & hygiène	100	100
BELGIQUE				
Elis Belgium	Anderlecht	Services textiles & hygiène	100	100
Blanchisserie Basse Meuse	Herstal	Services textiles & hygiène	100	100
Ardenne & Meuse Logistic	Herstal	Autre activité	100	100
Scaldis St-Martin	Péruwelz	Services textiles & hygiène	100	100
Manoha	Péruwelz	Autre activité	100	100
Ecob	Wetteren	Services textiles & hygiène	100	-
Les tapis Boland SRL	Péruwelz	Services textiles & hygiène	Fusionnée	-

(1) Sociétés utilisant la clause d'exemption prévue dans le Code de commerce allemand (HGB) § 264 (3) ou 264b

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2024	% d'intérêts 31/12/2023
BRÉSIL				
Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis SA	Jundiáí	Services textiles & hygiène	100	100
L'Acqua Lavanderias Ltda	Ponta Grossa	Services textiles & hygiène	100	100
Teclav Tecnologia e Lavagem Industrial Ltda	Eusébio	Services textiles & hygiène	100	100
Megalav Lavanderia Hospitalar Ltda	Serra	Services textiles & hygiène	100	100
Uniforme Lavanderia E Locação Ltda	Camaçari	Services textiles & hygiène	100	100
NJ Lavanderia Industrial e Hospitalar Ltda ME	Brasilia	Services textiles & hygiène	100	100
Prolav Servicos Tecnicos Ltda	Rio Bonito, Rio de Janeiro	Services textiles & hygiène	100	100
Global Service Lavanderia Ltda ME	Goiana	Services textiles & hygiène	100	100
LVB Holding Ltda	Videira	Autre activité	100	100
Lavebras Gestao de Texteis SA	Videira	Services textiles & hygiène	100	100
Atmosfera Gestão e Higienização de Uniformes Ltda	São José dos Pinhais	Services textiles & hygiène	100	100
Totalqualy Higienização Textil Ltda	São Bernardo do Campo	Services textiles & hygiène	100	100
B R Laundry Industria, Comercio E Servicos Ltda	Anápolis	Services textiles & hygiène	100	100
Clinilaves Lavanderia Industrial Eireli	Araquari	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia ASPH Ltda	Boa Esperança do Sul	Services textiles & hygiène	100	100
MAB Indústria e Comércio Eireli	Araquari	Autre activité	100	100
Nortelav Lavanderia Industrial Ltda	Belém	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia Alba Ltda	Cuiabá	Services textiles & hygiène	100	100
Sinop Higienização Têxtil Hospitalar Ltda	Sinop	Services textiles & hygiène	100	100
Alba Service Lavanderia Ltda	Cuiabá	Services textiles & hygiène	100	100-
Lavanderia Hibisco Ltda	Arroio do Meio	Services textiles & hygiène	100	-
Prontlav Lavanderia Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	Dissolution en cours	100
Martins e Lococo Lavanderia Ltda	Caieiras	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Toalhão locação e Higienização de Enxoval Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	Dissoute	100
Center Lav Serviço de Lavanderia Ltda	Palmas	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
CHILI				
Elis Chile SpA	Santiago	Autre activité	100	100
Albia SA	Santiago	Services textiles & hygiène	100	100
Servicios Hospitalarios SA	Recoleta	Services textiles & hygiène	100	100
Comercial Elis Chile SpA	Mostazal	Services textiles & hygiène	100	100
Golden Clean SA	Cerrillos	Services textiles & hygiène	100	100
Clean Master SpA	Antofagasta	Services textiles & hygiène	100	100
CHYPRE				
Coliday Holdings Ltd	Larnaca	Autre activité	100	100
Skewen Investments Ltd	Larnaca	Autre activité	100	100
COLOMBIE				
Elis Colombia SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Centro de Lavado y Aseo CLA SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Caribe SAS	Turbaco	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia Industrial Metropolitana SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanser SAS	Bogotá DC	Services textiles & hygiène	100	100
Lavaozono SAS	Itagüí	Services textiles & hygiène	100	100
Servicio Tecnilavado SAS	La Estrella	Services textiles & hygiène	100	-
DANEMARK				
Elis Danmark A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen A/S	Søborg	Autre activité	100	100
A-vask A/S	Søborg	Sans activité	En liquidation	100
Chrisal Skadedyrservice A/S	Løgumkloster	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2024	% d'intérêts 31/12/2023
ESPAGNE				
Elis Manomatic SA	San Cugat del Valles	Services textiles & hygiène	100	100
Lavalia c. e. e.	La Nucia	Sans activité	100	100
Servicios de Lavandería Industrial de Castilla la Mancha SA	Yeles	Services textiles & hygiène	100	100
Goiz Ikuztegia SL	Zumárraga	Services textiles & hygiène	100	100
Eliteq Sanidad Ambiental SL	Godella	Services textiles & hygiène	100	100
Compañía de Tratamientos Levante SL	Gandía	Services textiles & hygiène	100	100
Casbu SL	Igualada	Services textiles & hygiène	100	50
Indusal Navarra SA-Iunion Navarra SLU UTE 2020	Marcilla	Services textiles & hygiène	83	83
Carsan renting & laundry SL	Getafe	Services textiles & hygiène	100	-
Alquitex renting textil SL	Getafe	Services textiles & hygiène	100	-
ESTONIE				
Elis Textile Service AS	Tartu maakond	Services textiles & hygiène	100	100
Svarmil AS	Kiviõli	Autre activité	100	100
FINLANDE				
Elis Textile Service Oy	Tuusula	Services textiles & hygiène	100	100
HONGRIE				
Elis Hungary Kft	Miskolc	Services textiles & hygiène	100	100
IRLANDE				
Elis Textile Services Ltd	Dublin	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Ireland Holdings Ltd	Dublin	Autre activité	100	100
Elis Pest Control Ltd	Dublin	Sans activité	100	100
Elis Textiles Ltd	Dublin	Sans activité	100	100
Steri-tex Ltd	Dublin	Sans activité	100	100
ITALIE				
Elis Italia SpA	San Giuliano Milanese	Services textiles & hygiène	100	100
Gruppo Indaco Srl	Milano	Services textiles & hygiène	100	100
Aracnos Srl	Castiglione delle Stiviere	Services textiles & hygiène	100	-
Sistema ambiente Srl	Parma	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
LETONIE				
Elis Tekstila Serviss AS	Riga	Services textiles & hygiène	100	100
LITUANIE				
Elis Textile Service UAB	Vilnius	Services textiles & hygiène	100	100
LUXEMBOURG				
Elis Luxembourg SA	Bascharage	Services textiles & hygiène	100	100
Rentex Vertriebs GmbH	Luxembourg	Services textiles & hygiène	100	100
MALAISIE				
Wonway Manufacturing Sdn Bhd	Kapar	Services textiles & hygiène	100	-
Microclean Services Sdn Bhd	Kapar	Services textiles & hygiène	100	-
Pureglove Sdn Bhd	Kapar	Sans activité	100	-
Shoetech Industries Sdn Bhd	Kapar	Sans activité	100	-

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2024	% d'intérêts 31/12/2023
MEXIQUE				
Lavartex SAPI de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	100
Empresas HTX SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	100
Bristol Holding SAPI de CV	Guadalajara	Autre activité	100	100
Grupo Codeli SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	100
Adoos SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	100
Higiénica Textil SA de CV	Naucalpan de Juárez	Services textiles & hygiène	100	100
Lavasan SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	100
Grupo Empresarial Bousi SA de CV	Ciudad de México	Sans activité	100	100
Renta de Blancos SA de CV	Ciudad de México	Sans activité	100	100
Servicios y Suministro a Lavanderias SA de CV	Ciudad de México	Autre activité	100	100
Manteles SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	100
Lavandería La Europea SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	100
Lavandería de Hospitales y Sanatorios SA de CV	Naucalpan de Juárez	Services textiles & hygiène	100	100
Higiene Textil Del Noreste SA de CV	Ciudad Victoria	Services textiles & hygiène	100	100
Servisan SA de CV	Ciudad de México	Services textiles & hygiène	100	100
Servicios Estrella Azul de Occidente SA de CV	San Pedro Tlaquepaque	Services textiles & hygiène	100	100
Mas limpio SA de CV	Zapopan	Services textiles & hygiène	100	100
Los Carruajes de la Corona SA de CV	Santa Catarina	Services textiles & hygiène	100	-
NORVÈGE				
Elis Norge AS	Oslo	Services textiles & hygiène	100	100
PAYS-BAS				
Elis Nederland BV	Arnhem	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Pest Control Nederland BV	Arnhem	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Netherlands Holding BV	Arnhem	Autre activité	100	100
Arvo Protect BV	Nieuw-Vennep	Services textiles & hygiène	100	100
Hexapoda Ongediertebestrijding BV	Velserbroek	Services textiles & hygiène	100	100
Moderna Holding BV	Hardenberg	Autre activité	100	-
Moderna Beheer BV	Hardenberg	Autre activité	100	-
BLM Bilderdeek Linen Management BV	Gemeente Ermelo	Services textiles & hygiène	100	-
Moderna Horecatextiel BV	Hardenberg	Services textiles & hygiène	100	-
Stomerij Eindhoven BV	Eindhoven	Sans activité	100	-
Moderna Stomerij BV	Hardenberg	Services textiles & hygiène	100	-
Moderna Bedrijfskleding BV	Hardenberg	Services textiles & hygiène	100	-
Moderna Direct BV	Hardenberg	Autre activité	100	-
Laundry Services BV	Utrecht	Autre activité	100	-
Wasned BV	Nieuwegein	Autre activité	100	-
Wasned Nieuwegein BV	Nieuwegein	Services textiles & hygiène	100	-
Wasned Noord-Holland BV	Nieuwegein	Services textiles & hygiène	100	-
Wasned Textielverzorging & Linnenverhuur BV	Nieuwegein	Services textiles & hygiène	100	-
Wasned Vastgoed BV	Utrecht	Autre activité	100	-
Wasned Holding BV	Utrecht	Autre activité	100	-
POLOGNE				
Elis Textile Service Sp z oo	Żukowo	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Supply Chain Centre Sp z oo	Rumia	Autre activité	100	100
PORTUGAL				
Sociedade Portuguesa de Aluguer e Serviço de Textéis SA	Samora Correira	Services textiles & hygiène	100	100
Lavandarias Monica SA	Ponte GMR	Services textiles & hygiène	100	100
Garment Finishing and Distribution European Services SA	Samora Correira	Autre activité	100	100
SPAST II Lda	Samora Correira	Services textiles & hygiène	100	100
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE				
Elis Textil Servis sro	Brno	Services textiles & hygiène	100	100
Pevi sro	Lanškroun	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
Terrana sro	Lanškroun	Autre activité	Fusionnée	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 31/12/2024	% d'intérêts 31/12/2023
ROYAUME-UNI				
Elis UK Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Finance Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Nominees Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Spring Grove Services Group Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Independent Workwear Solutions Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Pure Washrooms Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Sunlight Textile Services Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	Dissoute
Kennedy Hygiene Products Ltd	Uckfield	Entité manufacturière	100	100
Kennedy Exports Ltd	Uckfield	Autre activité	100	100
Elis NI Ltd	Belfast	Services textiles & hygiène	100	100
Northern Pest Control Ltd	Belfast	Sans activité	100	100
Berendsen Supply Chain (Northern Ireland) Ltd	Belfast	Sans activité	Dissoute	100
Pure Washrooms (Coventry) Ltd	Basingstoke	Sans activité	Dissoute	100
Berendsen Finance (DKK) Ltd	Basingstoke	Sans activité	Dissoute	Dissolution en cours
Berendsen Finance (Euro) Ltd	Basingstoke	Sans activité	Dissoute	Dissolution en cours
Central Laundry Ltd	Basingstoke	Sans activité	-	Dissoute
Davis (BIM) Ltd	Basingstoke	Sans activité	-	Dissoute
RUSSIE				
OOO Berendsen	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
OOO Комбинат бытового обслуживания « НОВОСТЬ » (Combine of Consumer Services Novost)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
OOO МатСервис (MatService)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
OOO Вига-65 (Viga-65)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
OOO Рентекс-Сервис (Rentex-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
OOO Дионикс (Dionix)	Moscou	Sans activité	Fusionnée	100
OOO Маки-сервис (Maki-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
OOO Ковер-Сервис (Kover-Service)	Novossibirsk	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
OOO Холл-Сервис (Holl-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
OOO GEO групп (GEO Group)	Moscou	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
SINGAPOUR				
Elis Textile Services SG Pte Ltd	Singapour	Services textiles & hygiène	100	-
SLOVAQUIE				
Elis Textile Care SK sro	Trenčín	Services textiles & hygiène	100	100
SUÈDE				
Elis Textil Service AB	Malmö	Services textiles & hygiène	100	100
Nyköping Pilen 6 AB	Malmö	Sans activité	100	100
Elis Holding AB	Malmö	Autre activité	Fusionnée	100
Elis Design & Supply Chain Centre AB	Göteborg	Autre activité	Fusionnée	100
Herr Entrématta AB	Vällingby	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée
SUISSE				
Elis (Suisse) AG	Berne	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Cleanroom (Suisse) SA	Brügg	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Pest Control (Suisse) SA	Carouge	Services textiles & hygiène	100	100
Decontam Schweiz GmbH	Zürich	Services textiles & hygiène	100	100
Picsou Management AG	Berne	Autre activité	Fusionnée	100
Elis (Suisse) AG Schlieren	Schlieren	Services textiles & hygiène	Fusionnée	100
AS Désinfection SA	Lonay	Services textiles & hygiène	-	Fusionnée

NOTE 12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Loi de finances pour 2025 en France

La loi de finances 2025 a introduit une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises françaises. Sur la base du seul résultat fiscal 2024, la charge pour le Groupe s'élèverait à 7,2 millions d'euros, sachant que l'assiette de la contribution exceptionnelle est égale à 20,6% de la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due et au titre de l'exercice précédent.

Programme de rachats d'actions

Le directoire du 5 mars 2025 a décidé, avec l'approbation du Conseil de surveillance, la mise en place d'un programme de rachat d'actions au cours de l'année 2025, en application de la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par

l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025) pour un montant total d'environ 150 millions d'euros, avec pour objectifs de (i) premièrement, allouer les actions ainsi rachetées à la livraison des plans d'actions de performance destinés aux salariés et aux mandataires sociaux (y compris les membres du directoire) arrivant à échéance en 2025 ainsi qu'à l'abondement des plans d'actionnariats salariés appelés à intervenir dans le cadre des 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui se substituerait à la 28^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025), (ii) puis annuler les actions restantes en application de l'autorisation de réduction de capital donnée par la 30^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025).

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	Forvis Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certification des comptes ^(a)	0,6	0,6	70%	93%	0,3	0,3	56%	75%
Certification des informations en matière de durabilité ^(a)	0,2	0,0	18%	0%	0,2	0,0	28%	0%
Missions et prestations autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité ^(a)	0,1	0,0	12%	7%	0,1	0,1	16%	25%
› Autres missions requises par les textes	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	1%
› Prestations	0,1	0,0	11%	6%	0,1	0,1	16%	23%
TOTAL	0,8	0,6	100%	100%	0,6	0,4	100%	100%

(a) Hors réseau auquel le commissaire aux comptes appartient.

› En 2024 :

- les missions, autres que la certification des comptes, requises par les textes se rapportent, pour les deux commissaires aux comptes, à l'émission de rapports complémentaires pour une augmentation de capital réservée aux salariés.
- les autres prestations réalisées par Forvis Mazars SA et PricewaterhouseCoopers Audit concernent l'émission de lettres de confort, et pour PricewaterhouseCoopers Audit, diverses attestations relatives aux informations extra-financières.

› En 2023 :

- les missions, autres que la certification des comptes, requises par les textes se rapportent, pour les deux commissaires aux comptes, à l'émission de rapports complémentaires pour une augmentation de capital réservée aux salariés.
- les autres prestations réalisées par Forvis Mazars SA et PricewaterhouseCoopers Audit concernent l'émission de lettres de confort, et pour PricewaterhouseCoopers Audit, la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée et diverses attestations relatives aux informations extra-financières.

2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Notes 6.1 « Goodwills », 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, des goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 945 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan consolidé. Les goodwill correspondent à la différence constatée au moment d'une acquisition entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Ces goodwill sont alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les différentes entreprises acquises ont été intégrées.

Une dépréciation de ces goodwill est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable des UGT, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, conformément à la norme IAS 36.

La détermination des valeurs recouvrables repose sur l'approche des flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la Direction notamment sur les business plans, les flux de trésorerie futurs basés sur des hypothèses de croissance à l'infini et leur actualisation sur la base du coût moyen pondéré du capital. Les modalités de la méthodologie retenue pour l'évaluation des goodwill sont présentées dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la permanence de la méthodologie appliquée par la Direction financière.

Nous avons également effectué une revue critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et examiné notamment :

- › l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et leur cohérence avec la prise en compte des projections d'EBITDA et d'EBIT intégrées dans les business plans pour déterminer la valeur recouvrable ;
- › le caractère raisonnable des projections d'EBITDA et d'EBIT des UGT par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations observées historiquement ;

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

- › la cohérence de ces projections d'EBITDA et d'EBIT avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été validées par le directoire et approuvées par le Conseil de surveillance le 17 décembre 2024 pour ce qui concerne les années 2025 à 2027 ;
- › le caractère raisonnable des taux d'actualisation ainsi que les taux de croissance long terme retenus pour le calcul des flux de trésorerie futurs actualisés, avec le support de nos experts en évaluation d'actifs ;
- › les analyses de sensibilité aux tests de perte de valeur effectuées par la Direction à une variation du taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 6.1 et 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du ballage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par votre Assemblée Générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la dix-huitième année, dont dix années pour chacun des deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- › il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l’information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit des comptes consolidés ainsi que de l’opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d’audit

Nous remettons au comité d’audit un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d’audit figurent les risques d’anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d’audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 6 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

Forvis Mazars SA

Francisco Sanchez

3 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ELIS (SOCIÉTÉ MÈRE)

3.1 Bilan au 31 décembre 2024

Actif

(en millions d'euros)	Brut	Amort. Dépréc.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais d'établissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de développement	0,0	0,0	0,0	0,0
Concessions, brevets et droits similaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds commercial	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances sur immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Total immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Terrains	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations techniques, matériel	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0
Total immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations par mise en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres participations	4 177,9	(1,1)	4 176,9	4 176,9
Créances rattachées à des participations	730,6	0,0	730,6	756,0
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	1 430,3	0,0	1 430,3	1 740,2
Total immobilisations financières	6 338,8	(1,1)	6 337,8	6 673,1
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 338,8	(1,1)	6 337,8	6 673,1
Matières premières, approvisionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
En cours de production de biens	0,0	0,0	0,0	0,0
En cours de production de services	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits intermédiaires et finis	0,0	0,0	0,0	0,0
Marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0
Total stocks	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes versés sur commandes	0,0	0,0	0,0	0,0
Clients et comptes rattachés	0,4	0,0	0,4	0,6
Autres créances	57,4	0,0	57,4	44,2
Capital souscrit et appelé, non versé	0,0	0,0	0,0	0,0
Total créances	57,8	0,0	57,8	44,8
Valeurs mobilières de placement	101,2	0,0	101,2	0,0
Disponibilités	283,6	0,0	283,6	130,8
Total disponibilités	384,7	0,0	384,7	130,8
Charges constatées d'avance	2,2	0,0	2,2	2,1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	444,7	0,0	444,7	177,7
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,0	0,0	0,0	0,0
Prime de remboursement des obligations	4,1	0,0	4,1	0,0
Écarts de conversion actif	28,6	0,0	28,6	8,2
TOTAL GÉNÉRAL	6 816,3	(1,1)	6 815,2	6 859,0

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	236,7	234,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 485,2	2 477,7
Ecart de réévaluation	0,0	0,0
Réserve légale	23,7	23,4
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0	0,0
Réserves réglementées	0,0	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
Total Réserves	23,7	23,4
Report à nouveau	92,0	15,6
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41,9	177,7
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Provisions réglementées	27,1	27,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 906,5	2 955,5
Produit des émissions de titres participatifs	0,0	0,0
Avances conditionnées	0,0	0,0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0,0	0,0
Provisions pour risques	0,9	1,2
Provisions pour charges	1,4	1,4
Total provisions pour risques et charges	2,3	2,7
Emprunts obligataires convertibles	382,4	382,4
Autres emprunts obligataires	705,8	681,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2	0,0
Emprunts et dettes financières divers	2 784,6	2 803,5
Total dettes financières	3 873,0	3 867,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,5	7,5
Dettes fiscales et sociales	6,3	4,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0
Autres dettes	10,6	11,9
Total dettes d'exploitation	26,4	23,9
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
TOTAL DETTES	3 899,4	3 891,7
Écart de conversion passif	7,0	9,2
TOTAL GÉNÉRAL	6 815,2	6 859,0

3.2 Compte de résultat au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises	0,0	0,0
Production vendue biens	0,0	0,0
Production vendue services	1,1	1,2
Chiffres d'affaires nets	1,1	1,2
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	0,0	0,0
Subventions d'exploitation	0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1,7	1,6
Autres produits	0,0	0,0
Total des produits d'exploitation	2,9	2,8
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	0,0	0,0
Variation de stock (marchandises)	0,0	0,0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	(0,0)	(0,0)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	0,0	0,0
Autres achats et charges externes	(23,6)	(18,9)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1,2)	(1,2)
Salaires et traitements	(4,1)	(4,7)
Charges sociales	(5,3)	(3,8)
Dotations d'exploitation sur immobilisations aux amortissements	0,0	0,0
Dotations d'exploitation sur immobilisations aux provisions	0,0	0,0
Dotations d'exploitation aux dépréciations d'actifs circulants	0,0	0,0
Dotations d'exploitation aux provisions	(1,7)	(1,2)
Autres charges	(0,8)	(0,9)
Total des charges d'exploitation	(36,5)	(30,8)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(33,7)	(28,0)
Produits financiers de participations	112,8	232,4
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,0	0,0
Autres intérêts et produits assimilés	49,2	49,2
Reprises sur provisions et transferts de charges	1,2	4,6
Différences positives de change	34,3	49,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5,3	0,0
Total des produits financiers	202,7	336,0
Dotations financières aux amortissements et provisions	(1,4)	(1,2)
Intérêts et charges assimilées	(117,3)	(94,1)
Différences négatives de change	(34,3)	(51,6)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Total des charges financières	(153,0)	(146,9)
RÉSULTAT FINANCIER	49,7	189,1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	16,0	161,1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,8	0,9
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,1	0,0
Total des produits exceptionnels	0,8	0,9
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0,0)	(0,7)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1,3)	(0,7)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(0,1)	(0,7)
Total des charges exceptionnelles	(1,4)	(2,1)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,5)	(1,2)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices	26,4	17,8
BÉNÉFICE (OU PERTE)	41,9	177,7

3.3 Annexe

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice	86
Note 2	Règles et méthodes comptables	86
Note 3	Informations relatives au bilan actif	88
Note 4	Informations relatives au bilan passif	91
Note 5	Informations relatives au compte de résultat	97
Note 6	Engagements financiers et « hors-bilan »	100
Note 7	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	100

NOTE 1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la Société

Activités des sociétés holding.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, soit une durée de 12 mois et dégagent un bénéfice de 49,1 millions d'euros. Ils sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

La Société a procédé à l'opération de refinancement suivante au cours de l'exercice (voir aussi pour plus de détails la note 4.5 « États des échéances des dettes ») :

- Elis a placé, le 14 mars 2024, un nouveau financement au format EMTN, pour un montant de 400,0 millions d'euros. Les

nouvelles obligations émises ont une maturité de 6 ans (mars 2030) et offrent aux investisseurs un coupon final de 3.75% en euros. Le produit net de cette émission sera essentiellement dédié au refinancement de la souche obligataire d'un montant en principal de 500,0 millions d'euros dont la maturité est fixée au 3 avril 2025.

La Société a par ailleurs reçu au cours de l'exercice un dividende de sa filiale anglaise Berendsen Ltd d'un montant de 112,8 millions d'euros.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations

Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires depuis la première application de l'avis n° 2007-C du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007 (antérieurement les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes étaient portés en charges de l'exercice). Un amortissement dérogatoire sur cinq ans de ces frais est ensuite pratiqué.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité, pour une participation donnée, est déterminée en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la contribution à l'actif net consolidé, la valeur nette comptable de la participation est comparée avec une valeur d'utilité habituellement basée sur des multiples d'indicateurs économiques (EBITDA et EBIT), déduction faite de l'endettement net de la participation concernée.

L'évaluation par les multiples étant difficile à mettre en œuvre depuis la pandémie, la Société a privilégié au 31 décembre 2024, l'évaluation par la méthode des flux de trésorerie actualisés, telle que réalisée pour les besoins des comptes consolidés du groupe Elis.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées à des participations ont une valeur d'inventaire inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est

Changement de méthode comptable

Néant.

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Néant.

d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Autres immobilisations financières

Mali de fusion sur actifs financiers

Le « Mali de fusion sur actifs financiers » de 1 365,3 millions d'euros correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de la société Novalis à la société Elis en date du 9 juillet 2015. Ce mali technique a été entièrement affecté aux titres de participations M.A.J. Ce mali fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Comme il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle du mali technique pris isolément, ce dernier est regroupé avec les titres de participations M.A.J. pour les besoins du test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle cumulée du mali technique et des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

Contrat de liquidité

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un prestataire de services d'investissement sont comptabilisées en conformité avec l'avis du comité d'urgence de la CNC n° 98-D et avec le bulletin n° 137 de la CNCC de mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières – actions propres ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du

dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « Premier entré - Premier sorti » est appliquée ;

› les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières - autres créances immobilisées ».

2.2 Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la fin de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le cas échéant, les dettes, les créances, les disponibilités en devises sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change.

La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risques à due concurrence.

2.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont de nature fiscale et correspondent à la provision pour amortissements dérogatoires, calculée selon la réglementation fiscale française et correspondant à l'amortissement des frais d'acquisitions de titres.

Les dotations ou reprises d'amortissements dérogatoires sont portées en résultat exceptionnel de l'exercice.

2.6 Engagements envers le personnel

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet de provisions calculées et comptabilisées conformément à la Méthode 2 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Les variations d'engagements de retraites résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de régime survenant au cours de l'exercice sont portées directement au résultat exceptionnel : les provisions comptabilisées à la clôture sont donc égales à l'engagement actuariel déterminé selon la norme IAS 19 révisée.

Les versements de gratifications liées à l'ancienneté (médaille du travail) font également l'objet de provisions calculées conformément aux pratiques de la Société, sur base d'hypothèses statistiques et d'actualisation. La variation de ces provisions au cours de l'exercice est directement portée au compte de résultat, sans répartition.

Un nouveau régime de retraite supplémentaire au profit des membres du comité exécutif, dont les membres du directoire, a été institué par l'assemblée générale du 20 mai 2021 de la Société. Il entre dans le champ de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale et se traduit par :

- › le calcul d'un nouvel engagement, qui sera actualisé à chaque fin d'exercice ;
- › le versement à un assureur, après chaque clôture annuelle quelque part en avril, d'une fraction comprise en 80 et 100% de l'engagement. Chaque versement est soumis à une contribution patronale au taux de 29,7%.

2.7 Instruments financiers et opérations de couverture

Instruments de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Elis SA pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

NOTE 3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

3.2 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Virements de postes à postes	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations évaluées par mise en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres participations	4 934,0	31,0	0,0	56,5	4 908,5
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et autres immobilisations financières	1 740,2	2 753,1	0,0	3 062,9	1 430,3
TOTAL	6 674,2	2 784,1	0,0	3 119,4	6 338,8

Au 31 décembre 2024, les prêts et autres immobilisations financières se décomposent en :

- › mali de fusion sur actifs financiers de 1 365,3 millions d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2023) ;
- › actions auto-détenues représentant 184 855 titres, soit 3,5 millions d'euros (contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2023) et compte de liquidité de 1,5 million d'euros (contre 3,7

millions au 31 décembre 2023), dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo BHF (groupe Natixis) ;

- › dépôt à terme d'un montant de 60,0 millions d'euros souscrit auprès d'une banque française de premier ordre, pour une maturité au 31 mars 2025. La société ne s'attend pas à débloquer les fonds de manière anticipée et a pour objectif d'obtenir la rentabilité maximale.

3.3 Dépréciation des immobilisations

(en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions sur titres mis en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur titres de participations	1,1	0,0	0,0	1,1
Provisions sur autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1,1	0,0	0,0	1,1

3.4 Tableau/liste des filiales et des participations

(en millions d'euros sauf mention contraire)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
FILIALES (+ DE 50% DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
M.A.J. SA - Pantin (93) - 775 733 835	142,5	932,6	100,0	1 091,0	1 091,0	727,6	142,2	865,0	86,2	0,0
Société de Participations Commerciales et Industrielles SARL - Saint-Cloud (92) - 409 900 149	294,5	(25,8)	100,0	294,5	294,5	32,0	0,0	0,0	26,8	0,0
Berendsen Ltd - Basingstoke, Angleterre RG24 8NA - 01480047 (Companies House)	313,3 M€	566,8 M€	100,0	2 790,9	2 790,9	0,0	11,3	0,0	94,8 M€	112,8
PARTICIPATIONS (10 À 50% DU CAPITAL)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS NON REPRISES AU A.										
Filiales françaises (ensemble)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Filiales étrangères (ensemble)	0,0	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations dans des sociétés françaises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation dans des sociétés étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL				4 177,9	4 177,9					

3.5 Information concernant les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions conclues à des conditions normales de marché.

3.6 État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	730,6	2,9	727,6
Prêts	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	1 430,3	65,0	1 365,3
Total des créances liées à l'actif immobilisé	2 160,9	68,0	2 092,9
Clients douteux ou litigieux	0,0	0,0	0,0
Autres créances clients	0,4	0,4	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,0	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	2,3	2,3	0,0
Groupes et associés	55,1	55,1	0,0
Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0
Total des créances liées à l'actif circulant	57,8	57,8	0,0
Charges constatées d'avance	2,2	2,2	0,0
TOTAL DES CRÉANCES	2 220,8	127,9	2 092,9
Prêts accordés en cours d'exercice	2 688,0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 025,2		
Prêts et avances consentis aux associés	0,0		

3.7 Produits à recevoir

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations	2,9
Autres immobilisations financières	0,0
Créances clients et comptes rattachés	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0
État et autres collectivités publiques	0,0
Autres créances	0,0
Disponibilités	0,0
TOTAL	2,9

3.8 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers	0,0	0,0	0,0
Entretien	0,0	0,0	0,0
Prime d'assurance	0,2	0,0	0,0
Autres services extérieurs	0,3	0,0	0,0
Billets de trésorerie	0,0	1,8	0,0
TOTAL	0,5	1,8	0,0

NOTE 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1 Capitaux propres

Le capital social est divisé en 236 664 445 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Les opérations suivantes sur le capital de la Société ont été réalisées au cours de l'exercice :

- › À la suite de l'acquisition définitive d'actions de performance attribuées gratuitement, le capital social a été augmenté en date du 08 mars 2024, 15 avril 2024 et 24 octobre 2024 d'un montant nominal cumulé de 1,9 million d'euros par incorporation desdites sommes sur le poste « Primes liées au capital ».
- › Par ailleurs, l'assemblée générale du 23 mai 2024 a décidé d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023 (augmenté du report à nouveau bénéficiaire) d'un montant de 193,2 millions d'euros, de la façon suivante :
 - 101,3 millions d'euros à la distribution du dividende en numéraire de 0,43€ par action,
 - le solde, au compte de report à nouveau.
- › Dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe « Elis fol All », les opérations suivantes ont été effectuées en date du 14 novembre 2024 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 0,8 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 9,4 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, le solde a été doté à la réserve légale pour 0,3 million d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres
AU 31/12/2023	2 955,5
Dividendes versés	(101,3)
Affectation à la réserve légale	0,3
Autres réserves	0,0
Report à nouveau	0,0
Augmentation de capital	2,7
Prime d'émission	7,5
Résultat de l'exercice	41,9
Variation des subventions d'investissement	0,0
Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat	0,0
Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires,...)	0,0
AU 31/12/2024	2 906,5

4.2 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions de performance mise en œuvre par la Société, dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice ou sont toujours en cours d'acquisition à la clôture de l'exercice, sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	2022 - Plan n° 17	2023 - Plan n° 19	2023 - Plan n° 20	2024 - Plan n° 21	2024 - Plan n° 22	2024-Plan n° 23
Date d'assemblée	30/06/2020	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023
Date du conseil de surveillance	08/03/2022	07/03/2023 et 10/05/2023	07/03/2023 et 10/05/2023	14/12/2023, 05/01/2024 et 06/03/2024	14/12/2023 et 05/01/2024	14/12/2023, 05/01/2024 et 06/03/2024
Date de la décision du directoire	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024
Nombre de droits consentis à l'origine	500 500	1 251 994	6 559	990 040	29 250	16 730
Pourcentage du capital à la date d'attribution	0,223	0,543	0,003	0,420	0,012	0,007
› dont membres du comité exécutif	500 500	412 448	0	320 212	0	16 730
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0
Nombre de bénéficiaires	11	513	4	486	18	1
› dont membres du comité exécutif	11	11	0	10	0	1
› dont membres du directoire	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0
Date d'attribution	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024
Date d'acquisition						
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 ^(b)	16/06/2026 ^(b)		22/04/2027 ^(b)		06/11/2027 ^(b)
› autres bénéficiaires		16/06/2025 ^(b)	22/12/2025 ^(b)	22/04/2026 ^(b)	15/05/2026 ^(b)	
Date de fin de conservation des actions						
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 ^(c)	16/06/2026 ^(c)		22/04/2027 ^(c)		06/11/2027 ^(c)
› autres bénéficiaires		16/06/2025 ^(c)	22/12/2025 ^(c)	22/04/2026 ^(c)	15/05/2026 ^(c)	
Droits acquis au 31/12/2024	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2024	0	26 718	0	5 308	0	0
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2024	500 500	1 225 276	6 559	984 732	29 250	16 730
› dont membres du comité exécutif	500 500	388 960	0	320 212	0	16 730
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2024	10	487	4	468	18	1
› dont membres du comité exécutif	10	10	0	10	0	1
› dont membres du directoire	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0

- (a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lechary.
- (b) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition.
- (c) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'assemblée générale.
- (d) Outre ce qui est indiqué au (b), les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, à un critère RSE ainsi qu'à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Par ailleurs, trois seuils ont été définis pour déterminer l'atteinte des critères de performance économiques et RSE à l'issue de la période d'acquisition : un seuil de déclenchement (borne basse), un seuil cible et un seuil de surperformance (borne haute). S'agissant du critère boursier, deux seuils ont été définis (seuil cible et de surperformance). La mesure de la performance sera appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes. Le nombre d'actions à livrer à l'issue de la période de vesting, sera déterminé en deux étapes : (i) un calcul en fonction de l'atteinte par chacun des critères du seuil ainsi défini, la mesure de la performance étant appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes et (ii) une seconde limite sera appliquée afin de tenir compte de l'atteinte ou non des seuils cibles. Concernant les plans mis en œuvre à partir de 2022, en ce qui concerne les critères économiques et RSE, le nombre d'actions à livrer sera de 0%, si le seuil de déclenchement (borne basse) n'est pas atteint ; 25%, si le seuil cible est atteint ; 37,5%, si le seuil de surperformance (borne haute) est atteint. Pour le critère boursier, seuls les deux derniers quotas s'appliqueront. Puis, la seconde limite définie ci-après s'appliquera : (i) si les quatre seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 120 % des actions attribuées ; (ii) si seulement trois seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart du quatrième critère par rapport au seuil cible, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 90 % des actions attribuées ; (iii) si seulement deux seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart des deux autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 80 % des actions attribuées ; (iv) si seulement un seuil cible a été atteint (ou dépassé), et quel que soit l'écart des trois autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 70 % des actions attribuées ; (v) si aucun seuil cible n'a été atteint, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 60 % des actions attribuées.

4.3 Identité de la société mère consolidante

Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand	ELIS SA, Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit	ELIS SA, Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Lieu où des copies des états financiers consolidés visés peuvent être obtenues	5, boulevard Louis-Loucheur, 92210 Saint-Cloud

4.4 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

(en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour garanties	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	1,2	0,9	1,2	0,9
Provisions pour pensions	1,4	1,8	1,8	1,4
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour gros entretien	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour risques et charges	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	2,7	2,7	3,0	2,3

4.5 États des échéances des dettes

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	382,4	2,4	380,0	0,0
Autres emprunts obligataires	705,8	6,3	338,5	361,0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	0,2	0,2	0,0	0,0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	2 784,6	1 184,6	1 200,0	400,0
Fournisseurs et comptes rattachés	9,5	9,5	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	3,3	3,3	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2,6	2,6	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	0,4	0,4	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupes et associés	4,2	4,2	0,0	0,0
Autres dettes	6,4	6,4	0,0	0,0
Dette représentative de titres empruntés	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	3 899,4	1 219,9	1 918,5	761,0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	790,0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 283,0			

Au 31 décembre 2024, les dettes incluent principalement :

Emprunts obligataires convertibles

Obligations convertibles (OCÉANES)

Elis a procédé le 22 septembre 2022 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Elis nouvelles ou existantes à échéance le 22 septembre 2029 (OCÉANES 2029). Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 380,0 millions d'euros,

représenté par 3 800 obligations d'une valeur nominale de 100 000,00 euros chacune. Les obligations portent intérêts au taux annuel de 2,25% et incluent une option de remboursement pour les détenteurs d'obligations au 22 septembre 2027.

Autres emprunts obligataires

Placements privés « USPP »

Le Groupe a mis en place, en avril 2019, un financement de type USPP, comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300,0 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70%, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40,0 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99%. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* pour un montant de 35,7 millions d'euros, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69%.

Elis a signé le 1^{er} juin 2022 un nouveau financement au format USPP, pour un montant de 175,0 millions de dollars. Les nouvelles

obligations émises ont une maturité de 10 ans (juin 2032) et offrent aux investisseurs un coupon de 4,32% en dollar. Celles-ci ont été intégralement converties en euro via des *cross-currency swaps* pour un montant total de 158,6 millions d'euros. Elis paie un coupon final en euro de 3%.

Elis a aussi signé, le 20 juillet 2023, un financement au format USPP, pour un montant de 200,0 millions de dollars américains. Les obligations émises ont une maturité de 12 ans (juillet 2035) et offrent aux investisseurs un coupon de 6,03% en dollar américain. Celles-ci ont été intégralement transposées en euro pour un montant total de 183,4 millions d'euros par Elis, qui paie un coupon final en euro de 5,21%.

Emprunts et dettes financières divers

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN, renouvelé et visé par l'AMF le 15 mai 2024, d'un montant de 4,0 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé plusieurs émissions obligataires, dont les souches suivantes sont toujours en circulation au 31 décembre 2024 :

- le 15 février 2018, une émission obligataire de maturité 8 ans (février 2026) pour un montant de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon de 2,875% ;
- le 11 avril 2019, une émission obligataire d'un montant de 500,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon de 1,75% ; ce dernier a fait l'objet d'un remboursement intégral au cours de l'exercice.

- le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1%, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;
- le 23 septembre 2021, une émission obligataire de 200,0 millions d'euros entièrement assimilable et formant une souche unique avec les obligations existantes de maturité avril 2028 émises le 3 octobre 2019 pour un montant initial de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;
- le 17 mai 2022, une émission obligataire de 300,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon annuel de 4,125%.

- le 21 mars 2024, une émission obligataire de 400,0 millions d'euros, de maturité 6 ans et offrant un coupon annuel de 3,75%.

Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)

En complément de son programme de billets de trésorerie, Elis dispose également depuis juin 2021 d'un programme de bons à moyen terme négociables (NEU MTN), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 200,0 millions d'euros. Ce programme permet au Groupe de lever à des conditions de marché favorable des ressources de financement moyen terme, de maturités intermédiaires entre les billets de trésorerie et les titres obligataires émis dans le cadre du programme EMTN (entre 18 mois et trois ans). Au 31 décembre 2024, l'encours de bons à moyen terme négociables a été remboursé.

Billets de trésorerie (NEU CP)

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600,0 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2024, l'encours de billets de trésorerie était de 259,0 millions d'euros.

Crédit renouvelable syndiqué

Elis a conclu le 9 novembre 2021 une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900,0 millions d'euros avec un groupe de 13 banques relationnelles, entièrement non tirée au 31 décembre 2024. Cette facilité de crédit, d'une maturité de 5 ans (novembre 2026) est assortie de deux options d'extension d'une

année chacune (« 5+1+1 » ans). La première option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2022 et accepté à l'unanimité par les banques, portant la maturité de la ligne à novembre 2027. La deuxième option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2023 et accepté par l'ensemble des banques à l'exception d'une banque, portant la maturité de la ligne à novembre 2028 pour un montant de 870,0 millions d'euros.

Cette ligne de crédit intègre une composante ESG, au travers d'un mécanisme d'ajustement de la marge liée à l'atteinte d'objectifs annuels pour deux indicateurs au cœur de la stratégie de Développement durable du Groupe, à savoir :

- La consommation d'eau, que le Groupe s'engage à réduire de 30% par kg de linge livré sur la période 2018-2030 pour ses blanchisseries basées en Europe ;
- La parité, avec un engagement d'augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de managers ou cadres pour atteindre 42% à horizon 2030 (34% en 2020).
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, avec un engagement de les réduire de 47,5 % en valeur absolue à horizon 2030 par rapport à 2019.
- la réduction de 28 % à horizon 2030 par rapport à 2019 des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 issues de l'achat de biens et services, des carburants et de l'énergie amont, du transport et de la distribution amont, des déplacements domicile-travail ainsi que de la fin de vie des produits.

Au travers de ce contrat de crédit syndiqué, le Groupe dispose au 31 décembre 2024 d'une ligne de crédit confirmée entièrement non utilisée pour un montant de 900,0 millions d'euros, assurant ainsi la liquidité nécessaire au Groupe sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture du marché des billets de trésorerie.

4.6 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2024, la totalité des dettes financières tirées à long terme sont à taux fixe. Le programme de titrisation du Groupe d'un montant maximal de 200 millions d'euros est la seule ligne de financement significative à taux variable (voir note 8.3 « Endettement financier brut »).

Gestion du risque de change

Risque de change transactionnel et financier

Afin de couvrir les risques de change transactionnel et financier auxquels elle est exposée, l'entité Elis a recours à des instruments dérivés constitués :

- D'achats/ventes à terme de devises non qualifiés de couverture (position ouverte isolée) pour couvrir les expositions transactionnelles de ses filiales ;
- De *swaps* de change pour couvrir le risque de change sur ses comptes courants intra-groupe en devises.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur enregistrée au bilan s'élève à 6,1 millions d'euros dans le poste « Disponibilités » et - 6,4 millions d'euros dans le poste « Autres dettes ».

Risque de change lié au financement de type USPP libellé en dollars américains

Au cours de l'année 2019, Elis a contracté un *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2029 d'un montant de 40 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ce *cross-currency swap* au 31 décembre 2024 s'élève à 3,3 millions d'euros.

Au cours de l'année 2022, Elis a contracté trois contrats de *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2032 d'un montant de 175 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ces trois *cross-currency swaps* au 31 décembre 2024 s'élève à 3,8 millions d'euros.

Au cours de l'année 2023, Elis a contracté six contrats de *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2035 d'un montant de 200 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ces trois *cross-currency swaps* au 31 décembre 2024 s'élève à - 9,6 millions d'euros.

Ces instruments, désignés en couverture, n'ont pas été enregistrés au bilan conformément au règlement ANC n° 2015-05 (à l'exception des intérêts courus).

4.7 Charges à payer

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	8,7
Autres emprunts obligataires	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,5
Emprunts et dettes financières divers	0,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,7
Dettes fiscales et sociales	6,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0
Autres dettes	0,0
TOTAL	57,0

4.8 Produits constatés d'avance

Néant.

4.9 Écarts de conversion

(en millions d'euros)	Écarts Actif			Écarts Passif	
	Total	Compensés par une couverture de change ou position globale de change	Provisions pour risques	Net	Total
Clients et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts obligataires	21,8	21,8	0,0	0,0	0,0
Comptes courants financiers	6,7	5,9	0,9	0,0	(7,0)
Fournisseurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	28,6	27,7	0,9	0,0	(7,0)

NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0,0	0,0	0,0%
Production vendue biens	0,0	0,0	0,0%
Production vendue services	1,1	1,2	-6,8%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1,1	1,2	-6,8%
Chiffres d'affaires nets-Export	0,0	0,0	0,0%
TOTAL	1,1	1,2	

5.2 Transferts de charges

Néant.

5.3 Effectif moyen du personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	2	2
TOTAL	2	2

(hors mandataire social sans contrat de travail)

5.4 Rémunérations versées aux organes d'administration

Membres du conseil de surveillance

Rétributions des membres versées au cours de l'exercice, dues au titre de 2023 : 0,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

Directoire

Rémunérations versées au cours de l'exercice : 4,0 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

5.5 Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,8
Reprises exceptionnelles de provisions pour retraite	0,1
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1,3)
Dotations exceptionnelles aux provisions pour retraite	(0,1)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1,4)
TOTAL	(0,5)

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de - 0,5 million d'euros et se compose :

- › des produits et charges exceptionnels sur opérations en capital, correspondent au résultat latent et réalisé selon la méthode

FIFO des actions détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité ;

- › des écarts actuariels liés aux provisions pour retraite.

5.6 Impôt sur les bénéfices

La Société a opté, à compter du 1^{er} mars 2008, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du CGI, avec ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2024 est la suivante : M.A.J., Les Lavandières, Régionale de location et services textiles, Pierrette – T.B.A., Le Jacquard Français, Elis Services, Thimeau, Société de Participations Commerciales et Industrielles, Pro Services Environnement et Blanchisserie Blésoise.

En qualité de société mère intégrante, Elis assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor public de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence

d'intégration. De ce fait, Elis enregistré dans ses comptes un profit d'impôts correspondant à l'écart entre les montants perçus des filiales et ceux effectivement décaissés.

Elis appliquant la méthode de l'impôt exigible, elle ne comptabilise pas les montants qu'elle pourrait avoir à restituer à celles de ses filiales actuellement déficitaires, lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires. Le détail des déficits reportables existant chez certains membres du groupe fiscal ainsi que la dette latente d'Elis à leur égard sont détaillés dans le tableau ci-après.

<i>(en millions d'euros)</i>	Déficits restant à reporter (base)	Taux d'impôt	Dette latente
Société de Participations Commerciales et Industrielles	9,7	25%	2,4
Le Jacquard Français	9,6	25%	2,4
Elis Services	10,8	25,83%	2,8
Blanchisserie Blésoise	5,1	25%	1,3
TOTAL	35,2		8,9

5.7 Répartition du montant global des impôts sur le bénéfice

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	16,0	5,9
Résultat exceptionnel	(0,5)	0,0
Effet de l'intégration fiscale		20,6
IS sur résultats antérieurs		0,0
Déficits imputés		0,0
TOTAL	15,5	26,4

NOTE 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET « HORS-BILAN »

6.1 Engagements donnés

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Liés au financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés aux participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	235,9	0,0	0,0	235,9
Liés aux prestations de services fournisseurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés à l'immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	235,9	0,0	0,0	235,9

6.2 Engagements reçus

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Liés au financement	727,6	0,0	0,0	727,6
Liés aux participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés à l'immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes garanties diverses	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	727,6	0,0	0,0	727,6

6.3 Engagements liés à des instruments dérivés

Voir note 4.6.

NOTE 7 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Programme de rachats d'actions

Le directoire du 5 mars 2025 a décidé, avec l'approbation du Conseil de surveillance, la mise en place d'un programme de rachat d'actions au cours de l'année 2025, en application de la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025) pour un montant total d'environ 150 millions d'euros, avec pour objectifs de (i) premièrement, allouer les actions ainsi rachetées à la livraison des plans d'actions de performance destinés aux salariés et aux mandataires sociaux (y compris les membres du directoire) arrivant à échéance en 2025 ainsi qu'à l'abondement des plans d'actionnariats salariés appelés à intervenir dans le cadre des 27^e et 28^e résolutions de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui se substituerait à la 28^e résolution approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du

22 mai 2025), (ii) puis annuler les actions restantes en application de l'autorisation de réduction de capital donnée par la 30^e résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025).

Pour les plans mondiaux d'actions de performance attribués gratuitement par la Société, une convention de refacturation aux sociétés dont les salariés bénéficient des actions est en cours d'élaboration. Dans la mesure où les plans venant à échéance en 2025 ne seront plus, comme précédemment, livrés en actions nouvelles, mais existantes, une provision et un produit à recevoir seront comptabilisés. Le montant de la provision s'élèverait à 30,5 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros pour les bénéficiaires membres du directoire, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2024 (18,93 euros).

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et du mali de fusion sur actifs financiers

Notes 2.1 « Immobilisations », 3.2 « Immobilisations financières », 3.3 « Dépréciation des immobilisations » et 3.4 « Tableau/liste des filiales et des participations » de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 4 177 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances qui s'y rattachent s'élèvent à 731 millions d'euros.

Le bilan de la société au 31 décembre 2024 comprend également un mali de fusion sur actifs financiers pour un montant net de 1 365 millions d'euros comptabilisé en autres immobilisations financières et qui fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est déterminée

pour une participation donnée, en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Par ailleurs, le mali de fusion sur actifs financiers est regroupé avec les titres de participation auxquels il est affecté pour les besoins du test de dépréciation effectué par la direction à la clôture annuelle.

Compte tenu de l'environnement économique dans lequel le Groupe évolue, les filiales peuvent connaître des variations de leur activité se traduisant par une dégradation de la performance financière. Dans ce contexte, et eu égard à leurs montants au bilan de la société, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances s'y rattachant et du mali de fusion sur actifs financiers constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et du mali de fusion sur actifs financiers, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier, nous avons :

- › pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifié que les capitaux propres et l'endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- › pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons :

- apprécié leur cohérence avec les business plans établis par la direction ;
- apprécié leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations ;
- apprécié le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec le support de nos experts en évaluation d'actifs.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.1, 3.2, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par votre Assemblée Générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la dix-huitième année, dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 6 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

Forvis Mazars SA

Francisco Sanchez



elis.com

